



Université de Montréal

**L'EFFET DE L'INCARCERATION SUR LA  
TRAJECTOIRE CRIMINELLE**

Par  
Sékolène Gabory

Ecole de criminologie  
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
En vue de l'obtention du grade de  
Maître en Criminologie  
Option mémoire

Avril 2018

© Sékolène Gabory, 2018

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Le présent mémoire intitulé :

L'effet de l'incarcération sur la trajectoire criminelle

Présenté par :  
Sékolène Gabory

Évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Carlo Morselli, président-rapporteur

Frédéric Ouellet, directeur de recherche

Étienne Blais, membre du jury

# Résumé

La carrière criminelle est définie à l'aide de différents facteurs (la participation, la fréquence, la durée et la diversification), et ceux-ci sont amenés à varier dans le temps. Néanmoins, cette carrière criminelle ne peut être seulement définie par ces facteurs, elle peut être également influencée par le contexte de vie dans lequel évolue le délinquant. C'est pour cette raison que les théories du parcours de vie semblent appropriées pour analyser l'évolution des trajectoires criminelles dans le temps. Toutefois, peu d'études ont étudié ces paramètres de façon empirique. Notre recherche s'appuie sur les données longitudinales et rétrospectives, ce qui permet d'avoir une autre méthode pour mieux comprendre ces évolutions. L'objectif de cette étude est donc d'ouvrir une nouvelle approche et une meilleure compréhension des trajectoires criminelles et de l'effet de l'incarcération sur celles-ci. Notre recherche s'intéresse plus précisément à la criminalité pré et post incarcération sur une période de 36 mois. 262 détenus ayant une criminalité lucrative ont été interrogés, 41 ont été sélectionnés car ils avaient une criminalité pré et post incarcération. Nous avons dans un premier temps pu observer qu'il n'existait pas de différences flagrantes entre les criminels ayant connu une criminalité pré et post incarcération et les autres criminels. Dans un second temps, les questionnaires étaient basés sur des données rétrospectives des circonstances entourant la vie des délinquants, les trajectoires ont été reconstruites en utilisant la méthode des calendriers d'histoire de vie. Cette méthode a déjà été utilisée dans l'étude des trajectoires criminelles et a fait ses preuves. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'utiliser cette méthode et la modélisation de type multi-niveaux afin d'appréhender au mieux les trajectoires criminelles. Nos résultats permettaient d'avoir une meilleure analyse des éléments statiques et dynamiques qui entourent une carrière criminelle. De plus, ils nous ont permis de mettre en évidence que la prison doit être considérée comme une période de transition dans la trajectoire criminelle car on observe des changements entre la criminalité qui a précédé et celle qui a succédé à l'incarcération. Suite à une incarcération, les criminels diminueraient la fréquence de leurs crimes et seraient moins efficaces. Concernant la diversification des crimes, nous avons pu observer que les délinquants étaient suite à une période d'incarcération amenés à s'investir davantage dans certains types de crimes. Ces résultats mettent en avant l'importance d'étudier l'évolution de différents paramètres de la carrière criminelle afin de comprendre le rôle de la prison sur les carrières criminelles. Cette recherche est exploratoire et permet d'ouvrir la voie à d'autres recherches.

**Mots-clés :** Carrière criminelle, incarcération, calendrier d'histoire de vie, récidive, trajectoire de vie

# Abstract

The criminal career is defined by different factors (participation, frequency, duration and diversification), and these are likely to vary over time. Nevertheless, this criminal career can not be defined solely by these factors, it can also be influenced by the context in which the offender lives. It is for this reason that life course theories seem appropriate to analyze the evolution of criminal trajectories over time. However, few studies have studied these parameters empirically. Our research is based on longitudinal and retrospective data, which provides another method to better understand these developments. The purpose of this study is therefore to open a new approach and a better understanding of criminal trajectories and the effect of incarceration on them. Our research focuses specifically on pre- and post-incarceration crime over a 36-month period. 262 detainees with lucrative criminality were interviewed, 41 were selected because they had pre and post incarceration. We first observed that there were no obvious differences between criminals who had experienced pre- and post-incarceration crime and other criminals. In a second step, the questionnaires were based on retrospective data of the circumstances surrounding the life of the offenders, the trajectories were reconstructed using the method of life history calendars. This method has already been used in the study of criminal trajectories and has proved its worth. That's why we decided to use this method and multi-level modeling to better understand criminal trajectories. Our results allowed for a better analysis of the static and dynamic elements that surround a criminal career. In addition, they allowed us to highlight that the prison must be considered as a transition period in the criminal trajectory because there are changes between the crime that preceded and that which followed the incarceration. Following incarceration, criminals would decrease the frequency of their crimes and be less effective. With respect to the diversification of crimes, we observed that offenders were incarcerated due to increased involvement in certain types of crime. These results highlight the importance of studying the evolution of various parameters of the criminal career in order to understand the prison's role in criminal careers. This research is exploratory and opens the door to other research.

**Keywords:** Criminal career, incarceration, life history calendar, recidivism, life course

## TABLE DES MATIERES

<b>Résumé</b>	<b>i</b>
<b>Abstract</b>	<b>ii</b>
<b>Liste des tableaux</b>	<b>v</b>
<b>Remerciements</b>	<b>vi</b>
<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1-RECENSION DES ECRITS</b>	<b>3</b>
<b>1.1 La prison, dissuasion ou école du crime</b>	<b>3</b>
1.1.1 La dissuasion de la prison auprès des criminels	3
1.1.2 La prison comme école du crime	9
1.1.2.1 L'influence des conditions de détention	9
1.1.2.2 L'influence des pairs au sein de la prison	10
<b>1.2 La carrière criminelle</b>	<b>15</b>
<b>1.3 La perspective de trajectoire de vie, Life course</b>	<b>19</b>
<b>1.4 La théorie du parcours de vie</b>	<b>20</b>
<b>1.4.1 La trajectoire de vie</b>	<b>20</b>
1.4.2 Le stade	21
1.4.3 La transition	21
1.4.4 Le point tournant	22
1.4.5 L'événement	23
<b>1.5 Problématique</b>	<b>27</b>
<b>CHAPITRE 2 – METHODOLOGIE</b>	<b>30</b>
<b>2.1 La provenance des données</b>	<b>30</b>
<b>2.2 Instruments utilisés lors de la collecte des données</b>	<b>31</b>
<b>2.3 L'opérationnalisation des variables</b>	<b>33</b>
Première question : Les délinquants ayant connus une période pré et post-incarcération sont-ils différents des autres délinquants de l'échantillon ?	33
2.3.1 La variable dépendante	34
2.3.2 Les variables indépendantes	34

Deuxième question : Peut-on observer une transition quant à la fréquence des crimes commis, la diversité dans le crime et les revenus criminels après un séjour en prison ?	39
2.3.3    Les variables dépendantes	39
2.3.4    Les variables indépendantes	40
2.4    Stratégies d'analyse	44
2.5    Limites	45
<b>CHAPITRE 3 – RESULTATS</b>	<b>47</b>
3.1) Les délinquants ayant connus une période pré et post-incarcération sont-ils différents des autres délinquants de l'échantillon ?	47
3.2) Peut-on observer une transition quant à la fréquence des crimes commis, la diversité dans le crime et les revenus criminels après un séjour en prison ?	49
3.3) La fréquence des crimes commis pré et post incarcération	51
3.4) La diversité des crimes commis et diversification des crimes de marché, pré et post incarcération	54
3.5) Les revenus criminels pré et post incarcération	57
<b>CHAPITRE 4 – DISCUSSION</b>	<b>62</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>75</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>vii</b>

## Liste des tableaux

<b><u>Tableau 1</u> : Statistiques descriptives des facteurs statiques pour les modèles de la performance criminelle et des épisodes d'inactivité dans le crime</b>	<b>39</b>
<b><u>Tableau 2</u> : Statistiques descriptives de facteurs dynamiques et statiques pour les modèles post et pré incarcération</b>	<b>45</b>
<b><u>Tableau 3</u> : Régression logistique des facteurs associés à l'incarcération ou non des délinquants pendant la période fenêtre (36 mois)</b>	<b>51</b>
<b><u>Tableau 4</u> : Analyse multi-niveau des circonstances de vie et des caractéristiques des participants sur la fréquence des crimes commis par mois</b>	<b>53</b>
<b><u>Tableau 5</u> : Analyse multi-niveau des circonstances de vie et des caractéristiques des participants sur la diversité des crimes commis par mois</b>	<b>61</b>
<b><u>Tableau 6</u> : Analyse multi-niveau des circonstances de vie et des caractéristiques des participants sur leur efficacité pour chacun de leur crimes et leurs crimes de marché commis par mois</b>	<b>64</b>

## Remerciements

J'aimerais d'abord remercier Frédéric Ouellet, mon directeur de maîtrise pour ce sujet qui m'a permis de découvrir une nouvelle approche et de nouveaux concepts qui me sont désormais utiles dans mon parcours professionnel. J'aimerais également le remercier pour sa gentillesse, ses conseils et sa patience mise à rude épreuve tout au long de ce mémoire.

Merci aussi aux formations intensives en criminologie qui avaient lieu à Paris qui m'ont permis de découvrir la criminologie. Elles m'ont amené à vouloir approfondir mes connaissances sur ce domaine et découvrir le Canada. Je remercie particulièrement les enseignants de ces deux formations : Frédéric Ouellet, Carlo Morselli et Benoit Dupont.

Sur le plan personnel, je tiens à remercier mes parents pour m'avoir soutenu dans ce projet, aussi bien financièrement que mentalement. Et pour m'avoir toujours suivi dans mes choix! J'aimerais également remercier mes sœurs, mon beau-frère ainsi que mes amis pour leur soutien indéfectible et leur présence tout au long de ce beau projet.

## Introduction

L'incarcération constitue un événement fréquent dans les trajectoires de délinquants persistants, et en représente souvent un point tournant dans leur carrière criminelle. Toutefois, peu de travaux montrent l'effet de l'incarcération sur ces trajectoires, qu'elles soient *ante* ou *post* prison.

Plusieurs travaux se sont penchés sur la trajectoire criminelle des délinquants, qui semble aujourd'hui être une problématique reconnue en criminologie et dans les disciplines connexes. Néanmoins, peu d'entre eux présentent et discutent les particularités de cette trajectoire. Cette question apparaît d'autant plus nécessaire qu'une trajectoire criminelle n'est pas un cas unique et général mais diffère selon chaque délinquant. La question de la spécificité d'une trajectoire se pose également lorsqu'il s'agit d'interroger l'implication du délinquant dans le crime comme l'intensité de la criminalité opérée.

Dans cette logique, plusieurs travaux ont mis en avant que les caractéristiques des criminels diffèrent elles-mêmes souvent, induisant que la criminalité n'est pas un cas général (Day et al. 2004). Ainsi, s'il apparaît relativement courant que des adolescents et de jeunes adultes rencontrent ponctuellement un problème avec la Justice, peu d'entre eux entrent *de facto* dans une réelle carrière criminelle. Il est ainsi important de comprendre comment et pourquoi certaines carrières criminelles perdurent dans le temps, malgré une incarcération.

Les carrières criminelles des délinquants ont été étudiées depuis de nombreuses années, il a été démontré qu'elles impliquent une multitude de facteurs et qu'elles ne sont pas continues dans le temps (Matza, 1967; Ouellet, 2018). Les trajectoires criminelles résulteraient donc de différents paramètres qu'il est essentiel d'étudier pour mieux comprendre leur trajectoire. Une incarcération dans la carrière d'un criminel peut être fréquente, or on connaît peu l'impact que celle-ci peut avoir sur ces trajectoires. D'autres études se sont basées sur des données officielles, mais elles ne permettaient pas d'avoir un regard précis sur l'évolution de la criminalité et de rendre compte de leur complexité (Ouellet et coll., 2013). Leurs données ne permettaient pas de distinguer les

délinquants ayant arrêté leur criminalité de ceux ayant perduré dans le crime à leur sortie de prison sans se faire arrêter.

L'étude des trajectoires criminelles ainsi que l'effet de l'incarcération est essentiel pour l'élaboration des programmes préventifs adaptés pour appréhender la criminalité. L'amélioration des connaissances sur ce sujet conduirait à améliorer la façon d'agir pour faire baisser le taux de récidive. L'objectif de ce mémoire va dans ce sens.

Ainsi, l'étude quantitative de l'effet de l'incarcération sur la trajectoire criminelle est au cœur de ce mémoire. L'objectif principal est de mieux comprendre le rôle à court terme que peut avoir une incarcération sur la carrière du délinquant. De plus, cette recherche permettra de savoir si une incarcération peut être considérée comme une transition dans ces trajectoires individuelles. Cette étude repose sur des entretiens menés à l'aide de questionnaires incluant la méthode du calendrier d'histoire de vie auprès de délinquants incarcérés ayant une criminalité à but lucratif. Pour étudier l'effet que la prison pouvait avoir sur la trajectoire criminelle, ce mémoire se concentre sur trois paramètres : la fréquence des crimes, la diversification et la réussite criminelle, ils seront examinés avant et après l'incarcération.

Le premier chapitre de ce mémoire présente les différentes connaissances sur l'effet de l'incarcération, que celui-ci soit dissuasif ou criminogène. Il présente dans un second temps les facteurs qui définissent la carrière criminelle (la participation, la fréquence, la durée et la diversification). Il met en avant également les différentes théories qui peuvent avoir un impact sur ces trajectoires tel que les théories du parcours de vie et l'importance de prendre en compte ces facteurs pour mieux comprendre leurs rôles sur la trajectoire criminelle des délinquants. Le deuxième chapitre décrit la méthodologie utilisée pour étudier ces variables, la stratégie analytique et fini par la présentation des limites de cette recherche. Le troisième chapitre présente les résultats obtenus. Enfin, cette recherche se termine par la discussion autour des résultats, les observations qui peuvent en être tirées, ainsi que les perspectives de recherches qu'offrent ce mémoire.

# CHAPITRE 1 : RECENSION DES ECRITS SCIENTIFIQUES

## 1.1. La prison, dissuasion ou école du crime

### 1.1.1. La dissuasion de la prison auprès des criminels

Depuis de nombreuses années on a pu observer un réel essor du nombre de personnes incarcérées. En effet, la prison est le moyen le plus privilégié pour contrôler la délinquance. Le nombre de personnes incarcérées pour 1000 habitants a été multiplié par 4,5 aux Etats Unis entre les années 1970 et 2008. La population européenne a connu un essor légèrement plus faible : ce facteur aurait augmenté entre 2 et 3 pour 1000 habitants concernant les pays européens (Galbiati et Philippe, 2014).

Ainsi, on décompte aujourd'hui environ 2,5 millions de personnes enfermées dans les prisons d'Amérique de Nord ou d'Europe Occidentale. Mais les tendances à l'incarcération ne sont cependant pas aussi importantes dans tous les pays (Tonry, 2007). Quoiqu'il en soit, les taux d'incarcération mondiaux n'ont jamais été aussi élevés.

De nombreuses pensées, dont la philosophie du droit de Beccaria, ont conduit à ce phénomène. L'idée est que la prison amènerait à dissuader les criminels (Beccaria, 1764). En effet, en 1764, Cesare Beccaria publie un livre intitulé « Des délits et des peines » : ce livre amène les penseurs de l'époque à revoir leur jugement sur les causes économiques et sociales de la criminalité et sur les mises en place d'une politique criminelle. Son but est d'éclairer celle-ci mais aussi de rendre l'action des pouvoirs publics plus cohérente et efficace. L'idée principale de ce livre est l'importance de la modulation des peines en fonction du délit commis : il condamne alors certains supplices pour leur inopérante sévérité (Papet et al, 2002). Ainsi, la peine de prison à travers ce livre a pour but de dissuader les criminels et ainsi conduire à l'abolition de la peine de mort. De ce fait, *«le frein le plus puissant pour arrêter les crimes n'est pas le spectacle terrible mais momentané de la mort d'un scélérat, c'est le tourment d'un homme privé de sa*

*liberté, transformé en bête de somme et qui paie par ses fatigues le tort qu'il a fait à la société. »*  
(p128, Beccaria, 1764).

Aujourd'hui, la théorie de Beccaria est toujours présente afin de réprimer la délinquance. La prison est en effet le lieu où les délinquants payent leurs torts fait à la société. Ses fonctions principales sont de protéger les citoyens et neutraliser les délinquants. L'enfermement carcéral est un lien avec une sanction pénale, mais pas forcément à une sanction juridique. On peut observer ce cas lorsque certaines personnes considérées comme des prévenus sont emprisonnées avant leur condamnation. C'est donc un lieu privilégié pour assurer la sécurité des citoyens même si la culpabilité n'est pas prouvée. Par le biais des sanctions, une telle politique de justice pénale suppose, du moins en théorie, un effet dissuasif engendré par l'importance de la peine sur le gain obtenu par la carrière criminelle (Foucault, 1975). Dans cette optique, c'est le châtement même qui réduit la criminalité (Nagin, 1998).

Par conséquent, de cette hausse de l'enfermement ont résulté de nombreuses analyses. Certains, proches des politiques pénales, ayant suivi l'idée de Beccaria, avanceraient toujours aujourd'hui l'argument que la peine amènerait la délinquance à diminuer. Les délinquants incarcérés, d'un point de vue rationnel, seraient, par la contrainte de l'emprisonnement, amenés à comparer les coûts et les bénéfices liés à une incarcération avant de commettre des crimes. C'est donc l'effet de la punition légale qui aura un effet sur le public. Par exemple, par le biais de la dissuasion générale, la crainte de sanctions directes pourrait amener les délinquants potentiels à ne pas commettre de crime. Ainsi, ils s'abstiendraient d'accélérer en voiture par peur d'une amende, ils renonceraient à commettre un crime de crainte d'être incarcérés, ils ne tueraient pas par peur d'être exécutés (William et Hawkins, 1986). De plus, la dissuasion générale selon Nagin est *"l'imposition de sanctions à une personne dans le but de démontrer au reste du public les coûts attendus d'un acte criminel, et ainsi décourager les comportements criminels dans la population générale* (p.96, Nagin, 1998). C'est ce que démontrent également Stafford et Warr : *« si d'autres criminels dans l'entourage du délinquant se retrouvent aux mains de la Justice, ceux-ci évitent la délinquance, par souci de sécurité »* (Stafford et Warr, 1993). La dissuasion générale a donc pour objectif de dissuader les délinquants potentiels par l'idée même de la sanction. Mais il est également essentiel de prendre en compte la dissuasion spécifique, celle-ci

consiste en une évaluation des effets de la sévérité des peines sur l'activité criminelle. Les études ayant étudiées cet effet constituent une part importante de la littérature économique. Elles confirment les travaux théoriques sur la criminalité. De plus, elles montrent que la durée et la sévérité des sanctions peuvent être prises en compte par les délinquants potentiels. Ainsi, en augmentant les peines, celles-ci décourageraient les délinquants qui viendraient à diminuer leurs coûts par rapport à leurs bénéfices, la sanction étant de ce fait, plus importante que la valeur du gain du crime. Par conséquent, l'expérience d'une peine sévère permettrait de dissuader les délinquants de récidiver, nous parlons alors donc ici de dissuasion spécifique. Cette dissuasion se rapporte donc à l'effet de la peine sur l'individu sanctionné (Nagin, 1998). Plus celle-ci est désagréable et longue, plus elle permettrait de faire diminuer la récidive. (Beccaria, 1764). Et bien que la prison ne puisse pas totalement empêcher la récidive ou le crime, celle-ci peut avoir une influence sur les activités criminelles des délinquants. Ainsi, la prison, aussi bien par sa représentation que par son expérience, peut donc être vue comme réformatrice pour le délinquant. De ce fait, les arrestations de l'individu peuvent le dissuader de commettre d'autres crimes, mais il est aussi probable que les arrestations d'autres individus, ses pairs, puissent également avoir un effet négatif (Matthews et Robert, 2008; Pogarsky, Piquero et Paternoster, 2004; Sirakaya, 2006). Mutatis mutandis, la prison est efficace par l'idée même de la sanction.

Néanmoins, Stafford et Warr se sont appliqués à reconceptualiser la dissuasion générale et la dissuasion spécifique afin de réellement montrer, selon eux, l'impact que celles-ci pouvaient avoir sur les délinquants et leurs trajectoires criminelles. Pour ces auteurs, bien que les deux types de dissuasions soient largement reconnues et acceptées par les criminologues, celles-ci, par leurs définitions, comportent de graves lacunes. Ils pensent qu'il est essentiel de prendre en compte « *l'évitement de la peine* » au sein de ces théories. Elle consiste à poser le fait que les délinquants parviennent à éviter les sanctions malgré un délit. Ainsi, cet évitement peut les amener à se penser invincibles et par conséquent à perpétuer leurs crimes. De ce fait, on ne peut pas seulement penser que ce sont la dissuasion générale et la dissuasion spécifique qui sont les seuls facteurs influençant le futur des criminels. Par exemple, en ce qui concerne la dissuasion spécifique et la théorie qui y est liée, seule l'expérience de la peine sera prise comme variable opératoire pour prédire un comportement de récidive ou non. Il en est de même pour la dissuasion générale où la théorie prend en compte « seulement » la crainte de l'emprisonnement véhiculée

auprès de la population. C'est oublier qu'il peut exister d'autres facteurs que les deux variables de la dissuasion générale et de la spécifique. Stafford et Warr ont pour but de montrer que d'autres variables peuvent exister chez un même individu (Stafford et Warr, 1993).

Une personne pourra connaître une sanction dès son premier crime. Néanmoins, si elle connaît dans son entourage des personnes qui ont commis le même type de crime et qui ont réussi à éviter la sanction, elle pourra être tentée de récidiver malgré la « dissuasion spécifique » (Ward, Menke, Gray, et Stafford, 1986, pp. 502-3).

Cette distinction est d'autant plus claire si on part du principe qu'un délinquant peut commettre plusieurs types de crimes. Il peut donc avoir été arrêté pour un crime, alors que par le passé, il avait commis bien d'autres crimes. La dissuasion spécifique entendue par le séjour en prison, n'aura donc pas l'effet escompté. Par conséquent, il n'est pas possible de se baser uniquement sur celle-ci pour prédire un comportement car le facteur d'évitement est aussi un prédicteur important.

Ainsi, pour ces auteurs, il est essentiel de prendre en compte le facteur d'évitement de la peine dans la théorie de dissuasion générale et dissuasion spécifique. En effet, l'évitement de la peine pourrait, selon eux, être considéré comme un facteur prédictif. Par conséquent, la dissuasion spécifique ne devrait plus seulement prendre en compte la souffrance liée à une punition. Stafford et Warr pensent ainsi qu'il est inutile de distinguer les théories de dissuasion générale et de dissuasion spécifique. Pour eux, il serait davantage pertinent de se centrer sur l'expérience indirecte de la punition juridique et l'évitement de la punition. De ce fait, par leur remise en cause de ces théories, ces deux auteurs mettent particulièrement en avant la multitude de facteurs qu'il est nécessaire de prendre en compte afin de réellement comprendre la récidive (Stafford et Warr, 1993).

William et Hawkins, en 1986, ont démontré que l'aspect formel de la dissuasion devait aussi prendre en compte d'autres variables que celle de la perspective d'incarcération. Si les criminels peuvent être amenés à percevoir la probabilité de leur arrestation, les auteurs supposent que les délinquants peuvent considérer d'autres variables pour l'analyse coût/bénéfices du crime. De leur point de vue, il est important de comprendre les sanctions formelles mais aussi les sanctions informelles qui peuvent dans le même temps avoir un effet dissuasif (William et

Hawkins, 1986). Les sanctions formelles sont les différentes formes de condamnations, les amendes, l'emprisonnement ou l'exécution. Mais l'idée d'une sanction de type informelle aurait également des effets sur les perceptions des personnes proches des délinquants, tels que la famille ou les pairs. Il existe donc une forme de contrôle social informel qui conduirait les individus à se conformer aux normes acceptées par la société. Ainsi, les individus seraient amenés à éviter tout type de criminalité ainsi d'éviter toutes sanctions de types jugement, désapprobation, stigmatisation de la société qui l'entoure (Cusson, 1983). Elle peut également avoir des effets sur les émotions qui peuvent y être associées (honte ou culpabilité). Les individus pourraient donc être dissuadés de commettre un crime du fait que leurs familles ou collaborateurs pourraient alors être fortement déçus par leur délit, comportement. Et « *bien que cette séquence ne serait pas le signe d'un effet dissuasif (comme généralement défini), il montre que les sanctions juridiques jouent un rôle important dans le processus de contrôle de la criminalité par le maintien de la désapprobation de la société crime.* » (William et Hawkins, 1986).

En dehors de cette nouvelle approche théorique, on peut déjà se demander si la dissuasion spécifique pourrait avoir le même effet pour tous les délinquants. Certains délinquants pourraient ne pas considérer la prison comme réformatrice, ce qui pourrait amener à s'interroger sur l'image et l'appréhension qu'elle renvoie aux délinquants. Dans la mesure où une part importante des délinquants, responsables d'un grand nombre d'infractions, connaissent plusieurs épisodes de détention dans des conditions différentes, il est particulièrement important de comprendre l'effet que les sanctions peuvent avoir sur ceux qui sont condamnés. Il s'agit de vérifier que ce qui est *gagné* par la dissuasion générale n'est pas *perdu* à cause d'une hausse de la délinquance des sortants de prison.

Une étude de Katz, Levitt et Shustorovich a démontré que la dissuasion exercée par les peines ne dépendait pas uniquement de la durée des sanctions mais qu'elle dépendait aussi de la dureté de celles-ci. Leurs travaux ont confirmés que les conditions de détention étaient à prendre en considération car elles étaient prises en compte par les délinquants (Katz, Levitt et Shustorovich, 2003). Ces auteurs, à travers leur étude, mettent en évidence que la dureté des prisons a un effet dissuasif faible, mais statistiquement significatif. La prison, et ici sa dureté, a donc un effet sur la récidive (Katz, Levitt et Shustorovich, 2003). Toutefois, malgré le fait que la menace liée à la peine n'ait pas d'effet probant sur la criminalité, on peut se demander si

l'importance et la gravité de la peine peuvent en avoir. Des études empiriques se sont donc intéressées au lien entre la perception des risques et l'expérience de la peine (Pogarsky et Piquero, 2003). Ces auteurs ont démontré que le temps passé dans un établissement pénitentiaire n'avait pas l'effet escompté sur la récidive. La peine et son importance ne provoqueraient pas une baisse de la récidive significative. Nous pouvons constater que la dureté des peines a un effet sur la récidive mais pas la durée de l'emprisonnement. Ces résultats sont observables pour la population étudiée ayant une criminalité à but lucratif. La sévérité des sanctions pourrait néanmoins fonctionner en ce qui concerne les violences.

Au vu de ces nombreux résultats, il est possible de conclure que l'accroissement de la détention et la sévérité des sanctions ne pourraient pas être considérés comme une politique efficace concernant la lutte contre la délinquance. D'autres facteurs doivent être pris en compte afin que l'analyse des facteurs influençant la récidive soit plus précise. Néanmoins, ces résultats restent à interpréter avec précaution. Il est difficile de savoir si, concernant la dissuasion, les délinquants sont plus sensibles à l'augmentation de la sévérité des sanctions ou à la probabilité qu'ils ont d'être arrêté en cas d'infraction (Durlauf et Nagin, 2011).

Une étude a démontré que le placement sous surveillance électronique était plus efficace que l'incarcération. Les individus se sentant surveillés sont moins amenés à récidiver après leur condamnation. Une autre étude a testé différentes formes de punitions dans le cadre de l'expérience Minneapolis Domestic Violence (MDVE). Celle-ci a cherché à comprendre les effets de l'arrestation sur la médiation ou la séparation chez des individus auteurs de violences conjugales. Sur la base de cette expérience, Sherman et Berk ont démontré que l'incarcération, forme de dissuasion spécifique, était plus efficace qu'une sanction moins sévère telle que la médiation (Sherman & Berk, 1984). *Ipsa facto*, l'incarcération a donc bien un effet sur la criminalité.

Néanmoins, menaces et sanctions peuvent avoir des effets variables sur les individus délinquants et les sanctions auraient donc moins d'effets sur la criminalité sur le plan individuel (Kleiman, 2009). Que la prison effraie ou non, qu'elle soit dissuasive ou non, les comportements face à la menace de la prison peuvent s'avérer aussi prévisibles qu'inattendus.

## **1.1.2. La prison comme école du crime**

L'incarcération, ou la perspective d'incarcération, peut avoir un effet de dissuasion sur les délinquants. Toutefois, on peut se demander si cet effet de dissuasion a toujours lieu lorsqu'un individu a été incarcéré. Des études montrent que la prison peut également avoir un effet criminogène, dans la mesure où celle-ci constitue parfois un tournant dans la trajectoire criminelle. Si la prison est dissuasive par nature, elle comporte également son lot d'effets pervers, notamment en réduisant les possibilités d'intégration sociale du délinquant à sa sortie (Sampson & Laub, 1993). C'est cette intégration sociale malmenée par la prison qui amènerait ainsi l'individu à se tourner de nouveau vers une carrière criminelle (Bernburg et Krohn 2003; Hagan et Palloni 1990). Par le truchement de l'exclusion et de la stigmatisation (Sherman, 1993), l'incarcération pourrait dès lors renforcer l'identité de délinquance de l'individu et favoriserait la récidive (Matsueda, 1992 ; Hagan et Palloni 1990). Elle pourrait donc contribuer aux difficultés d'intégration du criminel au sein de la société.

### **1.1.2.1. L'influence des conditions de détention**

Des études ont démontrées que des conditions de détention difficiles et sévères peuvent contribuer à l'aboutissement de comportements particuliers. Les auteurs, Galbiati et Philippe, ont démontré par leur étude que la condamnation ainsi que la période en prison pouvaient être vécues très différemment en fonction de l'endroit où la personne pouvait purger sa peine. Ils mettent en avant le fait que la surpopulation, les mauvaises conditions sanitaires, le manque d'accès à des activités ou des services sociaux, peuvent différer d'un pénitencier à un autre et rendre le séjour en prison beaucoup plus compliqué pour la personne incarcérée. Or, l'absence de ces services conduirait à plus de violence au sein de la prison et à un plus grand isolement, ce qui aurait pour conséquence d'appauvrir les capacités du délinquant à élaborer un nouveau projet de vie. Plus les circonstances de vie au sein de la prison seraient difficiles et isolantes, plus une forme d'incarcération particulièrement sévère amènerait le délinquant à se réengager dans une activité criminelle à sa sortie de prison. Ces services au sein d'un milieu carcéral pourraient donc avoir un effet sur la récidive ainsi que sur le comportement du criminel à sa sortie de prison (Galbiati et Philippe, 2014). La dissuasion spécifique et donc les modes de détention peuvent être une

mesure à double tranchant, car cette étude a démontré que le mode de détention pouvait avoir un effet positif sur la récidive.

Chen et Shapiro (2007) ont confirmé cette étude en comparant les différents niveaux de sécurité des prisons américaines. Dans leur étude, ils se sont intéressés à des individus ayant des profils proches mais étant incarcérés dans deux types de prisons, l'une ayant un niveau de sécurité sévère et l'autre moins. Ces auteurs valident encore une fois l'idée énoncée plus haut : selon le niveau de sécurité de l'établissement où les individus sont incarcérés, on peut observer des taux de re-condamnation à la sortie de prison différents. De ce fait, « *les individus étant incarcérés dans des centres de haute sécurité récidivent plus* » (Chen et Shapiro, 2007). Nous pouvons donc voir que les conditions de détention ainsi que le déroulement des peines peuvent influencer les détenus.

### **1.1.2.2. L'influence des pairs au sein de la prison**

L'incarcération peut donc modifier le comportement des détenus non seulement *via* les conditions de détention mais aussi par les relations que les prisonniers sont amenés à entretenir avec leurs codétenus. Les relations entre les prisonniers sont tout aussi importantes à prendre en compte. Les chercheurs en sciences sociales ont largement documenté le fait que les caractéristiques et les actions des pairs peuvent avoir un impact important sur le comportement d'un individu. En effet, l'entourage d'une personne peut fournir d'amples informations sur l'individu mais aussi transformer certaines de ses actions et de ses idées.

Ainsi, le délinquant, par sa fréquentation au sein de la prison, pourra obtenir des informations quant aux opportunités délinquantes qui s'offrent à lui, mais aussi acquérir des compétences techniques particulières, ce qui augmentera ses chances de récidiver. Des criminels plus âgés pourraient apprendre les ficelles du crime à des détenus plus novices dans leur trajectoire (Adams, 1996; Steffensmeier et Ulmer 2005). Ces compétences nouvellement acquises permettent donc aux délinquants sortis de détention de diversifier leurs activités grâce aux contacts noués en prison. De plus, comme démontré plus haut, les individus sont incarcérés en

fonction de leur profil: les délinquants ont donc plus de chance de pouvoir partager leurs compétences dans un domaine criminel commun (Chen et Shapiro, 2007). De ce fait, les interactions sociales au sein de la prison donneraient lieu à des effets de pairs. Un individu exposé à des codétenus incarcérés pour le même type d'infraction risquerait davantage de récidiver (Bayer et al, 2009). Ainsi, « *ces interactions exogènes pourraient s'expliquer par la création de réseaux criminels en prison et l'échange de capital humain spécifique* » (Monnery, 2013).

Afin, d'approfondir cette hypothèse, des études se sont penchées sur ce phénomène. Des chercheurs ont analysé des données de 169 centres fermés pour mineurs en Floride (Bayer, Pintoff et Pozen, 2009). Ces auteurs se sont alors intéressés aux caractéristiques des centres où étaient incarcérés les détenus, à leur passé pénal et aux arrestations qu'ils avaient connu lors de l'année de leur sortie. L'analyse de ces données a alors mis en évidence le fait que lorsqu'un individu se retrouve avec un grand nombre de pairs condamnés pour le même type de crime durant son incarcération, ceci augmente la probabilité de récidive dans le même type de délit à la sortie de prison de l'individu. Ainsi, si un voleur est incarcéré avec d'autres voleurs durant sa période de détention, il aura plus de chance de commettre un vol à sa sortie de prison. Une étude française a confirmé cette idée concernant les détenus partageant la même cellule (Ouss, 2013). Si ceux-ci partagent les mêmes caractéristiques, il est plus probable que ces personnes récidivent. Néanmoins, les auteurs ont observé que si le type d'infraction n'était pas commun, l'effet des pairs était nul (Bayer, Pintoff et Pozen, 2009). Enfin, une étude de Monnery met en avant que les condamnés pour des vols et des atteintes aux biens, et donc de criminalité lucrative, auront plus de chance de récidiver (Monnery, 2013). Ces études renforcent l'idée que la prison aurait bien un effet « école du crime ».

Ces études ont permis d'observer que l'influence des pairs était très présente en prison et qu'elle était aussi importante après la période de détention car les relations créées au sein de la prison peuvent se prolonger à sa sortie. Les délinquants pourraient alors par leurs nouveaux contacts faire évoluer leur réseau et leurs crimes conduisant leur trajectoire criminelle à évoluer aussi bien en ce qui concerne la diversité des crimes commis, que leur efficacité ou leur fréquence. Des recherches sociologiques se sont penchées sur les regroupements de délinquants au sein de la prison (Leeson et Skarbeck, 2010) mais aussi sur les réseaux qui se sont créés entre

les anciens détenus des prisons italiennes (Baccaro et Mosconi, 2004). Il a été observé que les détenus de même nationalité ayant été incarcérés ensemble pouvaient davantage s'influencer entre eux que des détenus ayant des nationalités différentes (Drago et Galbiati, 2012). De nombreuses études observent le même phénomène, soit que la prison par ses rencontres et les interactions sociales entre les détenus produirait des effets criminogènes plutôt que dissuasifs. Or, une récente étude de Harris et ses collaborateurs a démontré que la rencontre de pairs délinquants avait plutôt un effet dissuasif que criminogène. Il n'y aurait donc pas de renforcement de la criminalité dû à ces rencontres mais plutôt des effets négatifs ou dissuasifs (Harris et coll., 2018). De ce fait, nous pouvons voir que l'influence des pairs délinquants peut avoir également une influence dissuasive et négative sur la criminalité et qu'il est donc essentiel que davantage d'études se penchent sur ce phénomène pour mieux comprendre la complexité de ces rencontres et de la criminalité qui en découle.

Ainsi, la possibilité pour un délinquant de développer des contacts au sein de la prison dépendrait de sa capacité à construire un réseau viable ou complexe de contacts dans le crime (Tremblay, 1993). La prison représente donc une concentration de délinquants qui augmente la probabilité pour le détenu de trouver des co-délinquants disponibles et appropriés pour développer ses activités criminelles. De ce fait, l'incarcération étant un événement de vie fréquent pour la plupart des délinquants dans leur carrière criminelle, celle-ci est souvent décrite comme étant une école du crime. Selon Tremblay (1993), il y aurait quatre hypothèses qui pourraient amener à penser que la prison favoriserait la criminalité. La première est la concentration élevée des délinquants en un même lieu, ici la prison, pourrait amener le taux de coopération entre les criminels à augmenter. La seconde est que les criminels incarcérés ensemble n'ont pas le même âge, ce qui pourrait privilégier la transmission de compétences dans le crime des délinquants plus âgés aux délinquants moins expérimentés. La troisième est que la prison amènerait les prisonniers à avoir entre eux davantage de cohésion et de solidarité, ce qui est l'une des caractéristiques du monde criminel. La quatrième est que les prisons offrent de nombreuses possibilités de rencontre pour développer la mobilité des carrières criminelles (Tremblay, 1993).

Le processus de scolarisation voulu par la prison nécessite différentes conditions. La prison peut regrouper certains des critères car elle contient un grand nombre de délinquants pouvant être motivés par l'apprentissage d'autres formes de criminalité avec d'autres criminels

prêts à leur enseigner. Néanmoins cet apprentissage nécessite un lieu approprié d'enseignement que n'offre pas forcément la prison. Les rencontres favorisant la création d'un réseau dépendront donc de la capacité des délinquants motivés à trouver d'autres délinquants appropriés au développement de leur criminalité. Leurs disponibilités permettraient alors d'élargir les opportunités criminelles disponibles.

Néanmoins, la recherche de partenaires dans le crime ne reposerait pas seulement de la rencontre de chacun des acteurs. Celle-ci serait plus complexe et découlerait de nombreux critères pour qu'une sélection des criminels entre eux se produise (Cornish et Clarke, 1987, 1989). Cornish et Clark ont montré l'importance de comprendre comment les délinquants sont amenés à se sélectionner entre eux, ce qui les rend attrayant entre eux pour des groupes particuliers. Ainsi, Tremblay, dans sa recherche, démontre l'importance de différents critères d'aptitude qui sont pris en compte par les criminels pour sélectionner leurs co-auteurs de crime. Cette sélection reposerait sur la perspective globale du choix rationnel, la théorie de routine du crime d'activité d'opportunité, la recherche de réseau social et de la tradition de la transmission culturelle de Sutherland (Tremblay, 1993).

L'influence des pairs reste difficile à étudier car il est soumis à de multiples facteurs. Les détenus sont souvent incarcérés dans certaines prisons en fonction des crimes commis. Dans un même centre pénitencier, par exemple, on pourra retrouver de nombreux criminels étant incarcérés pour vols, favorisant alors leurs expériences communes et leurs possibilités d'échanger sur les savoirs communs. Mais la violence au sein de la prison et la sévérité de celle-ci, sont aussi des éléments à prendre en compte pour expliquer la récidive : la prison dans laquelle ils ont été incarcérés, mais aussi l'influence des pairs. Si ces individus rencontrent plusieurs de ces facteurs, la probabilité de récidive sera plus importante. Et ainsi, on pourra voir que la prison n'aura pas eu de rôle dissuasif ou réhabilitateur. Cette période aura seulement neutralisé ces comportements criminels durant un certain temps.

Enfin, il est essentiel de prendre en compte le facteur « influence des pairs » car cette dimension peut amener à l'influence des pairs, la co-délinquance, le capital social et criminel. (Akers, 2011 ; Morselli et Tremblay, 2004 ; Ouellet, Boivin, Leclerc et Morselli, 2013). Selon plusieurs chercheurs, le contexte social serait la première cause du comportement criminel. L'influence des pairs faciliteraient davantage le crime (Mc Gloin et Nguyen, 2013 ; Morselli et

Tremblay, 2004). Ainsi, il a été démontré que les délinquants s'engageraient moins dans des comportements criminels sans la présence de leurs pairs. De facto, la co délinquance peut conduire à plus de récidive que la délinquance individuelle, c'est-à-dire lorsque l'individu commet seul son acte illégal. L'influence des pairs est observable pendant et après un séjour en prison.

La carrière criminelle du délinquant s'avère d'autant plus importante qu'elle permet de prendre en compte l'éventuelle appartenance du délinquant à un réseau criminel et par là même d'évaluer le potentiel de récidive. C'est par le réseau que le délinquant bénéficie de possibilités démultipliées de commettre un crime, tout comme de complices et de moyens techniques et financiers pour le commettre.

Différentes recherches ont porté sur le parcours de vie des délinquants. Celles ci révèlent que l'expérience de la prison peut réduire les chances du délinquant à se réinsérer au sein de la société (Nagin et Waldfogel, 1998 ; Sampson et Laub, 1993). Par la sévérité de la prison, les traumatismes psychologiques dus à la violence en son sein, ainsi que l'exclusion totale au monde extérieur, sont différents facteurs qui peuvent amener l'individu à avoir des difficultés à se réinsérer dans la société. En dehors de ces caractéristiques psychologiques qui mettent en difficulté l'individu, il y a aussi les facteurs sociologiques. L'ancien détenu pourra connaître des difficultés à retrouver du travail par son casier judiciaire, il pourra avoir perdu tout contact avec ses proches, et n'aura plus de soutien de se réintégrer. Ces différents facteurs liés à la prison pourront conduire l'individu à se tourner de nouveau vers la criminalité. De ce fait, l'individu aura à sa sortie de prison, plus de chance de se tourner à nouveau vers le crime et donc de récidiver (Bernburg et Krohn 2003; Hagan et Palloni 1990).

Une autre étude a démontré que, concernant les mineurs, le placement en détention pouvait avoir des conséquences négatives. La prison pourrait créer des opportunités pour développer leur criminalité. Le séjour au sein du pénitencier pourrait permettre à ces jeunes d'accroître leurs contacts et ainsi avoir une carrière criminelle plus longue (Nguyen, Loughran, Paternoster, Fagan, Piquero, 2007). Cette étude évoque également le fait que la durée de l'incarcération et la présence de pairs déviants a une influence positive sur l'augmentation du salaire illégal du délinquant (Nguyen, Loughran, Paternoster, Fagan, Piquero, 2007).

Plus particulièrement, la probabilité de récidive sera, comme démontré précédemment, plus importante en fonction de l'activité des pairs rencontrés lors de la détention. Par ces études, on peut donc en déduire que les groupes qui se constituent en prison peuvent être durables.

À la lumière des écrits recensés, il apparaît que l'étude de l'effet de l'incarcération nécessite la prise en compte de différents éléments (trajectoire de vie, rencontres) afin d'observer leurs effets sur les trajectoires individuelles. A l'examen des deux principales hypothèses dégagées de la littérature. Le paradigme de la carrière criminelle offre un cadre conceptuel parfaitement adapté à cet objet d'étude.

## **1.2. La carrière criminelle**

Pour comprendre le rôle que la prison peut avoir sur les trajectoires criminelles, il est essentiel de savoir comment celles-ci se définissent et s'organisent dans le temps.

La carrière criminelle définit une succession de crimes commis par un individu ou un groupe d'individus. Elle se précise dans le temps, par l'initiation au crime jusqu'à la fin de tout acte criminel (p.101, Cusson, 1998). C'est donc « *une séquence longitudinale de délits commis par un individu* » (Blumstein, Cohen, Roth et Visser, 1986, p.12 ; Blumstein et Cohen, 1987). Ce concept est mis en place afin d'englober les notions comme la récidive, le style de vie du délinquant, la conduite criminelle et le type de criminels qui commet ces actes (LeBlanc, 2010). Elle est donc une gradation progressive de l'activité criminelle pour des délinquants.

C'est dans les années 80 que les études sur les carrières criminelles se sont développées. De ce fait, elle peut être définie comme un processus établi afin de mettre en avant les comportements délinquants. Celle-ci contient des paramètres descriptifs bien particuliers tels que la participation, la fréquence, la gravité des actes commis mais aussi la durée et le polymorphisme (Blumstein et Cohen, 1987 ; Farrington, 2007 ; Piquero et coll., 2003 ; Blumstein et coll., 1986). « *En d'autres termes, l'étude des carrières criminelles a pour objectif de cerner les facteurs associés à l'adhésion au crime, d'étudier sa persistance, sa fréquence, sa gravité et son polymorphisme* » (Jallet, 2012; Piquero, Farrington et Blumstein, 2003).

S'intéresser aux activités criminelles et à leurs capacités permet de comprendre comment

elles réussissent à se maintenir dans le temps. En 1983, Adler et Adler ont démontré que la trajectoire criminelle des délinquants n'est pas toujours constante et ininterrompue mais peut également se caractériser par des périodes d'abstinence (Adler & Adler, 1983). Envisagé de la sorte, la prison peut alors être considérée comme une période d'abstinence et d'interruption au sein de la trajectoire criminelle. L'incarcération pourrait alors faire office de point tournant. La criminalité reprendrait dès leur sortie de prison, surtout dans la mesure où la prison ne semble pas avoir d'impact réel sur cette trajectoire.

Afin de mieux la comprendre, il reste essentiel de présenter les différents paramètres qui la caractérisent.

### ❖ **La participation**

Elle concerne la période où les délinquants sont actifs quelque soit la période dans le temps (Piquero et coll., 2003). Elle prend en compte le nombre de délinquants par rapport à la population en fonction d'un âge déterminé ou d'une période particulière (Piquero et coll. 2003). Des recherches ont démontré que la participation à un acte criminel était plus important à la fin de l'adolescence et qu'il était amené par la suite à décliner (Petras et coll. 2010). De plus, une vie conjugale marquée par un mariage diminuerait les chances pour un délinquant de participer à une activité criminelle (Blockland et Nieuwbeeta, 2005).

### ❖ **La fréquence**

Concernant la fréquence d'une activité criminelle, celle-ci concerne le taux de crimes commis pendant une période donnée (Blumstein et coll., 1986; Blumstein et Cohen, 1987; Leblanc, 1986; Piquero et coll., 2003). Il a été démontré que le nombre de crimes pour un individu était souvent plus important à l'adolescence et que, comme pour la participation, on pouvait constater une baisse progressive à l'âge adulte (Blumstein et Cohen, 1987; Farrington, 2003; Piquero et coll., 2003).

### ❖ **La durée**

La durée est un facteur essentiel pour définir une carrière criminelle, elle comprend le début de l'activité criminelle et la fin de celle-ci. La durée comprend l'âge au premier crime et le

désistement. Le développement des activités criminelles va débiter par l'activation. Elle définit le commencement d'une carrière criminelle qui pourra donner suite à une fréquence de délits et une diversité dans le crime (Loeber et Leblanc, 1990; Leblanc et Loeber, 1998). Il sera alors essentiel de s'intéresser à l'âge du premier crime qui annoncera le début de la délinquance. Plus une carrière commence tôt, plus la personne pourra connaître une carrière longue et persistante (Blumstein et coll., 1986; Piquero et coll., 2003).

Néanmoins, la durée de cette carrière peut être relativement courte, et serait en moyenne de 5 ans pour les criminels (Blumstein, Cohen et Hsieh, 1982). En revanche, si les individus sont encore actifs dans leur criminalité après l'âge de 30 ans, il a été démontré que la durée des carrières criminelles de ces individus était environ de 10 ans (Blumstein et coll., 1988). Celle-ci comprenant le début de l'activité et la fin de toutes actions criminelles, il semble probable qu'elle aura des périodes où les criminelles ne passeront pas à l'acte. Une étude réalisée par Ouellet et Tremblay en 2014, met en avant les épisodes d'inactivité criminelle et le retour dans une trajectoire délinquante. Contrairement à ce qui était avancé par les études de Blumstein et ses collègues ou par Sampson et Laub, les trajectoires ne seraient pas continues et les épisodes d'inactivité ne seraient pas à interpréter comme des signes d'un désistement définitif (Piquero 2004 ; Kazemian et Maruna 2009). Ainsi, Ouellet et Tremblay démontrent que différents facteurs peuvent amener les délinquants à connaître des périodes de désistement temporaire (Matza, 1967). Ce désistement aurait une durée moyenne de onze mois (Ouellet et Tremblay, 2014). L'activité criminelle serait alors composée de période d'inactivité et d'abstinence, ce qui caractériserait la plupart des trajectoires des délinquants (Laub et Sampson 2003 ; Piquero 2004). Néanmoins, une étude a mis en avant le fait que plus un criminel connaît une période importante sans criminalité, moins celui-ci aura de chance de récidiver (Blumstein et Nakamura, 2009).

Enfin, Maruna (2001) dans une étude qualitative, souligne que l'abandon de la trajectoire criminelle serait en lien avec l'idée que le délinquant se fait de sa propre vie. Ainsi, si un délinquant a une perception positive de sa vie, il aura plus facilement tendance à abandonner toute carrière criminelle. D'autre part, le processus de fin de la carrière criminelle serait en lien avec l'évolution de la vie des criminels. Ainsi, le désengagement s'expliquerait par une perception positive de leur propre vie (mariage, enfant, travail), ou faciliterait le désistement (Maruna, 2001). La période la plus importante dans la carrière criminelle se situe principalement

entre l'adolescence et l'âge adulte. (Leblanc, 1986). Par conséquent, on peut penser que les facteurs favorisant l'arrêt de la délinquance seraient la propre vie du délinquant étant amené à « se ranger ». « *En somme, la durée de la carrière criminelle semble relativement courte et se situe à la fin de l'adolescence et au début de l'âge adulte et les facteurs qui contribuent au désengagement de la criminalité sont l'âge ainsi que l'évaluation du délinquant sur sa propre vie* » (Jallet, 2012).

### ❖ **Le polymorphisme ou la diversification**

Concernant le polymorphisme criminel, celui-ci se mesure à l'aide de la spécialisation et la diversification (Piquero et coll, 2003). Le type de crimes commis « *serait d'intensité relative due au fait que les jeunes commettent plusieurs types de délits, mais généralement de la même famille, des vols de toutes sortes par exemple* » (p. 122, LeBlanc, 1985). C'est ce qui définit la diversification. Différentes études ont alors montré que la majorité des délinquants diversifiaient leur secteur d'activités criminelles au cours de leurs carrières (Ouellet et Laferrière, 2014 ; Brame et al., 2004; Farrington et al., 1988; Lussier et al., 2005; Mazerolle et al., 2000; McGloin et al., 2007; Piquero et al., 1999, 2007). Le polymorphisme s'intéresse donc à la constitution du crime et comment celui-ci évolue dans le temps. Il a été démontré que plus un individu commence tôt une carrière criminelle, plus celui-ci aura de risques que ses crimes se spécialisent ou se diversifient avec le temps. (Blumstein et coll., 1988 ; Piquero et Chung, 2001). Une étude de Mazerolle et ses collaborateurs a confirmé l'idée selon laquelle plus la criminalité est précoce plus les personnes auront de chance de persister dans la criminalité, et d'augmenter le nombre de délits au cours de leur carrière (Mazerolle, Brame, Paternoster, Piquero et Dean, 2000). De plus, les recherches ont montré que la plupart du temps les criminels avaient une criminalité relativement diversifiée et qu'ils ne se spécialisaient pas dans un type de criminalité en particulier. (Stattin et Magnusson, 1989; Lattimore, Visher et Linster 1994). Blumstein et coll. (1986) nuancent ces propos en démontrant que les délinquants ont tendance à commettre des crimes qui restaient dans un même groupe de délits. Par exemple, un délinquant pourra commettre différents types de vols, qui sont classés dans la catégorie des crimes contre la propriété.

Néanmoins, certaines précisions ont été apportées concernant les trajectoires de ces derniers.

En effet, il a été démontré que tous les délinquants ne se diversifiaient pas constamment dans différents types d'activités criminelles durant leur carrière (Shover, 1996; Steffensmeier et Ulmer, 2005; Sullivan et al., 2006). Il a été démontré qu'un délinquant au cours de sa carrière pourrait connaître plusieurs épisodes de spécialisation de courte durée qui entrecouperaient les trajectoires qui sont majoritairement diversifiées, ceci lorsqu'elles sont observées sur une longue durée (McGloin et al., 2007). Ainsi, depuis plusieurs années, il est constaté que la spécialisation serait plus importante chez des délinquants plus âgés (LeBlanc et Fréchette, 1989; Piquero et al., 1999). Néanmoins, le choix chez les délinquants de se diversifier ou de se spécialiser est encore peu connu (Ouellet et Laferrière, 2016).

Par conséquent, ces paramètres sont essentiels pour évaluer plus précisément la carrière criminelle et la délinquance. Ces facteurs permettent de mieux comprendre son évolution et d'en avoir une meilleure appréhension.

Enfin, Sampson et Laub en 1990 avancent l'hypothèse qu'il faudrait considérer la notion des événements de vie pour mieux comprendre les carrières criminelles. Comme évoqué précédemment, si le criminel a une compagne cela peut favoriser un désistement à court terme mais aussi favoriser la non consommation de drogue (Osgood et Marshall, 1995). Sampson et Laub ont appuyé cette théorie tout en mettant en avant que les événements de vie pouvaient avoir un réel impact sur la carrière criminelle et un lien avec le désistement de la délinquance (Sampson et Laub, 1990). Dans une suite logique, la trajectoire de vie semble avoir une importance sur l'activité criminelle (Nagin et al, 1995).

### **1.3. La perspective de trajectoire de vie, le Life course**

La théorie du parcours de vie est une théorie sociocriminologique s'inspirant de trois courants des sciences humaines : la sociologie, la psychologie et l'histoire. Elle a été mise au point par Elder dans les années 60 qui s'inspirait de la continuité intergénérationnelle et la psychologie développementale (1992 ; 1995 ; 1996). En 1993, Elder suggère une nouvelle perspective pour comprendre le parcours de vie d'un individu, c'est la perspective socio développementale. (Edler, 1993) Selon lui, le développement d'une personne s'effectue tout le

long de sa vie, et ce sont les individus qui s'influencent entre eux et influencent leur vie. L'évolution de l'individu sera orientée par ses choix et ses actions. Néanmoins, il est essentiel de prendre en compte les changements d'ordre sociologique qui peuvent influencer les actes d'une personne. Il est donc important d'étudier les comportements d'un individu mais aussi la période dans laquelle ceux-ci se produisent. Pour correctement prendre en charge un individu et comprendre ses actions, il faut considérer les besoins et les capacités de la période dans laquelle il vit (Elder, 2001 ; Edler, Johnson, et Crosnoe, 2003). La perspective du parcours de vie permet pour les criminels d'analyser « *les effets de l'interaction entre individu et son contexte de vie sur la continuité et les changements de ses agissements criminels* » (p.5 Brassard, 2015).

Cette approche des parcours de vie affirme que les causes d'un comportement criminel peuvent s'expliquer par différents stades de la vie. Les causes ne sont pas uniquement liées à l'enfance de la personne. C'est une approche dynamique basée sur les changements individuels et les modifications qui ont lieu tout au long de la vie construisent l'individu et son développement. Pour la théorie du parcours de vie, c'est le contexte de vie personnel et social qui est à prendre en compte pour expliquer la dynamique criminelle. Cette théorie met en avant le fait que « *le développement individuel est influencé par les temporalités sociales et historiques, ainsi que par les contextes de vie.* » (p.13, Guerghel, 2013).

L'avantage d'opter pour la perspective des trajectoires de vie au lieu de la dissuasion est que celle-ci s'avère également être un outil pour analyser de manière détaillée l'activité criminelle des délinquants. Une telle analyse ne saurait être complète sans la prise en compte de l'ensemble du style de vie de l'individu. Une phase d'accalmie dans une trajectoire ne s'explique pas uniquement par l'incarcération. Cette variation peut aussi s'expliquer par les activités de travail conventionnel, des périodes de complète inactivité ou des moments de dépendance économique.

Le parcours de vie est défini par l'analyse d'événements qui évoluent en fonction des âges et qui s'enchaînent par le temps et par le contexte historique. L'individu va alors au cours de sa vie être influencé par le contexte social et historique dans lequel il vit et par ses contextes de vie.

## **1.4. La théorie du parcours de vie**

### **1.4.1. La trajectoire de vie**

De la théorie du parcours de vie, il découle différents concepts pour la définir. La trajectoire comprend des séquences de rôles et d'expériences qui sont délimitées et définies par des transitions qui peuvent représenter des périodes d'instabilités telles que la parentalité, la prise d'indépendance ou la retraite. Entre les périodes de transitions, l'individu va connaître des stades ou des étapes de vie qui sont des périodes de stabilité des comportements, des statuts et des rôles. Les transitions se définissent par un changement de vie, d'identité sociale ou personnelle dont peuvent découler des comportements. La personne pourra être amenée à changer de statut suite à un mariage ce qui l'amènera à modifier son réseau social (Elder, 2001). C'est une dynamique du développement de l'individu. Ce serait, selon la perspective sociologique, les relations interpersonnelles liées au groupe d'appartenance primaire tel que la famille et les amis, qui seraient inter reliées et interdépendantes et qui s'influenceraient entre elles. Il est donc essentiel de comprendre dans quelle sphère a évolué l'individu pour comprendre les relations qui l'ont influencées. Le modèle d'analyse de la trajectoire d'un individu inclura le contexte social, historique et individuel mais il comprendra aussi les facteurs individuels et relationnels (Levy et Pavie Team, 2005; Elder, 1985). Dans son ensemble, la trajectoire d'un individu comprend une logique de convergence et de continuité, « *la situation à un moment donné prédit en grande mesure la suite de la trajectoire* » (p. 63, Sapin et coll., 2007).

Un sein de la trajectoire, deux concepts peuvent être étudiés, ce sont le stade et la transition.

### **1.4.2. Le stade**

Le stade ou autrement appelé l'étape de vie définit la période ou la durée qui est présente entre les transitions. Elle est caractérisée par une stabilité des comportements, des rôles et des statuts.

### **1.4.3. La transition**

Le concept de transition indique les changements de stade, de situation à une autre. C'est

une courte période qui aboutie au changement de manière accélérée (Levy et Pavie Team, 2005, p. 15). Celle-ci peut aussi bien désigner la transition de l'adolescence à la vie adulte, qu'un changement de statut professionnel. Un certain consensus s'opère autour de trois caractéristiques pour définir la transition. Premièrement, elle serait un processus plus ou moins délimité dans le temps qui pourrait avoir des conséquences sur le long terme. Deuxièmement, elle peut amener à un résultat, et c'est une fois cette étape passée qu'un nouveau statut pourra s'engendrer. Troisièmement, la transition est davantage appliquée aux parcours de vie individuels, mais elle peut aussi être utilisée pour les transitions sociales, démographiques ou familiales. En d'autres termes, c'est « *un processus de changement qui s'inscrit dans une période de temps et qui est caractérisé par la recherche d'une nouvelle organisation fonctionnelle* » (p. 65, Beaudoin et coll., 1997).

Les transitions de vie comprennent donc différentes périodes de vie telles que l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte et la fin de vie. La transition pourra aussi comprendre les différents changements qui peuvent se passer pendant ces transitions de vie. Par exemple, durant l'adolescence, la personne pourra aussi connaître un changement de trajectoire éducative, professionnelle ou familiale. Ces modifications pourront alors amener la personne à faire des choix qui orienteront sa trajectoire de vie.

Au sein de ces trajectoires, les transitions peuvent être définies par leur durée. Certaines pourront être qualifiées comme étant à temps, d'autres précoces ou d'autres tardives. Il y aurait pour chaque transition un âge défini selon des normes sociales (Neugarten et Danon, 1973). Il est donc essentiel d'identifier ces transitions pour comprendre les effets qu'elles ont eu sur la trajectoire des individus. Il est nécessaire de comprendre toutes les périodes et transitions de vie pour pouvoir comprendre le rôle qu'elles ont eu sur la trajectoire d'une personne (Settersten, 2003).

#### **1.4.4. Le point tournant**

Le concept de point tournant a été étudié en lien avec les études sur les transitions et les trajectoires. Les points tournants sont définis comme étant des événements, des contextes, des transitions qui conduisent à des changements pour l'individu. Ils peuvent être subjectifs comme un changement de point de vue, d'objectifs suite à un événement comme un mariage ou un séjour

en prison.

Pour Clausen (1995), le concept de point tournant désigne toutes les transitions qui acheminent vers un changement, une discontinuité de parcours. Ils peuvent alors désigner des transitions comme des changements professionnels, de statut marital ou parental. Celles-ci peuvent alors être anticipées, décidées ou attendues. Mais d'autres points tournants peuvent résulter d'incidents qui déclencheraient une transformation telle que l'incarcération dans les trajectoires criminelles. D'autres vont découler d'une rencontre marquante, concernant la criminalité, ce pourra être la rencontre d'un mentor ou d'un pair persuasif. « *Selon Levy et l'équipe Pavie (2005, p. 16), le point tournant est la transition ou l'événement qui entraîne un changement d'orientation d'une trajectoire, à la différence d'une transition, qui correspond au modèle général.* » (p.20, Guerguel, 2013).

Enfin, l'événement est le dernier concept qui définit la théorie du parcours de vie.

### **1.4.5. L'événement**

Il est défini comme un fait ponctuel qui se situe à un moment précis de la vie de la personne. Il peut être récurrent, singulier ou régulier, attendu ou inattendu. Il peut être propre à un individu mais aussi concerner un groupe de personne ou une population générale. Sociologiquement, l'événement peut résulter des volontés intrinsèques des individus. Il peut alors amener à un processus de changement qui est délimité dans la durée. L'instabilité créée par l'événement peut conduire l'individu à une nouvelle organisation fonctionnelle (p.65, Beaudoin et coll., 1997).

Enfin, l'analyse des trajectoires de vie qui prend en compte les points tournants, permet de mieux connaître les mécanismes qui ont amené les individus à changer de vie et ainsi de mieux interpréter les conditions qui favorisent le développement d'une personne (Clausen, 1995; Gotlib et Wheaton, 1997).

Différents auteurs s'accordent sur le fait que les délinquants peuvent un jour abandonner leur carrière criminelle mais aussi récidiver (Lussier et Healey, 2009, Maruna, 2001, Laub et Sampson, 2003). De nombreuses études se sont intéressées aux facteurs qui pouvaient influencer

la récidive, tels que les aspects cliniques (Bonta, Hanson et Law, 1998). Mais peu d'études ont pris en compte le contexte sociologique qui lui aussi peut avoir un rôle déterminant sur ce passage à l'acte à la sortie de prison. « *La perspective des parcours de vie accorde une certaine importance à la dimension sociale de la criminalité afin d'en expliquer son développement, sa persistance et son abandon* » (p.3 Brassard, 2015 ; Elder, 1995 ; Laub et Sampson, 2003 ; Sampson et Laub, 2001). Cette dimension comprend différents facteurs comme le contexte familial, le psychologique, mais aussi le contexte financier ou résidentiel. Les individus à leur sortie de prison sont amenés à retrouver une situation qui peut faciliter ou non leur intégration au sein de la société. Une personne retrouvant un contexte financier difficile sera plus enclin à récidiver pour répondre à ses besoins financiers particulièrement si ces individus avaient été arrêtés pour une criminalité à but lucrative (Monnery, 2013).

Ces trajectoires sont des successions de différents événements qui définissent les actions d'un individu (Sampson et Laub, 2001). Ces événements vont amener l'individu à se trouver dans une situation déterminée par ses choix (Elder, 1985). Il est important de prendre en compte l'aspect normal des moments d'une vie tel que, la scolarité d'un individu, l'école primaire, le secondaire, le début de l'autonomie, le premier travail le mariage. (Benson, 2002 ; Elder, 1992 ; Elder, 1996 ; Piquero et Mazerolle, 2001). C'est les événements marquants de la vie d'une personne, leur durée, leur ordre et les conséquences qui y sont liées qui expliquent son développement social (Sampson et Laub, 2001).

Il se peut donc qu'un événement soudain dans le cycle « normal », le déroulement de sa vie qui le marque particulièrement, soit un point tournant pour l'individu. (Elder, 1996 ; Sampson et Laub, 1997). Ce point tournant pourra expliquer les choix et les comportements de la personne à sa suite. C'est en fonction de l'adaptation à ce dernier, que l'individu pourra prendre différentes trajectoires de vie qu'elles soient positives ou négatives. Ces points tournants peuvent aussi bien être vécus sans difficultés par certaines personnes et pour d'autres, conduire à une grande détresse. Le décès d'un proche, le chômage, un déménagement, l'acquisition d'une maison, la naissance d'un enfant sont des événements qui nécessitent un changement mais aussi une grande capacité d'adaptation. Pour Sampson et Laub (2003) ce sont les liens sociaux de l'individu qui vont exercer une influence majeure. Ceux ci vont alors inciter l'individu à adapter et à revoir ses comportements pour faire face à la situation. Les liens sociaux seraient plus déterminants que les

événements en soi (Sampson et Laub, 2003).

Par exemple, si la personne obtient un nouvel emploi, celui-ci peut faire diminuer ou faire arrêter toutes activités criminelles à l'individu. Par le fait d'avoir un travail, la personne pourra alors trouver une dynamique de vie et un revenu stable, ce qui pourra l'amener à stopper son implication dans le crime. Néanmoins, des études ont montré que ce n'est pas le seul facteur à prendre en compte pour faire le lien entre emploi et criminalité. La diminution de la carrière criminelle pourra aussi dépendre de la stabilité de l'emploi, l'engagement de l'individu dans son travail, mais aussi du sentiment de valorisation lié au travail (Ouimet et LeBlanc, 1996). Quel que soit le passé de l'individu, la famille et le travail confèrent à la personne une meilleure image d'elle-même. C'est selon cette logique qu'un « effet Pygmalion » pourra se mettre en place. Maruna et ses collègues parlent à cet effet d'une « théorie du miroir », qui démontre que l'entourage – personnel comme professionnel – influence l'individu dans ses choix de vie (Maruna et coll., 2009). Le travail est donc un élément essentiel à prendre en compte dans l'étude de la trajectoire de vie et la carrière criminelle du délinquant. D'ailleurs, il a été démontré qu'un individu avait plus de chances de commettre un crime s'il était au chômage (Leblanc & Cusson, 2010). Le travail s'avère ici un élément d'autant plus essentiel qu'il permet une solide intégration de l'individu au sein d'un groupe soudé et normé (Sampson & Laub, 2003). Les individus sont donc « *actifs dans la construction de leur parcours de vie* » (Elder, 2001).

Ainsi, l'approche du parcours de vie repose sur le fait de comprendre différents aspects de la vie d'une personne afin de mieux analyser les événements qui en ont découlé. C'est par cette compréhension que les différentes trajectoires criminelles pourront s'expliquer (Piquero et Mazzerole, 2001). Le but est alors de prendre en compte un ensemble de facteurs pouvant expliquer la trajectoire criminelle. La durée, la sévérité et la fréquence des actions criminelles pourront alors être corrélées aux raisons individuelles qui expliquent ces comportements pour préciser ces trajectoires de vie (Blumstein, Cohen, Roth et Visher, 1986). Il sera aussi essentiel d'intégrer à ces facteurs le contexte sociohistorique dans lequel s'est déroulée la vie de l'individu. La criminalité peut augmenter en fonction d'événements difficiles tels une guerre, un génocide, des difficultés économiques dans le pays. Ils rendront le contexte et l'intégration plus compliqués dans une société instable, ce qui pourra amener le délinquant à favoriser la criminalité.

De plus, pour Sampson et Laub, (2003) l'arrêt de la délinquance repose sur des changements

sociaux et structurels dans la vie de l'individu. Le changement serait alors un point tournant dans la vie de l'individu. Grâce à des liens sociaux tels que le fait d'être en ménage ou d'avoir un entourage professionnel soudé, le criminel trouverait des raisons de cesser toute forme d'activité criminelle. Ce sont ces liens qui permettraient une volonté de reprendre une vie plus régulière et structurante. S'il est admis que le mariage est lié au bien-être, c'est que celui-ci a notamment des effets sur la mortalité, la consommation excessive d'alcool ou de drogues, la dépression, le travail et le salaire, ou la criminalité. Ainsi, les hommes mariés sont moins susceptibles de commettre de crime ou d'être au chômage que des hommes célibataires (Blokland & Nieuwbeerta, 2005). Ici, la question peut se poser de savoir quels facteurs liés au mariage expliquent l'arrêt de la criminalité.

Si on sait que la fréquentation des pairs fait augmenter la criminalité (Osgood et coll. 1996), le mariage peut avoir le potentiel de réduire cette activité routinière, en particulier en ce qui concerne les groupes de pairs déviants (Warr, 1993). En d'autres termes, le mariage implique un temps réduit alloué aux activités criminelles et aux pairs délinquants, rendant plus faible l'occasion de commettre des crimes. Le mariage semble encourager l'individu à devenir adulte et à acquérir des responsabilités à la mesure de cet âge (Giordano et al., 2002). Hirshi (1969) explique que ce changement dans le comportement criminel peut se produire en réponse aux normes sociales que le mariage façonne et permet. Ces obligations sociales seraient liées au système d'interdépendance lié au mariage ainsi qu'au soutien mutuel que celui-ci implique (Sampson et Laub, 1993). Le délinquant doit changer son rythme de vie pour satisfaire aux obligations que ce type d'union lui impose.

L'âge du premier crime commis et, ainsi, la précocité de la trajectoire délinquante pourrait influencer à long terme le penchant à la diversification des activités criminelles (McGloin et al. 2007) Et si la prison peut influencer le passage à l'acte du délinquant, les mêmes auteurs ont également démontré que le style de vie du délinquant peut également décourager d'autres délinquants à passer à l'acte.

La récidive s'explique par différents facteurs. La prison ne constituant pas un facteur freinant la récidive, la question est donc de savoir quelle influence réelle celle-ci peut avoir sur la criminalité. Pour cette raison, l'objectif du présent projet est d'observer l'effet de l'incarcération sur la trajectoire criminelle à l'aide de plusieurs variables concomitantes.



## 1.5. Problématique

En attribuant une peine envisagée proportionnellement à la gravité du délit commis, l’incarcération a comme fonction essentielle de dissuader les criminels de récidiver. Ainsi, la justice pénale vise à punir tout type d’activité criminelle afin d’assurer à la fois le respect de la loi (Kleiman 2009) et, donc, de freiner toute tentative de récidive. Cette recherche s’intéresse ici à la dissuasion spécifique (Stafford et Warr, 1993), qui a pour principal objectif d’empêcher le criminel de passer à l’acte à nouveau (Piquero et al, 2011). Mais l’incarcération est-elle réellement dissuasive ?

Cette forme de sanction, qui n’est pas toujours perçue comme positive, a laissé place à deux écoles de pensées. Pour certains, la prison pourrait, tel qu’en est son but premier cité plus haut, réprimer le comportement criminel. Par le biais des sanctions, une telle politique de justice pénale suppose, du moins en théorie, un effet dissuasif engendré par l’importance de la peine sur le gain obtenu par la carrière criminelle (Foucault, 1975). Dans cette optique, c’est le châtement même qui réduit la criminalité (Nagin, 1998).

L’incarcération, ou plutôt ici la perspective d’incarcération, peut avoir un effet de dissuasion. Toutefois, la question se pose de savoir si cet effet de dissuasion a toujours cours lorsqu’un individu a été effectivement incarcéré. En effet, la prison peut également avoir un effet criminogène dans la mesure où celle-ci constitue parfois un tournant dans la trajectoire criminelle. Si la prison est dissuasive par nature, elle comporte également son lot d’effets pervers, notamment en réduisant les possibilités d’intégration sociale du délinquant à sa sortie (Sampson & Laub, 1993). C’est cette intégration sociale malmenée par la prison qui amènerait l’individu à se tourner de nouveau vers une carrière criminelle (Bernburg et Krohn 2003; Hagan et Palloni 1990). Par le truchement de l’exclusion et de la stigmatisation, l’incarcération pourrait dès lors renforcer l’identité de délinquance de l’individu et favoriserait la récidive (Matsueda, 1992 ; Hagan et Palloni 1990). La deuxième école de pensée voudrait que la prison ait un effet criminogène dans la mesure où elle contribuerait à un retour au crime après la période d’incarcération.

Il est également important de prendre en compte les interactions sociales qui ont lieu au sein de la prison entre les criminels. Une étude a démontré que l'on pouvait observer une influence sur la criminalité des détenus entre eux (Bayer et al. 2009). En effet, les résultats de l'étude mettent en évidence que la probabilité individuelle des récidives pouvait augmenter en fonction de la fréquentation de codétenus condamnés avant pour le même type d'infraction. Ces interactions pouvant expliquer la création de réseaux criminels en prison dans des domaines spécifiques. Le criminel pourrait par le biais de la prison développer ses compétences criminelles et agrandir son réseau. Ceci dans le but d'être un délinquant plus performant, plus efficace pour retirer des profits des crimes commis, pour saisir de nouvelles opportunités et pour éviter les contacts avec les autorités. Cet effet de risque sera donc davantage observé dans une criminalité à but lucrative.

La perspective des parcours de vie représente un cadre conceptuel adapté à l'examen de l'effet de l'incarcération sur les trajectoires criminelles. Ce cadre permet de mieux comprendre l'activité criminelle du délinquant. Car la trajectoire criminelle ainsi que le parcours de vie sont indéniablement reliés et expliquent leurs évolutions. En soit, l'analyse de la trajectoire criminelle ne saurait être complète sans la prise en compte de l'ensemble du style de vie de l'individu. Il est donc important de considérer cette perspective théorique qui tient compte de l'impact des circonstances de vie et ainsi « *Relie le développement individuel aux temporalités et aux contextes sociaux* » (Guerguel & Sait Jacques, 2013). L'incarcération pourrait donc être perçue comme une période de transition conduisant à un changement, à une discontinuité du parcours criminel. Il a été démontré que la résilience des délinquants pouvait aussi bien être influencée par des facteurs de vulnérabilité d'ordre comportementale qu'environnementale (Guerguel & Saint Jacques, 2013). Ainsi, « *une telle analyse, si elle distingue des configurations spécifiques d'activités en regard des types de mobilité dans la carrière criminelle, nous permettra de construire un portrait compréhensif de la carrière criminelle* ». (Leblanc, p.96. 1986).

Si la trajectoire criminelle diffère selon chaque individu délinquant, c'est qu'elle peut être expliquée en fonction d'une variété de facteurs. Cette recherche se centre sur la période pré et post incarcération ou, en d'autres termes, la trajectoire criminelle survenant avant et après la sortie de prison. L'objectif général est de voir si l'incarcération est une transition dans les

parcours de vie examinés – si l’incarcération a un effet dissuasif ou un effet criminogène. Pour atteindre cet objectif on s’intéresse à la période pré et post incarcération et son effet sur différents paramètres de la carrière criminelle. L’hypothèse formulée est que la prison peut avoir un effet sur la fréquence des crimes commis, la diversification et la réussite criminelle avant et après l’incarcération. On pourrait émettre l’hypothèse suivante à propos de la diversification : le délinquant peut, par les rencontres faites au sein de la prison, développer son réseau criminel et ainsi améliorer ses connaissances dans d’autres formes de criminalité qui l’aideront à diversifier ses crimes à sa sortie ou à devenir plus efficace dans ses entreprises criminelles.

Ainsi, le présent projet entend analyser l’effet de l’incarcération sur les paramètres de la carrière criminelle en observant la fréquence des crimes commis, la diversité des crimes, la réussite criminelle avant et après une incarcération. Cette étude permettra de mieux comprendre la trajectoire criminelle chez des individus ayant une criminalité à but lucratif et ayant été incarcérés. De plus, à notre connaissance il n’existe pas d’études empiriques ayant abordées cette perspective en analysant un échantillon de délinquants homogènes. Il semble donc pertinent qu’une étude scientifique puisse examiner : d’une part s’il existe une différence entre les individus ayant connus une incarcération au cours de la période fenêtre et ceux qui n’en n’ont pas connu ; et d’autre part si une période d’incarcération peut avoir un effet sur la fréquence, l’efficacité et la diversité des crimes de la carrière criminelle d’un individu.

## **CHAPITRE 2 : METHODOLOGIE**

Le but de cette recherche est d'évaluer les facteurs qui pourraient influencer les variations et l'évolution des carrières criminelles. Les paramètres comme la fréquence des crimes commis, leur diversité et leur réussite criminelle, seront plus particulièrement mis à l'étude. Pour comprendre comment la trajectoire criminelle évolue suite à un séjour en prison, un cadre méthodologique a été mis en place. Dans ce chapitre, il sera présenté dans un premier temps la collecte des données, le lieu, les participants et la description des facteurs étudiés, statiques et dynamiques. Dans un second temps, la stratégie d'analyse multi niveaux sera expliquée. Pour finir, les limites méthodologiques rencontrées dans cette étude seront évoquées.

### **2.1. La provenance des données**

Les données de cette recherche proviennent d'entretiens réalisés entre 2000 et 2001 auprès de 262 détenus rencontrés dans cinq pénitenciers de sécurité moyenne et minimale à proximité de Montréal. Le recrutement des détenus a été fait à partir d'une liste des populations carcérales débutant leurs peines. On observe que 76% des détenus étaient incarcérés depuis moins de 2 ans (Ouellet et Tremblay, 2014). La durée moyenne des entretiens était d'une heure et demie. Les détenus étaient invités à participer à l'étude de façon volontaire. Chaque intervieweur se voyait attribuer, de façon aléatoire, un groupe de vingt à trente détenus. Aucune rémunération n'a été fournie aux détenus. La participation à l'étude a été de 80% (Ouellet et Tremblay, 2014). Les procédures de cueillette utilisées dans cette enquête sont présentées de manière plus détaillée dans Charest (2004) et dans Morselli et Tremblay (2010). Les entretiens ont été réalisés en face à face, non auto-administrés contrairement à d'autres études (Peterson et Braiker 1981; Chaiken et Chaiken 1985 ; Horney et coll. 1995).

Trois critères d'exclusion étaient utilisés pour cette étude. Les données manquantes dans le calendrier ont conduit à retirer vingt-trois participants de l'étude. Ont aussi été exclus de l'étude quarante-cinq participants, faute de potentielle participation à une activité lucrative. Enfin, vingt-deux participants ont été exclus car ils n'étaient pas actifs au moins trois mois au cours de la

période fenêtre. Ce manque d'activité criminelle ne permettait pas d'avoir des mesures valides pour avoir une évaluation pertinente des trajectoires criminelles. Il a été démontré que pour étudier les trajectoires ou modèles de changement, il est nécessaire d'avoir des informations sur au moins 3 points de mesure sur le temps de développement (Dupéré et al. 2007). C'est donc l'évaluation des données recueillies sur 172 détenus et leurs paramètres qui seront étudiés dans un premier temps pour cette étude.

Ainsi, la prison conduit le criminel à être privé de ses libertés, néanmoins nous savons que les activités criminelles d'un délinquant peuvent perdurer durant son incarcération. Elles peuvent en effet, avoir des répercussions sur ses relations familiales ou conjugales. Durant sa période d'incarcération, le délinquant peut connaître des moments d'activité ou d'inactivité criminelle qui sont tout autant observables que lorsqu'il est en liberté. Mais dans le cadre de cette étude, les données durant les périodes d'incarcérations ne sont pas disponibles. Bien que les calendriers de vie permettent de cibler ces épisodes, les détails de la criminalité et des autres activités en prison n'ont pas été demandés. Ces analyses s'intéresseront aux mois de liberté des délinquants durant cette période fenêtre.

Les analyses des données de cette étude se sont effectuées en deux temps. Dans un premier temps, il est important de démontrer que les détenus ayant eu une criminalité pré et post incarcération étaient similaires aux autres détenus incarcérés en évaluant les différentes caractéristiques criminelles ou individuelles. Dans un second temps, ce sont les détenus ayant connu une incarcération et ayant une activité criminelle pré et post incarcération qui sont sélectionnés. L'objectif est de comprendre l'effet de la prison sur leur trajectoire criminelle. Si les trajectoires sont amenées à évoluer par un séjour en prison, on pourra considérer la prison comme une transition dans les parcours criminels.

## **2.2. Instruments utilisés lors de la collecte des données.**

Le questionnaire comporte plusieurs sections permettant de dresser un portrait complet de la carrière criminelle des délinquants rencontrés. Un premier volet permettait de colliger de l'information générale sur les participants, leurs caractéristiques individuelles, familiales et

sociales. Cette partie du questionnaire permettait aussi de tracer les grandes lignes de leur carrière criminelle : durée, type de crimes commis, sanctions pénales, etc.

Dans un deuxième volet, c'est la méthode du calendrier de l'histoire de vie (LHC), développé par Freedman, Thorton, Camburn, Alwin et Young-De Marco (1988) qui a été utilisée. Elle a été mise en place pour enregistrer les événements de vie qui se produisent lors des trajectoires de développement. Cette technique a été employée pour étudier les trajectoires criminelles et a fait ses preuves. D'ailleurs, les données relatives aux calendriers d'histoire de vie utilisées dans le présent projet ont déjà permis de mieux comprendre la dynamique entourant l'impact des réseaux criminels sur les trajectoires de diversifications des activités illicites (Ouellet et Laferrière, 2016), la capacité des délinquants à éviter l'arrestations (Ouellet et Bouchard, 2017). Une autre étude s'est intéressée aux variations des gains criminels et aux épisodes d'abstinence (Ouellet et Tremblay, 2014). Néanmoins, les calendriers d'histoire de vie n'ont jamais été exploités pour l'étude de la variation de l'activité criminelle pré et post incarcération. Cette recherche s'intéresse au parcours des délinquants tout en prenant en compte les circonstances de vie pour comprendre quels impacts elles ont pu avoir sur leurs comportements criminels durant les 36 mois de la période fenêtre. Cette stratégie met en lumière la dynamique des circonstances de vie qui entoure les activités criminelles (Ahn, Blumstein et Schervish 1990; Bradburn, Rips et Shevell 1987; Griffin et Armstrong 2003; Horney et Marshall 1991; Horney et coll. 1995; Mackenzie et Li 2002; Uggen et Thompson 2003).

Afin d'obtenir les informations les plus précises et fiables possibles, une mise en contexte de chaque participant comprenant une description des événements de vie et circonstances durant la période fenêtre, a été mise en place. Lors de ces entretiens, ce sont les événements les plus faciles à se remémorer qui sont demandés dans un premier temps au détenu, pour finir par les plus difficiles. *La conception de cette technique est adaptée à la structure de la mémoire autobiographique facilitant le rappel à travers des processus qui misent sur le stockage séquentiel et hiérarchique de la mémoire* (p 44 Ouellet, 2014 ; Belli, 1998; Yoshihama et Bybee, 2011). Les informations réunies se réfèrent à une période fenêtre qui est de 36 mois avant l'incarcération actuelle. Les détenus devaient situer leurs activités dans le temps de façon mensuelle. Il leur était demandé dans cette reconstitution de resituer les mois qu'ils avaient passés en prison, en libération conditionnelle ou en maison de transition. Ils ont également

évoqué les mois où ils étaient sujets à des arrestations, informé sur leur lieu de résidence, leurs événements de vie et leurs circonstances de vie conventionnelle : les détails sur les emplois légaux occupés, les salaires, les relations conjugales. Le choix de faire visualiser son passé au délinquant permet une meilleure remémoration et la possibilité de récupérer davantage de détails sur les expériences criminelles quand elles sont resituées dans leur contexte.

### **2.3. L'opérationnalisation des variables**

Cette analyse des résultats est réalisée en deux temps. Dans un premier temps, chacune des variables est étudiée en fonction des 172 individus. Cette analyse permet alors d'observer si les individus ayant commis une criminalité pré et post prison (n=41) et les autres (n=131) sont « similaires » entre eux. Ou si on peut distinguer une différence entre les individus ayant une criminalité pré et post incarcération et les autres. Dans un deuxième temps, ce sont les individus ayant une criminalité pré et post incarcération (n=41) qui sont observés. La deuxième analyse permettra alors de voir si on peut observer une différence entre les deux périodes et déterminer si l'incarcération représente une transition dans les carrières criminelles analysées.

*Première question : Les délinquants ayant connus une période pré et post-incarcération sont-ils différents des autres délinquants de l'échantillon ?*

Dans un premier temps, il nous a semblé essentiel d'étudier les différentes caractéristiques que présentent les délinquants ayant une criminalité pré et post incarcération et les autres, afin de voir si nous pouvions observer des différences flagrantes les représentant. Si nous observons des différences entre les deux groupes, celles-ci pourraient alors expliquer le fait qu'un délinquant récidive ou non après une période d'incarcération. Cette première analyse nous semble donc primordiale afin de pouvoir dans un second temps étudier de façon la plus précise possible les différentes facteurs qui peuvent influencer les délinquants ayant une trajectoire pré et post incarcération.

### 2.3.1. La variable dépendante

La variable dépendante mesure simplement si, pendant la période fenêtre, l'individu a connu une période de criminalité pré et post incarcération. Cette indication permet d'observer des différences entre les individus ayant connu un séjour en prison au cours de la période fenêtre et les autres. Cette variable prend en compte 172 individus. Sur ces détenus interrogés, 60 ont révélé avoir connu une incarcération d'au moins un mois au cours de la période fenêtre (écart-type : 48,9) soit 35% des détenus interrogés. Les délinquants qui nous intéressent plus particulièrement dans cette étude sont ceux qui ont connu une période de criminalité pré et post incarcération (n=41).

### 2. 3.2. Les variables indépendantes

Les facteurs présentés dans cette section permettent de vérifier s'il n'existe pas de différences entre les détenus ayant connu une criminalité pré et post incarcération et les autres. Ces facteurs sont principalement les caractéristiques individuelles des délinquants rencontrés et regroupent notamment des caractéristiques individuelles comme l'âge du détenu, son âge au premier crime, son niveau de scolarité, son manque de contrôle de soi, sa consommation de drogue et l'alcool mais aussi caractéristiques criminelles comme les antécédents criminels, la présence d'un mentor, la taille du réseau criminel.

**L'âge au premier crime :** représente l'âge auquel les répondants ont commis leur premier crime, qu'ils aient été arrêtés ou non pour cette infraction. Certaines études ont mis en évidence que plus la carrière criminelle d'un individu commence tôt, plus celle-ci risque d'être longue et persistante (Blumstein et coll., 1986; Piquero et coll., 2003). McGloin et ses collaborateurs ont quant à eux mis en évidence le fait qu'un individu précoce dans ses crimes aura tendance à plus se diversifier dans ses activités criminelles (McGloin et al. 2007). Dans cette recherche, pour les 172 détenus interrogés, l'âge qu'ils avaient lorsqu'ils ont commis leur premier crime était en moyenne de 15 ans avec un écart-type de 6,8.

**L'âge:** Des recherches ont mis en avant le fait que la participation à un acte criminel était plus importante à la fin de l'adolescence. Les actes criminels diminueraient par la suite (Petras et coll. 2010 ; Blumstein et Cohen, 1987; Farrington, 2003; Piquero et coll., 2003). Dans cette recherche, les participants étaient en moyenne âgés de 32 ans au début de la période fenêtre (écart-type : 8,6), ce qui suggère une répartition plutôt uniforme des valeurs.

**Le niveau de scolarité.** Dans cette étude, il était demandé au délinquant leur niveau d'étude lorsqu'ils avaient quitté définitivement l'école. 20% des détenus interrogés avaient le diplôme d'étude secondaire lorsqu'ils ont arrêté l'école. Le niveau de scolarité est essentiel à prendre en compte car il peut influencer la récidive. Un niveau de scolarité faible, peu ou pas de compétences professionnelles ne permettront pas au délinquant de réussir dans autre chose que le vol (Cusson, 1983). Les opportunités légitimes amenées par la scolarité, la formation professionnelle, conduiront le délinquant à ne pas trouver de travail satisfaisant pour lui. Par conséquent, s'il doit faire une analyse coût/bénéfice entre une trajectoire criminelle et un travail peu lucratif, il sera davantage amené à privilégier la criminalité. Ce sont donc ces opportunités qui détermineront la satisfaction du délinquant dans ses activités alternatives et pourront influencer la récidive.

**Le manque de contrôle de soi.** Une étude de Morselli et Tremblay a montré qu'un faible niveau de maîtrise de soi n'entrave en rien la réussite dans le crime mais peut au contraire l'améliorer (Morselli et Tremblay, 2004). En un mot, les composantes comportementales inhérentes à une faible maîtrise de soi peuvent amener l'individu à être impulsif, à avoir une préférence pour les tâches simples et physiques, à être la recherche du risque ou à la recherche pour des sensations fortes. Cela pourrait conduire la personne à être efficace dans sa criminalité. Un individu impulsif ayant une faible maîtrise de soi pourra avoir une réflexion rapide, simple, et chercher le risque en étant orienté vers l'action. Il s'avérerait individualiste et impitoyable. Ces nombreuses caractéristiques liées à la faible maîtrise de soi permettent à l'individu d'être efficace dans le crime en fonction du contexte dans lequel il se trouve. Dans cette étude abordant le manque de contrôle de soi, d'après l'échelle de Grasmick et collègues en 24 items (1993), les criminels ont un score de 80,3, avec un écart type de 14,5.

**La consommation quotidienne d'alcool et l'utilisation de drogue dures.** La consommation quotidienne d'alcool et l'utilisation de drogues sont essentielles à prendre en

compte car celles-ci peuvent avoir une influence particulièrement sur la trajectoire criminelle. Dans notre étude, ces deux variables sont étudiées de façons distinctes. Pour étudier ces deux variables, il était demandé aux détenus de répondre sur la période de 36 mois s'ils consommaient de l'alcool, et dans un deuxième temps, des drogues. Ils devaient répondre à ces questions par la variable dichotomique (oui = consommation, non = aucune consommation). 30% des sujets de cette étude rapportent consommer de l'alcool quotidiennement et 60% consomment des drogues dures. Une étude de McGloin et ses collègues (2007), s'intéresse à l'effet des circonstances de vie sur la diversification criminelle des détenus américains. Cette étude a mis en évidence que les comportements criminels étaient sensibles au contexte. De ce fait, ils ont démontré que la diversification criminelle pouvait être amenée à augmenter les mois où les délinquants consomment davantage d'alcool et de drogues (McGloin et al. 2007). De plus, la consommation de drogues dures (substance à même de provoquer une dépendance psychique ou psychique forte, par exemple cocaïne et héroïne) peut inciter le délinquant à commettre davantage d'actes criminels pour pouvoir subvenir à sa consommation. La consommation de drogues dures pourrait donc avoir un effet motivationnel lorsqu'elle devient plus fréquente (Robitaille, 2004).

**Les antécédents d'incarcération avant la période fenêtre.** Une personne commençant tôt sa carrière criminelle pourra alors acquérir des connaissances et des habilités spécifiques pour leurs crimes et favoriser leur réussite. Un délinquant ayant alors un grand nombre d'antécédents criminels pourra avoir été davantage exposé à des modèles déviants (Sutherland, 1947) et avoir connu plusieurs périodes d'incarcérations. De plus, il pourra être susceptible d'avoir connu un tutorat de la part d'autres criminels à l'extérieur mais aussi au sein des différents lieux d'incarcération rencontrés. Il aura donc pu développer un plus grand nombre de contacts et être alors intégré au milieu (McCarthy et Hagan, 1995). Ainsi, le milieu carcéral peut permettre aux délinquants d'acquérir des opportunités d'apprentissages et nouer des contacts. Par conséquent, *« l'association positive entre le nombre d'antécédents et les gains criminels témoignerait alors de l'influence du capital humain et social criminel dans l'obtention du succès »* (Jallet, 2012). Enfin pour Robitaille, l'expérience criminelle et l'incarcération permettraient au délinquant de développer ses compétences criminelles et sa réussite délictuelle. Cette réussite pourrait alors permettre au délinquant d'augmenter sa fréquence dans le crime quelque soit le genre de délits (Kratzers et Hodgins, 1999; Prendergast, Huang, Evans et Hser, 2010). Dans cet échantillon, les détenus avaient connu dans antécédents criminels de 1,5 soit entre une et deux incarcérations

avant la période fenêtre.

**La présence d'un mentor.** Les antécédents d'incarcération peuvent amener les délinquants à faire des rencontres au sein des prisons. Ces rencontres peuvent émerger à la fin de l'adolescence et au début de l'âge adulte. De plus, elles peuvent avoir un impact durable sur les carrières criminelles si elles se font en présence d'un mentor. Morselli, Tremblay et McCathy (2006) se sont intéressés à l'apport de la présence d'un mentor dans les carrières criminelles. Ils mettent alors en avant que l'apprentissage acquis avec un mentor permettrait aux délinquants d'augmenter leurs revenus mais aussi de diminuer leurs possibilités d'arrestation. Cette rencontre pourrait notamment avoir un impact sur le capital social criminel de la personne (réseaux, nombre de partenaires) ce qui aurait un impact positif sur la diversité des crimes commis et leur rentabilité. En ce qui concerne cette étude, 42,4% des détenus interrogés rapportent avoir un mentor. C'est donc presque un individu sur deux qui est amené au cours de sa carrière criminelle à travailler avec un mentor.

**La taille du réseau criminel :** Le fait pour un délinquant d'appartenir à un réseau criminel peut permettre à ce dernier d'augmenter ses opportunités criminelles. Par son biais, l'individu pourra aussi avoir des moyens techniques et financiers pour commettre ses crimes, il aura donc davantage de chances de récidiver. De plus, le délinquant pourra aussi développer des contacts au sein de la prison, ces nouveaux contacts pourront faire évoluer son réseau, ainsi que sa trajectoire criminelle en augmentant la diversité, la fréquence et l'efficacité de ses crimes. Le délinquant pourrait donc par le biais de la prison agrandir ou développer son réseau criminel (Ouellet et Laferrière, 2016). Néanmoins, concernant le réseau criminel, il a été démontré par Ouellet et Laferrière que ce n'est pas le nombre de personne au sein d'un réseau qui est important à prendre en compte mais plutôt la qualité des liens entre les criminels (Ouellet et Laferrière, 2016). Ici, les criminels avaient en moyenne un réseau qui se composait de onze personnes.

**Tableau 1 : Statistiques descriptives des facteurs statiques pour les modèles de la performance criminelle et des épisodes d'inactivité dans le crime**

	Moyenne (écart-type)
Criminalité pré et post incarcération (0=non; 1=oui)	23, 8%
<b>Caractéristiques individuels</b>	
Âge (au début de la période fenêtre)	32,3 (8,6)
Âge au premier crime	15,2 (6,8)
Niveau de scolarité (%) (1= diplôme d'études secondaires; 0 = sans diplôme sec.)	20%
Manque de contrôle de soi (somme des 24 items de Grasmick et coll. (1993))	80,3 (14,5)
Consommation quotidienne d'alcool (%) (1=oui; 0=non)	30%
Utilisation de drogues dures (%) (1=oui; 0=non)	60%
Antécédents d'incarcération avant la période fenêtre (nombre de période d'incarcération)	1,8 (1,5)
Présence d'un mentor (%) (1=oui;0=non)	42,4%
Réseau criminel (nombre de partenaires dans le réseau criminel)	11,0 (10,3)

*Deuxième question : Peut-on observer une transition quant à la fréquence des crimes commis, la diversité dans le crime et les revenus criminels après un séjour en prison ?*

Il existe de nombreuses recherches s'étant intéressées aux facteurs influençant les trajectoires criminelles. Néanmoins, dans le cadre de cette recherche certains facteurs nécessitent d'être étudiés pour mieux comprendre leur rôle sur les trajectoires criminelles. La seconde question s'intéresse aux facteurs dynamiques de la carrière criminelle et aux facteurs statiques pour les 41 individus sélectionnés pour la suite de l'étude. On étudie ici la dynamique des trajectoires criminelles, et on compare la dynamique pré et post incarcération. Cet examen permettra d'examiner les mérites des hypothèses à savoir si la prison peut influencer la trajectoire criminelle sur le plan de la fréquence, de la diversification des activités illicites et de la réussite criminelle.

Nous sommes intéressés ici aux facteurs dynamiques qui peuvent varier à travers le temps. Pour cette seconde partie d'étude, sur les 172 individus interrogés précédemment, 41 ont été sélectionnés. Tous les individus devaient avoir connu une incarcération au cours des 36 mois, et avoir eu une activité criminelle à but lucrative pré et post incarcération pour que l'on puisse observer l'effet de la prison sur l'efficacité dans le crime, la fréquence et la diversification. Ici,

les facteurs statiques et dynamiques de ces 41 individus sont pris en considération.

Dans cette étude, sont pris en compte seulement les mois où le délinquant est en liberté et a une activité criminelle. La période durant laquelle le délinquant est en prison n'est pas utilisée dans cette recherche bien que, comme évoqué précédemment, nous savons que la criminalité peut continuer pendant un séjour en prison. Le nombre de mois pré incarcération où le criminel passe à l'acte, est en moyenne de 6 mois avec un écart-type de 8,25 et le nombre de mois post-incarcération où le délinquant est en liberté et est actif criminellement est de 3,9 avec un écart-type de 7,9. Dans cette étude, la période fenêtre est de 36 mois, et durant cette période, les délinquants interrogés ont été actifs criminellement durant en moyenne 14 mois (13,42) sur 36, avec un écart-type de 8,91.

### **2.3.3. Les variables dépendantes**

Pour étudier l'effet de l'incarcération sur la trajectoire criminelle, trois paramètres seront étudiés en tant que variables dépendantes : la fréquence des crimes commis et la diversification dans le crime et la réussite criminelle.

**La fréquence totale des crimes commis.** Différentes études ont mis en évidence que plus un individu commençait tôt une carrière criminelle, plus la fréquence de celle-ci pouvait s'accroître dans le temps (Blumstein et al., 1986; LeBlanc et Loeber, 1998; Piquero, et al., 2007). La variable de la fréquence prend en compte le nombre de crimes qu'un individu réalise mensuellement. Dans cette étude, les délinquants ont répondu avoir commis en moyenne 37, 29 crimes par mois.

**La diversification des activités criminelles.** La deuxième variable dépendante prise en compte dans le cadre de cette étude est la diversification. La diversification désigne la faculté du délinquant à commettre différents types de crimes au cours de sa carrière criminelle (Leblanc, 1985 ; Ouellet et Laferrière, 2016 ; Mazerolle et al., 2000; McGloin et al., 2007; Piquero et al., 1999, 2007). Les délinquants interrogés commettent donc sur une base mensuelle en moyenne deux types de crimes (moyenne de 1,88 et écart-type de 1,01). Dans un premier temps sera pris en compte le nombre de secteurs d'activités criminelles puis dans un second temps, nous

étudierons le pourcentage des crimes de marché par rapport à l'ensemble des crimes commis par les délinquants analysés. En moyenne, nous pouvons observer que 64,86 des crimes commis sont des crimes de marchés (écart-type 45, 34).

**La réussite criminelle.** Pour mesurer la réussite criminelle, elle est étudiée à l'aide des revenus criminels mensuels du délinquant. Dans cette étude, les détenus gagnent mensuellement en moyenne 6164, 73\$. Une étude de Tremblay et Morselli (2000) l'a évaluée comme étant le profit moyen par crime. Ce profit se calcule en divisant les revenus illicites totaux par le nombre de crimes commis par l'individu chaque mois. Cet indicateur de la réussite criminelle donne une lecture différente des revenus générés par la criminalité et se rapproche davantage d'une mesure des compétences criminelles (Ouellet et Bouchard, 2017). En ce qui concerne l'efficacité criminelle, celle-ci est en moyenne de 176, 96 \$ par crime. Prenons maintenant en compte les variables indépendantes.

### 2.3.4. Les variables indépendantes

**Mois pré et post incarcération.** Cette période intervient avant et après une incarcération : le délinquant sort de prison. La prise en compte de la période pré et post incarcération permet d'évaluer les changements de la carrière criminelle de l'individu avant et après le séjour en prison. On étudie l'efficacité, la fréquence et la diversification avant et après le séjour en prison. Dans cette étude, la séquence d'activité criminelle pré incarcération représente 47% des mois observés alors que les mois post incarcération représentent 53% des séquences analysées dans ce mémoire. On peut donc observer que les délinquants interrogés connaissent des périodes de criminalité post incarcération légèrement plus longues que les périodes pré incarcération. Pour examiner la différence entre les mois pré et post incarcération la catégorie de référence dans nos analyses sera les mois post incarcération (0=non, 1=oui).

**En relation conjugale.** Lors du questionnaire, il était demandé à chaque individu interrogé pour cette étude de répondre par oui ou non pour chacun des 36 mois concernant leur relation conjugale. Ainsi, cette question permet alors de savoir si le détenu était en couple ou non durant les mois de la période fenêtre. Car il a été démontré, qu'une personne impliquée dans une

trajectoire criminelle pourrait être peu insérée socialement, l'amenant à avoir des difficultés à construire une relation conjugale. Les résultats de cette étude suggèrent que les relations maritales peuvent avoir des effets régulateurs sur certains trafics mais qu'elles pourraient encourager d'autres (Ouellet et Tremblay, 2014). Une relation conjugale pourrait motiver le délinquant à multiplier ses crimes pour subvenir financièrement aux besoins du couple. Celui-ci pourrait également être amené à diminuer voir arrêter ses crimes s'il est en relation conjugale. En utilisant la variable dichotomique sur la question d'une éventuelle relation conjugale, on observe que le détenu était en couple pendant 43% de la période fenêtre.

**En période d'emploi.** Concernant le fait qu'un individu ait un emploi ou non, pour cette étude, il était demandé au détenu de répondre si oui ou non il avait un emploi pour chaque mois de la période fenêtre. Ainsi, cette question permettait de savoir s'il occupait un emploi chaque mois de cette période. Une étude a montré que lorsqu'un individu occupe un emploi légitime, celui-ci est moins enclin à diversifier ses crimes (Ouellet et Laferrière, 2016). C'est une des raisons pour laquelle nous avons choisi d'incorporer cette variable dans notre étude. De plus, les personnes qui déclarent avoir un emploi légitime ont souvent tendance à réaliser des gains criminels moins importants (Erllich, 1973). Ces résultats pourraient s'expliquer par le manque de temps à consacrer à des activités criminelles. Et ils vont dans le sens des théories situationnelles comme la perspective du parcours de vie : les circonstances de vie peuvent influencer les trajectoires criminelles (Horney et al., 1995; Sampson et Laub, 2000; Laub et Sampson, 2003). Parmi les 41 détenus interrogés, qui devaient répondre par oui ou par non sur la possession d'un emploi légitime, 41% des mois où le détenu était interrogé étaient des mois où le détenu avait un emploi.

**Période où le délinquant est en libération conditionnelle ou en probation ou en maison de transition.** Ouellet et Tremblay (2014), dans une étude, montrent que les délinquants étant en libération conditionnelle ou en probation ou en maison de transition ont des revenus criminels plus faibles lorsqu'ils sont sous surveillance pénale. Leurs résultats démontrent qu'une surveillance pénale corrélée à la trajectoire de vie, la perspective à court terme des circonstances changeante durant cette trajectoire et la perspective développementale d'un criminel, peuvent avoir un impact sur les bénéfices criminels, mais que ces résultats sont à nuancer (Ouellet et Tremblay, 2014). Les personnes devaient répondre par oui s'ils étaient soumis à une surveillance

pénale ou par non pour chaque mois de la période fenêtre. Suite à ces réponses, on peut observer que 31% des mois de la période fenêtre, étaient des mois où le détenu était en libération conditionnelle, ou en probation ou en maison de transition.

**Synthèse des résultats :** Enfin, en ce qui concerne les variables définies précédemment, nous pouvons constater qu'en moyenne, les 41 criminels de ce second tableau étaient âgés de 30 ans lors de l'entretien. Nous pouvons aussi observer que 17% de ces criminels ont obtenus leur diplôme d'études secondaires, les autres (83%), n'ont pas été jusqu'à ce diplôme. En ce qui concerne le manque de contrôle de soi, d'après l'échelle de Gramick et coll, en 24 items (1993), les criminels ont un score de 81,02 avec un écart type de 14,5. Le manque de contrôle de soi tient compte d'une série de traits qui sont corrélés à la propension criminelle. Morselli et Tremblay en 2004, ont démontré qu'une forte propension criminelle, ainsi qu'un score élevé à cette échelle pouvait conduire à des gains criminels plus importants (Morselli et Tremblay, 2004). Les résultats nous montrent aussi qu'en ce qui concerne la consommation de drogues dures, 52% des criminels en prennent. Alors que pour l'alcool, il y a 26% des criminels qui en consomment de manière abusive. De plus, le tableau 2 nous apprend que le nombre d'incarcération avant la période fenêtre est en moyenne de deux (2,05 ; écart-type 1,36). Enfin, 40% des délinquants interrogés considèrent avoir eu un mentor au cours de leur carrière criminelle.

**Tableau 2: Statistiques descriptives de facteurs dynamiques et statiques pour les modèles post et pré incarcération**

	<b>Moyenne (écart type)</b>
<b>Niveau 1 : Caractéristiques dynamiques</b>	
Fréquence totale des crimes commis	194,97 (300,96)
Diversification dans le crime	1,88 (1,01)
Implication crimes de marché	64,86 (45, 34)
Revenus criminels mensuels (ln) - Moyenne géométrique	8,73 (2,25) - 6164, 73\$
Efficacité criminelle: \$ par crime (ln) - Moyenne géométrique	5.18 (2,63) - 176,96\$
Les mois d'activités criminelles	13,62 (8,91)
Séquences pré incarcération (%) (1=oui ; 0= non)	47%
Séquences post incarcération	53%
En relation conjugale	43%
En période d'emploi	41%
Période où le délinquant est en libération conditionnelle ou en probation ou en maison de transition	31%
<b>Niveau 2: Caractéristiques statiques</b>	
Age auquel il a commis son premier délit	14,21 (5,43)
Age du répondant	30,17 (7,01)
Niveau de scolarité (%) (1= diplôme d'études secondaires; 0 = sans diplôme sec.)	17%
EM pour estimer les valeurs manquantes (Échelle du manque de contrôle de soi) (Grasmick, 1993)	81,02 (15,49)
Les détenus qui rapportent consommer de l'alcool presque tous les jours	26%
Consommation de drogues dures durant la période fenêtre (quelques fois par mois ou plus)	52%
Nombre de sentences antérieures à la période fenêtre	2,05 (1,36)
Considère avoir un mentor dans la carrière criminelle	40%

## 2.4. Stratégies d'analyse

Dans ce cadre de cette recherche, deux observations doivent être faites afin de comprendre la stratégie d'analyse choisie. Premièrement, les données récoltées dans le cadre de cette étude sont rétrospectives et de nombreuses informations sur les individus ont été obtenues. Des informations sur les données ont été récupérées selon chaque mois dans lesquelles chaque variable est étudiée. Par exemple, si on se penche sur la diversité des crimes pour chaque mois, celle-ci est étudiée pour chacun des mois de la période fenêtrée.

De plus, les variables indépendantes prennent en compte les caractéristiques contextuelles qui varient selon chaque mois et les caractéristiques individuelles considérées dans cette étude comme stables. Les informations colligées sur une base mensuelle sont nichées dans les individus. L'utilisation d'une analyse multi niveaux (autrement appelée modèle mixte paramétrique ou modèle hiérarchique) est alors justifiée pour analyser ces données. Cette méthode avec l'aide du calendrier d'histoire de vie permet d'observer les changements qui ont lieu au sein des trajectoires individuelles et d'analyser l'effet qu'ont chacune des variables sur celles-ci (Dupéré, Lacourse, Vitaro, Tremblay, 2007; Yoshima et Bybee, 2011). Ainsi, l'analyse multi niveaux permet d'observer aussi bien les circonstances qui conduisent les individus à faire évoluer leur carrière criminelle en s'attachant à ses données (changements intra-individuels) et ses propres caractéristiques (changements interindividuels). Cette méthode permet alors de mettre en évidence un portrait aussi bien statique que dynamique en identifiant des caractéristiques propres à l'individu (par exemple, son âge, l'âge du premier crime ou les antécédents d'incarcérations etc.) tout en les mettant en lien avec les circonstances de vie (par exemple : en relation conjugale, en période d'emploi).

Afin d'analyser le plus précisément possible les trajectoires criminelles, il est donc essentiel de prendre en compte les caractéristiques individuelles et contextuelles.

Comme évoqué dans le cadre théorique, le but de cette recherche est de comprendre, à l'aide de l'analyse multi niveaux, l'influence que peuvent avoir différents facteurs regroupés en différents niveaux sur les comportements humains (Luke, 2004). Dans cette recherche, les caractéristiques des délinquants (âge, antécédents criminels) sont mises en lien avec les

circonstances de vie qui représentent ici la période fenêtre de 36 mois. Le premier niveau d'analyse contient les variables dépendantes, les évolutions de la carrière criminelle provenant des calendriers d'histoire de vie (qui peuvent varier selon chaque mois). Le deuxième niveau contient les variables liées aux caractéristiques des détenus qui sont considérés comme stables dans le temps.

Différents logiciels peuvent être utilisés pour analyser ces données à l'aide du modèle multi niveaux. Pour ce mémoire, c'est le logiciel HLM (hierarchical Linear Modeling) qui a été choisi. Le choix des modèles s'est fait à partir de la nature de la variable dépendante. Pour les trois variables dépendantes, c'est le modèle hiérarchique qui a été employé pour mesurer les variations de la carrière criminelle car ce sont des variables continues. « *Ce modèle assure l'indépendance des termes d'erreur et nous renseigne sur la variance expliquée à chaque niveau d'analyse à partir du coefficient de corrélation intra-classe* » (p 61, Ouellet, 2014 ; Bressoux, Coustère. et Leroy-Audouin, 1997). Concernant la standardisation, la méthode du « grand mean centering » a été privilégiée lorsqu'il n'était pas possible de mettre la valeur zéro comme pour les variables âge, scolarité, manque de contrôle de soi (Luke, 2004).

---

## 2.5. Limites

Dans un premier temps, il est essentiel de noter que ce sondage prend seulement en compte des délinquants ayant été incarcérés. Par conséquent, ce n'est pas un échantillon représentatif car d'autres délinquants, suite à un séjour en prison, peuvent avoir développé des connaissances pour ne pas être arrêtés de nouveau.

De plus, nous allons étudier l'effet de l'incarcération sur la trajectoire criminelle. Cependant nous n'avons pas de données sur les rencontres faites en prison qui pourraient influencer la carrière criminelle : des criminels rencontrant d'autres criminels qui pourraient leur permettre d'élargir leur réseau ou de se lancer dans une nouvelle carrière criminelle. Il serait donc intéressant de davantage s'intéresser aux modalités de l'épisode d'incarcération.

Enfin, nous pouvons alors observer que différents facteurs peuvent influencer la trajectoire criminelle. Il serait important de réaliser une étude plus détaillée des consommations de substances afin d'avoir une idée plus précise de l'effet des drogues sur les comportements criminels. Il en est de même en ce qui concerne la prise d'alcool. Un questionnaire plus précis nous permettrait de pouvoir évaluer si l'alcool est lié à un contexte festif, à un réseau criminel ou s'il est lié à une dépendance. Il serait donc nécessaire dans une prochaine enquête d'incorporer cette consommation dans les calendriers individuels pour que ces facteurs soient plus relégués aux facteurs statiques.

Ainsi, dans notre étude nous pouvons mettre en avant différents facteurs qui conduiraient les délinquants à repasser à l'acte après une incarcération. Néanmoins, différents paramètres sont à approfondir afin de pouvoir démontrer avec précision quels sont les facteurs qui ont amenés l'individu à récidiver.

## CHAPITRE 3 – RESULTATS

La trajectoire criminelle peut être influencée par différents facteurs qui méritent qu'on y attarde. Le but de cette recherche est d'analyser l'effet de l'incarcération sur trois paramètres de la carrière criminelle en étudiant la fréquence des crimes commis, la diversité des crimes et le revenu criminel avant et après un épisode d'incarcération. Ce chapitre est donc divisé en deux sections. La première section permettra à l'aide d'une régression logistique binaire d'examiner, sur la base de nombreux facteurs, si les délinquants chez lesquels il est possible d'observer une activité criminelle pré et post incarcération diffèrent des autres délinquants de l'échantillon. Puis la seconde section s'intéressera à examiner l'effet de l'incarcération sur la trajectoire criminelle.

### 3.1) Les délinquants ayant connus une période pré et post-incarcération sont-ils différents des autres délinquants de l'échantillon ?

Les résultats du Tableau 3 permettent d'observer si les délinquants sélectionnés (N=41) pour l'analyse des trajectoires pré et post-incarcération, sont différents de ceux qui ne le sont pas (N=131). Les régressions logistiques présentées permettent d'identifier les facteurs qui distinguent les deux groupes de délinquants et renseignent la proportion de variance expliquée par le modèle déployé. Ce modèle inclut les caractéristiques individuelles des délinquants et les caractéristiques de leur carrière criminelle. De manière générale, le modèle proposé possède une capacité prédictive modérée, la variance expliquée par le modèle ( $R^2$  de Nagelkerke) étant de 8,5%.

En regardant d'abord les caractéristiques individuelles, nous pouvons observer que les détenus dont les épisodes d'activités criminelles pré et post incarcération seront examinés plus en détail dans la section suivante, ne diffèrent pas des autres délinquants de l'échantillon quant à leur niveau de scolarité, leur manque de contrôle de soi, leur consommation d'alcool ou de drogues. Dans le premier groupe étudié, les délinquants sont en moyenne âgés de 32,3 (8,6). Dans le second groupe, qui sont des délinquants ayant connu une criminalité pré et post incarcération, ils étaient en moyenne âgés 30,17 ans (écart-type 7,01). Seul l'âge permet de

distinguer les deux groupes. Toute chose étant égale par ailleurs, les délinquants dont les trajectoires pré et post incarcération seront analysées, sont significativement plus jeunes (Odds Ratio = 0,930 ;  $p \leq ,005$ ).

Quant aux caractéristiques de la carrière criminelle, cette étude montre que seuls les antécédents d'incarcération discriminent les deux groupes de délinquants (Odds Ratio = 1,346;  $p \leq ,005$ ). Notre étude a mis en avant que pour les 172 détenus interrogés, la moyenne de leurs antécédents d'incarcération est de 1,8 avec un écart-type de 1,5. Pour les 41 sélectionnés dans la seconde section, la moyenne de leurs antécédents d'incarcération est de 2,05 avec un écart type de 1,36. Alors qu'en ce qui concerne le 131 individus non sélectionnés, la moyenne de leurs antécédents d'incarcération est de 1,7. Les individus dont nous ferons la comparaison entre leurs activités criminelles pré et post incarcération possèdent davantage d'antécédents d'incarcération que les délinquants qui ne sont pas sélectionnés pour la seconde partie de nos analyses. Ceci étant dit, précisons que les deux groupes de délinquants ne diffèrent pas quant à la présence d'un mentor, la taille du réseau criminel ou l'âge lors du premier crime.

Nous pouvons conclure qu'à l'exception de l'âge et des antécédents d'incarcération, les délinquants dont les épisodes d'activités criminelles pré et post incarcération seront examinés sont peu différents des autres délinquants de l'échantillon.

**Tableau 3 :** Régression logistique des facteurs associés à l’incarcération ou non des délinquants pendant la période fenêtre (36 mois).

	<i>b</i>	E.S	Wald	Sign	OR
<b>Caractéristiques individuelles</b>					
Age	-,072*	,031	5,255	,022	,930
Niveau de scolarité	-,049	,496	0,010	,921	,952
Manque de contrôle de soi	-,002	,014	,023	,879	,998
Consommation d’alcool	-,086	,426	,041	,840	,918
Utilisation de drogues dures	-,314	,406	,597	,440	,731
<b>Paramètres de la carrière criminelle</b>					
Antécédents d’incarcération	,297*	,037	4,568	,033	1,346
Age du premier crime	,005	,139	,016	,899	1,005
Réseau criminel	-,063	,166	0,143	,705	1,065
Présence mentor	-,117	,392	,090	,765	,889
R2 Nagelkerke		0,085			

p ≤ 0,05\*; p ≤ 0,001\*\*

### 3.2) Peut-on observer une transition quant à la fréquence des crimes commis, la diversité dans le crime et les revenus criminels après un séjour en prison ?

Comme évoqué plus haut, l'objectif de cette seconde partie de l'étude est d'observer l'effet de l'incarcération sur la trajectoire criminelle à l'aide d'une analyse multi-niveaux. Nous nous intéresserons donc aux facteurs dynamiques de la carrière criminelle et aux facteurs statiques de 41 individus sélectionnés pour la suite de l'étude. Ces 41 individus ont tous eu une criminalité à but lucratif, pré et post incarcération au cours de la période fenêtre. Nous étudierons la dynamique de leur trajectoire criminelle en analysant, les mois pré et post incarcération quant à la fréquence des crimes commis, l'efficacité et la diversité de leurs crimes, ainsi que les revenus criminels.

Dans le cadre de cette étude, nous prenons en compte les mois où les délinquants étaient en liberté et actifs dans le crime. Des études ont précédemment montré que les criminels ne commettent pas constamment des crimes et peuvent se désister temporairement (Matza, 1967; Ouellet et Tremblay, 2014). L'activité criminelle est donc composée de période d'activité criminelle et d'abstinence, ce qui caractérise la plupart des trajectoires des délinquants et qu'il est essentiel de prendre en compte dans notre étude (Laub et Sampson 2003; Piquero 2004). Pour ces 41 détenus, le nombre de mois d'observation pré et post incarcération moyen total et où le criminel est actif dans le crime, est de 21,5 mois. De plus, nous avons pu observer que le nombre de mois d'observation pré incarcération, avec ou sans criminalité, était en moyenne de 13,27 avec un écart type de 9,46. Et que le nombre de mois d'observation pré incarcération avec un passage à l'acte était de 9,6 avec un écart-type de 8,6. Concernant la période d'incarcération dans cette étude, celle-ci était en moyenne de 7,71 mois avec un écart-type de 6,24. A leur sortie de prison, nous pouvons observer que leur période post incarcération est en moyenne de 14,98 mois et avec un écart-type de 9,14. Le fait que les détenus récidivent après leur séjour en prison montre dans un certain sens, l'absence du pouvoir dissuasif lié à la prison. Nous pouvons de plus observer, que leur nombre de mois avant la récidive était en moyenne de 0,95 mois avec un écart-type de 3,21, qui nous indique que ces ex-détenus reprenaient très rapidement leur trajectoire criminelle. Plusieurs études

mesurent la récidive avec des données officielles, ici en utilisant une mesure auto-rapportée, on constate qu'ils récidivent très rapidement. Il est donc essentiel d'analyser des données auto-rapportées pour comprendre les trajectoires criminelles. Enfin, concernant les mois post-incarcération avec passage à l'acte, ils sont en moyenne de 11,9 mois (écart-type de 8,9). Au vu de ces différences de données, il est essentiel d'observer l'effet que la prison peut avoir sur les paramètres de la carrière criminelle.

### ***3.3) La fréquence des crimes commis pré et post incarcération***

La fréquence des crimes commis peut être amenée à fluctuer au cours de la carrière criminelle d'un individu (Blumstein et Cohen, 1987; Farrington, 2003; Piquero et coll., 2003). De plus, les délinquants ne commettent pas des crimes tout au long de leur carrière criminelle (Ouellet (2018), Adler et Adler, 1983, Nagin et Land, 1993) mais sont enclins à se désister temporairement. Ainsi, la poursuite de parcours en « zigzag », qui se caractérise par l'alternance de cycles d'épisodes d'activité criminelle et d'abstinence, est courante (voir Nagin et Land, 1993 ; Laub et Sampson, 2003, 2007 ; Ouellet, 2018 ; Piquero, 2004). On pourrait donc être amené à penser que les individus seraient au cours de leur carrière criminelle influencés par différents facteurs statiques et dynamiques qui les conduiraient à commettre plus ou moins de crimes. Une étude de Bouchard et Corrado en 2011, montre que le capital social du délinquant, son réseau criminel, peut augmenter sa criminalité et favoriser la transmission de savoir-faire (Bouchard et Corrado, 2011; Morselli et Tremblay, 2004). De plus, les délinquants étant en libération conditionnelle ou en probation ou en maison de transition ont des revenus criminels plus faibles que ceux qui ne sont pas sous surveillance pénale (Ouellet et Tremblay, 2014). Cette absence de revenu pourrait alors conduire le criminel à augmenter la fréquence de ses crimes ou à se désister temporairement (Ouellet et Tremblay, 2014). La dynamique de l'activité criminelle pourra donc avoir un réel impact sur la trajectoire de ces derniers.

Il a également été démontré que les circonstances de vie peuvent aussi avoir un rôle important dans l'évolution des trajectoires criminelles (Sampson et Laub,

1990) Ainsi, la consommation de substance, peut aussi avoir une influence sur la fréquence criminelle car cette consommation peut avoir un effet motivationnel sur la criminalité (Robitaille, 2004). Les analyses mises en place pour cette recherche permettent de développer les connaissances sur les caractéristiques qui peuvent influencer les trajectoires criminelles pré et post incarcération.

Rappelons que dans les analyses présentées, nous avons pris en compte seulement les mois où le criminel était actif dans le crime. Dans le premier modèle, on teste l'effet des mois post-incarcération sur la fréquence des crimes commis. Dans le second modèle, on teste l'effet des mois post-incarcération en contrôlant pour les circonstances de vie et les caractéristiques individuelles. On peut alors observer dans le premier modèle que les mois post-incarcération ont un effet significatif sur la fréquence des crimes commis ( $B = -0,234$  ;  $p < 0,001$ ). Ce résultat indique, qu'en comparaison aux mois précédents l'incarcération, la fréquence des crimes est plus faible durant les mois suivant un séjour en prison.

Dans le deuxième modèle, nous introduisons les caractéristiques individuelles et les circonstances de vie susceptibles d'influencer la fréquence des crimes commis sur une base mensuelle. Ce modèle nous permet d'une part d'observer l'effet de ces facteurs introduits, mais aussi de vérifier si l'effet des mois post-incarcération se maintient une fois que l'on contrôle pour ces facteurs. Nous pouvons établir à partir du modèle 2, deux constats. Le premier est que lorsqu'on contrôle pour les circonstances de vie et les caractéristiques individuelles, nous pouvons observer que l'effet des mois post-incarcération sur la fréquence des crimes se maintient. Deuxièmement, nous pouvons voir qu'aucune autre circonstance de vie n'a une influence significative sur la fréquence des crimes commis. Mais que lorsqu'on étudie les caractéristiques individuelles, l'une d'elle s'associe significativement à la fréquence des crimes réalisés. Ainsi dans le modèle 2 du tableau 4, on observe que plus un individu a du mal à se contrôler (manque de contrôle de soi), plus celui-ci a des risques de commettre des crimes fréquemment ( $B = 0,06$  ;  $p < 0,05$ ). Une personne ayant cette caractéristique serait plus à même d'être impulsif ce qui pourrait l'amener à passer à l'acte plus facilement et donc expliquer la multiplicité de ses crimes (Morselli et Tremblay, 2004).

**Tableau 4 : Analyse multi-niveau des circonstances de vie et des caractéristiques des participants sur la fréquence des crimes commis par mois**

<b>Fréquence des crimes par mois</b>	<b>Modèle 1</b>	<b>Modèle 2</b>
<b>Niveau 1 : Circonstances de vie</b>		
Mois post incarcération	-0,23* (0,12)	-0,23** (0,11)
Relation conjugale		-0.01 (0,06)
Emploi		-0.03 (0,11)
Surveillance formelle		-0.01 (0,13)
<b>Niveau 2 : Caractéristiques individuelles</b>		
Age		-0.02 (0,05)
Niveau de scolarité		-1.48 (0,92)
Manque de contrôle de soi		0.06** (0,02)
Consommation d'alcool		-0.89 (0,77)
Consommation de drogue		0.14 (0,76)
Age au premier crime		-0.01 (0,07)
Réseau criminel		0.03 (0,20)
Antécédents criminels		-0.29 (0,23)
Présence d'un mentor		1.00 (0,71)
<b>Déviante</b>	1620	1624,19

\*  $p < 0,05$ ;

\*\*  $p < 0,01$ ;

\*\*\*  $p < 0,001$  (les erreurs types sont entre parenthèses)

Par conséquent, le tableau 4, nous permet d'observer que lorsque l'on contrôle les caractéristiques individuelles et les circonstances de vie d'un délinquant, seul deux facteurs sont significatifs. Les individus présentant un manque de contrôle de soi commettent de manière générale plus de crimes. Et toute chose étant égale par ailleurs, en comparaison au mois pré-incarcération, les délinquants commettent moins de crimes (durant les mois où ils sont actifs) que durant les mois suivant un épisode d'incarcération. Il serait donc intéressant d'observer si d'autres paramètres de la carrière criminelle évoluent suite à un séjour en prison.

### 3.4) La diversité des crimes commis et diversification des crimes de marché, pré et post incarcération

Des études ont montré qu'un criminel était amené au cours de sa carrière à commettre différents types de crimes (Ouellet et Laferrière, 2016 ; Brame et al., 2004; Farrington et al., 1988; Lussier et al., 2005; Mazerolle et al., 2000; McGloin et al., 2007; Piquero et al., 1999, 2007). Néanmoins, cette diversification ne serait pas constante au cours de leur trajectoire criminelle (Shover, 1996 ; Steffensmeier et Ulmer, 2005 ; Sullivan et al., 2006). Ils seraient donc amenés durant certaines périodes à se spécialiser dans certains types de crimes, même si d'une manière générale, il a été démontré que leur carrière était diversifiée (Mc Gloin et al., 2007).

Différents facteurs statiques et dynamiques tels que les circonstances de vie ou les caractéristiques individuelles du criminel, pourraient alors influencer cette diversification. Ainsi, les caractéristiques individuelles telles que la personnalité du délinquant pourraient jouer un rôle important dans son implication dans le crime. Il a été démontré que plus un individu est impulsif, plus celui-ci aurait tendance à diversifier ses crimes (Ouellet et Laferrière, 2016). Ceci s'expliquerait par le fait que les délinquants ayant un plus faible contrôle d'eux-mêmes auraient plus de facilités à détecter des opportunités criminelles (Gottfredson et Hirshi, 1990). En revanche, il a été démontré qu'un criminel diversifierait davantage ses crimes lorsqu'ils consomment de l'alcool ou des drogues (McGloin et al., 2007). Gluecks en 1950, a montré que plus un délinquant avait de contacts, plus celui-ci était amené à commettre des crimes. Selon Ouellet et Laferrière, « *ceci s'explique par l'effet criminogène des co-délinquants sur les processus décisionnels individuels et sur les opportunités criminelles en facilitant la transmission du savoir-faire criminel au sein d'un réseau* » (p.2, Ouellet et Laferrière, Descormiers, Bouchard et Corrado, 2011 ; Morselli et Tremblay, 2004). Ces nouvelles opportunités pourraient permettre au délinquant de diversifier son activité criminelle grâce à ses contacts. La présence de co-délinquants peut donc avoir un effet sur la trajectoire criminelle. Dans ces analyses, nous nous intéresserons également à d'autres caractéristiques individuelles, telles que l'âge de délinquant car il a été démontré que plus un délinquants étaient âgés, plus celui-ci avait tendance à spécialiser ses crimes (LeBlanc et Fréchette, 1989 ; Piquero et al., 1999).

Des études se sont penchées sur le lien entre les circonstances de vie et la criminalité (Ouellet et Laferrière, 2016 ; Horney et al., 1995 ; Samson et Laub, 1990 ; Laub et Sampson, 2003 ; Griffin et Armstrong, 2003 ; Farrington, 2005). Certains auteurs se sont intéressés à l'influence des circonstances de vie sur différents indicateurs de la diversification criminelle sur une base mensuelle (McGloin et al., 2007). Ils mettent en avant le fait que ces variations, particulièrement à court terme, sont sensibles au contexte dans lequel évolue le criminel. Ainsi, un criminel sera amené à moins diversifier ses crimes lorsqu'il est en relation conjugale ou sous surveillance pénale (McGloin et al., 2007). Ces études ont montré que les circonstances de vie pouvaient avoir un impact sur la carrière criminelle.

Pour représenter la diversification des crimes commis, on utilise deux indicateurs. Le premier représente le nombre de secteurs d'activités criminelles dans lequel le délinquant s'implique sur une base mensuelle. Le deuxième représente le pourcentage des crimes de marché sur le total des crimes commis à chaque mois. Dans le troisième modèle du tableau 5, on s'intéresse à l'effet des mois post-incarcération sur le nombre de secteurs d'activités criminelles dans lequel le délinquant s'implique mensuellement. Le quatrième modèle, inclut les circonstances de vie et les caractéristiques individuelles du délinquant pour en étudier l'effet sur le nombre de secteurs d'activités criminelles. On peut observer dans le troisième modèle, que les mois post-incarcération n'ont pas d'effet significatif sur le nombre de secteurs d'activités criminelles. En effet, le nombre de secteurs d'activités criminelles dans lequel s'impliquent les délinquants chaque mois, ne semble pas être influencé significativement par les épisodes d'incarcération. En revanche, dans le quatrième modèle, lorsqu'on inclut l'ensemble des variables liées aux circonstances de vie et aux caractéristiques individuelles du délinquant, on peut observer que deux facteurs sont significatifs. Ainsi, l'effet du manque de contrôle de soi sur la diversité des crimes est significative ( $B = -9,17$  ;  $p < 0,05$ ). Soit, les individus qui présentent davantage de manque de contrôle de soi s'engagent dans un plus grand nombre de secteurs d'activités criminelles. Le modèle 4, nous permet également d'observer que les délinquants diversifient moins leurs secteurs d'activité criminelle, durant les mois où ils sont actifs, lorsqu'ils occupent un emploi ( $B = -0,45$  ;  $p < 0,05$ ). Ce deuxième

indicateur permet d'aller examiner plus en profondeur comment se structure les activités délinquantes.

Néanmoins, il est possible que l'incarcération n'influence pas le nombre d'activités, mais plutôt l'intensité de leur implication dans les sphères de crimes dans lesquels ils évoluent. Nous avons choisi d'utiliser le pourcentage de crime de marché afin d'examiner si l'incarcération amène une transition au niveau de l'implication dans cette sphère d'activités criminelles. Nous pouvons alors observer que durant les mois post-incarcération, les délinquants sont moins impliqués dans une criminalité de marché et davantage dans les crimes acquisitifs ( $B=-9,17$  ;  $p<0,05$ ). Dans le modèle 6, lorsqu'on intègre l'ensemble des autres variables statiques et dynamiques, nous pouvons également observer que les délinquants sont plus impliqués dans des crimes acquisitifs que de marché ( $B=-8,83$  ;  $p<0,05$ ). Ainsi, nous pouvons observer qu'à court terme l'incarcération représente une transition dans les trajectoires criminelles, obligeant les délinquants à se tourner vers des formes de crimes qui nécessitent une moins grande collaboration. Il pourrait donc également en résulter un effet sur les habitudes de co-délinquance

**Tableau 5 : Analyse multi-niveau des circonstances de vie et des caractéristiques des participants sur la diversification des crimes commis par mois**

<u>Diversité des crimes par mois</u>	<b>Modèle 3</b>	<b>Modèle 4</b>	<b>Modèle 5</b>	<b>Modèle 6</b>
	<b>Nombre de secteurs d'activités criminelles</b>		<b>Pourcentage des crimes de marché</b>	
<b>Niveau 1 : Circonstances de vie</b>				
Mois post incarcération	0,01 (0,11)	0,05 (0,11)	-9,17*(4,49)	-8,83*(4,15)
Relation conjugale		-0,24 (0,19)		1,84 (3,09)
Emploi		-0,45 *(0,21)		1,81 (2,95)
Surveillance formelle		-0,12 (0,14)		-1,04 (4,43)
<b>Niveau 2 : Caractéristiques individuelles</b>				
Age		-0,01 (0,01)		0,21 (1,51)
Niveau de scolarité		-0,15 (0,22)		-5,37 (17,66)
Manque de contrôle de soi		0,02* (0,01)		-0,30 (0,54)
Consommation d'alcool		0,48 (0,32)		27,90 (15,34)
Consommation de drogue		-0,15 (0,34)		-4,26 (16,85)
Age au premier crime		0,01 (0,03)		0,29 (1,57)
Réseau criminel		0,15 (0,08)		8,27 (5,79)
Antécédents criminels		-0,11 (0,08)		-2,71 (5,79)
Présence d'un mentor		0,08 (0,26)		5,59 (17,82)
<b>Déviance</b>	1571	1496	7904	7838

\* p < 0,05;

\*\* p < 0,01;

\*\*\* p < 0,001 (les erreurs types sont entre parenthèses)

### **3.5) *Les revenus criminels pré et post incarcération***

La plupart des crimes commis sont motivés par l'appât du gain (Uggen et Thompson, 2003). Les études s'intéressant aux revenus criminels nous montrent que les performances criminelles sont très variables dans le temps (Ouellet et Tremblay, 2014 ; McCarthy et Hagan, 2001 ; Morselli et Tremblay, 2004 ; Tremblay et McCarthy 2006 ; Robitaille 2004 ; Tremblay et Morselli, 2000). Il pourrait donc exister plusieurs facteurs qui expliqueraient ces variations. Ainsi, à travers cette étude, on se demande si le passage en prison ne pourrait pas avoir un impact sur la réussite criminelle ; les revenus criminels mensuels et l'efficacité criminelle.

Dans le modèle 7, nous avons testé l'effet des mois post incarcération sur les revenus criminels mensuels. On peut observer, que le résultat est significatif concernant les revenus criminels sur les mois post-incarcération. Ainsi, les revenus criminels mensuels sont moins importants durant les mois post-incarcération que pendant les mois pré-incarcération.

Lorsque l'on contrôle pour les caractéristiques individuelles et les circonstances de vie, seuls deux facteurs sont significatifs. Les mois passés sous surveillance formelle et les mois suivant une période d'incarcération, influencent significativement les revenus criminels mensuels. Dans ces circonstances, les revenus criminels ont tendance à diminuer. On peut alors observer que comme pour le modèle 7, lorsqu'on introduit les autres variables, l'effet des mois post-incarcération sur le revenus criminels mensuels demeure significatif ( $B = -0,62$  ;  $p < 0,001$ ). Ce résultat nous montre, comme évoqué précédemment, que par rapport aux mois précédents une incarcération, les revenus criminels mensuels sont plus faibles pendant les mois post-incarcération.

Deuxièmement, le modèle 8, nous permet d'observer un effet significatif entre les revenus criminels et le fait que le délinquant soit sous surveillance à sa sortie de prison ( $B = -0,78$  ;  $p < 0,001$ ). Cette observation rejoint celle de Ouellet et Tremblay qui avait démontré que les délinquants étant en libération conditionnelle ou en probation ou en maison de transition ont des revenus plus faibles lorsqu'ils sont sous surveillance pénale (Ouellet et Tremblay, 2014).

Dans le modèle 9, nous pouvons également constater un effet significatif entre l'efficacité dans le crime et les mois post-incarcération ( $R = -0,58$  ;  $P < 0,05$ ). L'efficacité criminelle est le profit moyen par crime (Tremblay et Morselli, 2000). Il se calcule en divisant les revenus illicites totaux par le nombre de crimes commis par le délinquant par mois. En comparaison au mois pré-incarcération, durant les mois de post-incarcération les délinquants sont moins efficaces dans les crimes qu'ils commettent. Ces résultats rejoignent l'idée selon laquelle un délinquant à sa sortie de prison pourrait avoir des difficultés à reprendre son activité criminelle, à probablement renouer des contacts pour ses crimes et bénéficie d'opportunités moins intéressantes (Ouellet et Tremblay, 2014 ; Morselli et Tremblay, 2004).

De plus, dans le modèle 10, on ajoute une nouvelle fois, l'ensemble des variables statiques et dynamiques. A partir ce modèle, nous pouvons établir 3 constats. Durant les mois d'observation les délinquants sont moins efficaces lorsqu'ils sont en relation conjugales ( $R=-0,24$  ;  $p<0,001$ ). De plus, nous observons également que durant les mois où ils sont en surveillance formelle, les délinquants retirent des profits moins appréciables des crimes qu'ils commettent ( $R=-0,52$  ;  $p<0,001$ ). On constate aussi que les délinquants qui affichent un faible contrôle de soi sont de manière générale moins efficaces dans le crime ( $R= -0,07$  ;  $p<0,05$ ). Le nombre de crimes pourrait donc être supérieur comparé à d'autres criminels mais ceux-ci seraient moins efficaces et donc moins rentables.

**Tableau 6 : Analyse multi-niveau des circonstances de vie et des caractéristiques des participants sur leur efficacité pour chacun de leur crimes et leurs crimes de marché commis par mois**

<u>L'efficacité des crimes par mois</u>	Modèle 7	Modèle 8	Modèle 9	Modèle 10
	<b>Revenus criminels mensuels</b>		<b>Efficacité criminelle</b>	
<b>Niveau 1 : Circonstances de vie</b>				
Mois post incarcération	-0,86* (0,35)	-0,62*** (0,14)	-0,58*(0,26)	-0,42*** (0,10)
Relation conjugale		-0,23 (0,15)		-0,24* (0,12)
Emploi		-0,13 (0,18)		-0,05 (0,13)
Surveillance formelle		-0,78 *** (0,19)		-0,52*** (0,14)
<b>Niveau 2 : Caractéristiques individuelles</b>				
Age		-0,01 (0,05)		0,01 (0,69)
Niveau de scolarité		-0,56 (0,93)		0,88 (1,12)
Manque de contrôle de soi		-0,02* (0,03)		-0,07* (0,03)
Consommation d'alcool		0,78 (0,81)		1,57 (0,99)
Consommation de drogue		-0,12 (0,82)		-0,21 (1,00)
Age au premier crime		-0,11 (0,07)		-0,10 (0,08)
Réseau criminel		-0,15 (0,29)		-0,18 (0,35)
Antécédents criminels		-0,35 (0,27)		-0,07 (0,33)
Présence d'un mentor		0,16 (0,74)		-0,76 (0,90)
<b>Déviance</b>	3516	3502	3042	7838

\* p < 0,05;

\*\* p < 0,01;

\*\*\* p < 0,001 (les erreurs types sont entre parenthèses).

Nous pouvons observer que pour chacun des paramètres étudiés, la prison conduit à une évolution de la carrière criminelle. Dans un premier temps, nous pouvons considérer qu'il est essentiel de prendre en compte ces trois paramètres, la fréquence des crimes, la diversification ainsi que les revenus criminels, car nous pouvons observer que les 4/5 indicateurs utilisés sont influencés par les épisodes d'incarcération. Dans un second temps, nous pouvons mettre en avant que nous avons pu voir un effet commun à tous ces paramètres. De ce fait, nous constatons que la prison aura un effet sur la trajectoire criminelle à court terme. Ainsi, suite à une incarcération, un délinquant sera donc amené à modifier sa trajectoire criminelle. Car

nos résultats démontrent qu'un individu sera conduit à diminuer la fréquence de ses crimes, à concentrer ces activités criminelles dans un secteur particulier mais aussi à connaître une baisse de son revenu criminel suite à un séjour en prison.

## CHAPITRE 4 - DISCUSSION

L'objectif général de ce mémoire était de voir si l'incarcération pouvait amener des transitions dans la trajectoire criminelle des délinquants, et donc étudier si elle avait un effet sur la fréquence des crimes commis, ainsi que sur la diversification et la réussite criminelle avant et après une incarcération. Par l'étude de la carrière criminelle pré et post incarcération, ce mémoire avait pour but d'observer si la prison pouvait avoir un effet dissuasif ou un effet criminogène. La première hypothèse formulée était que l'incarcération pourrait avoir un effet sur la trajectoire criminelle car elle pourrait représenter l'école du crime (Adams, 1996; Steffensmeier et Ulmer 2005 ; Monnery, 2013). Ainsi, la période d'incarcération amènerait, dans la perspective de cette hypothèse, le délinquant à faire des rencontres qui le conduiraient à diversifier ses crimes grâce à l'acquisition de nouveaux contacts dans le réseau criminel et de nouvelles compétences criminelles. La seconde hypothèse était que la prison pourrait être dissuasive pour les délinquants et donc les conduire à arrêter leur criminalité. Par l'étude de différents facteurs nous avons pu observer les effets qu'elle pouvait avoir à court terme sur des délinquants ayant une criminalité à but lucratif. De ce fait, nos analyses nous permettent d'enrichir nos connaissances sur les trajectoires criminelles après une incarcération, et de déterminer les facteurs qui peuvent être amenés à être influencés par une période d'incarcération.

Ainsi, on considère que la carrière criminelle peut s'expliquer à partir d'une importante variété de facteurs. De nombreuses études ont approfondi le rôle dissuasif de la prison, et démontrées que les délinquants pouvaient être amenés à arrêter leur carrière criminelle suite à une incarcération (William et Hawkins, 1986; Harris et coll, 2018). Pour cette raison, on s'est dans un premier temps intéressé à la différence qui pouvait exister entre des délinquants ayant connu dans période d'incarcération au cours de la période fenêtre et ceux qui n'en avaient pas connu. Cette différence était étudiée principalement à partir des caractéristiques individuelles (facteurs statiques) de chaque détenu mais aussi de certains paramètres de leur carrière criminelle.

Sur les 172 délinquants interrogés, 60 ont révélé avoir connu une période d'incarcération au cours de la période fenêtre, soit 35% des détenus interrogés. Nous avons ensuite sélectionné les 41 individus qui avaient connus une criminalité pré et

post incarcération. Les analyses réalisées (Tableau 1 et 2), nous permettent d'observer s'il existe des différences entre les caractéristiques des délinquants sélectionnés pour la seconde partie (criminalité pré et post incarcération) de l'étude et les autres. Nous avons pu constater que pour les caractéristiques individuelles, les individus se différencient seulement quant à leur âge. Ainsi, les délinquants qui ont connu une incarcération au cours de la période fenêtre sont significativement plus jeunes que les autres délinquants. Nous pouvons alors nous demander si ces délinquants plus jeunes et ayant connu d'autres expériences d'incarcération, ne pourraient pas s'adapter plus facilement à l'expérience carcérale, amenant la prison à être moins dissuasive pour eux. Par ce phénomène d'adaptation, ces délinquants pourraient alors récidiver plus facilement car ils n'appréhenderaient plus autant les sanctions pénales. C'est un élément qui mériterait d'être approfondi dans une autre recherche. Enfin, concernant les autres caractéristiques individuelles, les délinquants ont en moyenne le même niveau de scolarité, de contrôle de soi, ou un niveau de consommation d'alcool ou de drogues équivalent par rapport aux autres délinquants.

Pour les paramètres de la carrière criminelle, notre étude montre que seuls les antécédents criminels sont différents pour les deux groupes étudiés. Les délinquants ayant été incarcéré durant la période ont davantage d'antécédents d'incarcération que les autres délinquants. Ceux que nous avons observés sont donc peu différents des délinquants ayant participé à ce projet d'étude sur la délinquance lucrative. Pour mieux comprendre l'impact de la prison sur les trajectoires criminelles, il est donc essentiel de prendre en compte d'autres facteurs pour mieux analyser ce qui pourrait les influencer. Ces premières observations nous permettent d'observer que la prison n'a pas l'effet escompté car elle n'amène pas les criminels à arrêter complètement leur criminalité. Néanmoins, nous pouvons voir que la prison les conduit à changer leur trajectoire criminelle. Cette observation nous permet alors de réfuter notre deuxième hypothèse. Le châtement en lui-même, soit la dissuasion spécifique, n'amènerait pas la criminalité à réduire de façon définitive (Nagin, 1998). Cette première observation rejoint l'étude de Stafford et Warr démontrant que ce n'est pas seulement la dissuasion spécifique qui doit être étudiée pour comprendre la récidive mais que d'autres facteurs jouent un rôle déterminant. Ainsi ces auteurs parlent de l'évitement de la peine comme facteur essentiel à prendre en compte, le délinquant pourrait alors récidiver plus facilement s'il avait déjà commis plusieurs délits sans se faire appréhender avant son arrestation (Stafford et Warr, 1993). William et Hawkins

mettent en avant qu'un délinquant ne prendrait pas en compte seulement les risques d'une sanction avant de passer à l'acte, mais il ferait l'analyse du coût/bénéfice pour évaluer la pertinence de leur criminalité (William et Hawkins, 1986). Nous pouvons alors mettre en avant d'une multitude de facteurs sont essentiels à prendre en considération pour comprendre l'effet de l'incarcération sur la trajectoire criminelle. Dans un second temps, nous avons choisi de réaliser une observation plus détaillée des différents facteurs de la trajectoire, celle-ci nous permettra d'analyser davantage l'effet que la prison peut avoir. Ainsi, le deuxième objectif de cette étude, était de savoir si une période d'incarcération, pouvait avoir un effet sur la fréquence, la diversité des crimes et les revenus criminels de la carrière criminelle d'un individu. Ces observations pourraient alors nous permettre de valider ou non notre première hypothèse, que la prison serait l'école du crime.

Afin d'étudier son influence, nous nous sommes donc intéressés aux facteurs dynamiques de la carrière criminelle et aux facteurs statiques des 41 délinquants qui avaient une criminalité avant et après une incarcération. Nous avons pris en compte les mois où le délinquant était en liberté et seulement les mois où il était actif dans le crime car d'autres études ont montré qu'un délinquant n'est pas constamment actif dans le crime durant sa carrière (Matza, 1967; Ouellet et Tremblay, 2014). Nous avons donc utilisé l'analyse multi-niveaux pour pouvoir observer l'évolution des différents facteurs selon chaque mois et mieux comprendre le rôle de l'incarcération.

Les résultats indiquent donc qu'après une période d'incarcération plusieurs criminels continuent leur criminalité. Nous avons pu observer que 60 criminels avaient connus une période d'incarcération au cours de la période fenêtre et que 41 récidives, soit 68% des détenus récidives rapidement après une incarcération. Ainsi, pour ces délinquants, l'incarcération n'est pas totalement dissuasive.

Néanmoins, les recherches utilisant des données officielles ne distinguaient pas les délinquants ayant arrêté leur criminalité, s'étant désistés, de ceux qui continuaient leurs crimes sans se faire arrêter (Ouellet et coll., 2013). A l'aide de données auto-rapportées, nous nous sommes intéressés à cette récidive et nous nous sommes penchés sur le laps de temps qui sépare la sortie de prison d'un retour vers la criminalité. Pour les délinquants qui se réinvestissent dans le crime, nous pouvons

observer qu'ils repassent rapidement à l'acte après leur sortie de prison. En effet, nous avons pu voir qu'un délinquant récidivait en moyenne 0,95 mois après sa sortie de prison. La contribution de notre étude est de démontrer que les données officielles et auto-rapportées donnent des portraits très différents de la récidive. En effet, des recherches qui se basaient sur des données officielles ont démontré que près de 73,2% des délinquants ne récidivaient pas, ce qui va dans le sens de la dissuasion spécifique (Ouellet et coll., 2013). Néanmoins, ces auteurs nuançaient leurs observations en évoquant que les données officielles ne donnaient qu'une image partielle des schémas de la récidive. En effet, les données officielles ne prennent pas en compte les délinquants ayant récidivé sans se faire arrêter, de ceux ayant arrêté leurs crimes. La récidive serait alors plus complexe et il est essentiel d'étudier cet effet à l'aide de données auto-rapportées pour mieux comprendre l'effet de l'incarcération sur la récidive. Ainsi, nos observations démontrent alors, que dans certains cas, l'effet dissuasif (spécifique) de la prison est faible pour ce type de délinquants. L'inefficacité de la prison pour les dissuader, pourrait donc entraîner une légère augmentation de la récidive (Chen et Shapiro, 2007 ; Ward, Menke, Gray, et Stafford, 1986, pp. 502-3). On peut alors penser que les délinquants auront appris de leurs échecs et se seront adaptés pour multiplier leurs crimes, en évitant les arrestations (Gallupe, Bouchard et Caulkins, 2011). De nombreux arguments théoriques suggèrent que l'incarcération peut être criminogène et favoriser la récidive (Cullen et al., 2011, Mitchell et al, 2016). Pogarsky et Piquero, ont démontré que la durée de la sanction n'avait pas l'effet voulu, et ne provoquerait pas une baisse significative de la récidive (Pogarsky et Piquero, 2003). Au vu de ces différences de données, il est essentiel d'observer l'effet que la prison peut avoir sur les paramètres de la carrière criminelle.

L'étude des données descriptives nous permet alors dans un premier temps d'étudier l'impact de la prison sur la trajectoire criminelle de façon globale. Néanmoins, l'analyse multi-variée nous permet alors de comprendre de façon plus nuancée l'évolution des trajectoires ainsi que la variation de chaque facteur par mois. Ce type d'analyse est donc essentiel pour avoir un regard plus précis sur les trajectoires criminelles.

Comme évoqué précédemment, nous nous sommes donc intéressés à l'impact que pouvait avoir l'incarcération sur le parcours des délinquants. Nos analyses

mettent en évidence les variations que peut engendrer un emprisonnement sur la fréquence des crimes, leur diversification et leur réussite criminelle. Les résultats montrent que la prison a un impact à court terme sur les trajectoires criminelles des délinquants. Nous pouvons observer que le parcours criminel du délinquant change après son séjour en prison. L'incarcération ne pourrait alors pas seulement être considérée comme un épisode menant à l'inactivité criminelle, mais plutôt comme une transition dans la carrière criminelle. Ainsi, ce résultat rejoint l'idée selon laquelle, il est essentiel de prendre en compte les parcours de vie pour comprendre l'évolution des trajectoires criminelles.

Dans un premier temps, nous avons étudié l'impact de la prison sur la fréquence des crimes en contrôlant pour les circonstances de vie et les caractéristiques individuelles.

Nous avons ainsi pu observer que les délinquants auraient tendance à commettre moins de crimes à leur sortie de prison. Cette observation va également dans le sens que la prison semblerait être une période de transition dans la trajectoire criminelle des délinquants et qu'elle conduirait le criminel à changer sa criminalité. Cette observation ne va donc pas le même sens que l'étude de Chen et Shapiro qui mettait en avant que les rencontres faites au sein de la prison, favoriseraient les opportunités criminelles (Chen et Shapiro, 2007). L'influence de pairs et donc l'effet de la prison, pourrait alors être observé à l'aide d'un autre facteur tel que la diversification criminelle. Le délinquant pourrait alors, suite à une incarcération, être amené à modifier leur calcul coût/bénéfice. Ainsi, ils prendraient moins de risque par peur de se faire arrêter, ce qui pourrait avoir un impact sur la fréquence de leur crime (Anwar et Loughran, 2011; Pogarsky et Piquero 2003; Pogarsky et al., 2004). Suite à une incarcération, le délinquant pourrait être amené à avoir une perception des risques différente. Celui-ci pourrait alors restreindre son activité criminelle. Cette hypothèse rejoint d'autres études empiriques qui ont démontré un lien entre la perception des risques et l'expérience de la peine (Anwar et Loughran, 2011; Pogarsky et Piquero 2003; Pogarsky et al 2004). Ainsi, un délinquant ayant vécu une incarcération difficile sera moins amené à récidiver. La peine envisagée par le délinquant pourra alors le dissuader de récidiver ce qui est en lien avec la théorie de la dissuasion spécifique

(Kleiman, 2009). Néanmoins, nous n'avons pas d'informations sur l'expérience du délinquant en prison, c'est l'une des limites de notre étude.

Un délinquant serait alors amené à changer sa criminalité post-incarcération. Enfin, quant on contrôle l'ensemble des facteurs, caractéristiques individuelles et circonstances de vie, nous pouvons observer que lorsqu'un individu a un manque de contrôle de soi important, celui aura tendance à commettre de manière générale plus de crimes. Cette recherche du crime pourrait alors conduire l'individu à être en quête constante de situation criminelle l'amenant à commettre plus de crime par mois qu'un autre criminel. Une étude de Caspi, Moffitt et Silva et 1994, a montré que les personnes ayant une faible maîtrise d'eux même, auraient moins tendance à délibérer et à peser les conséquences de leur comportement, ce qui les conduiraient à passer plus fréquemment à l'acte (Caspi, Moffitt et Silva, 1994). Enfin, Nagin et Pogarsky en 2001, dans leur étude mettent en évidence qu'une impulsivité plus élevée peut réduire l'impact des sévérités pénales, voir éliminer complètement l'influence de futures sanctions pénales (Pogarsky, 2003). Notre étude va dans le sens de ces études, ainsi le fait d'avoir une faible maîtrise de soi pourra influencer davantage un individu à commettre plus fréquemment des crimes sur une base mensuelle qu'un autre individu.

Nous avons dans un second temps étudié le paramètre de la diversification dans le crime. Différents facteurs statiques et dynamiques tels que les circonstances de vie ou les caractéristiques individuelles du criminel, pourraient alors influencer cette diversification. Ainsi, les caractéristiques individuelles telles que la personnalité du délinquant pourraient jouer un rôle important dans son implication dans le crime. Il a été démontré que plus un individu est impulsif, plus celui-ci aurait tendance à diversifier ses crimes (Ouellet et Laferrière, 2016). Ceci s'expliquerait par le fait que les délinquants ayant un plus faible contrôle d'eux-mêmes auraient plus de facilités à détecter des opportunités criminelles (Gottfredson et Hirshi, 1990). En revanche, il a été démontré qu'un criminel diversifierait davantage ses crimes lorsqu'ils consomment de l'alcool ou des drogues (McGloin et al., 2007). Gluecks en 1950, a montré que plus un délinquant avait de contacts, plus celui-ci était amené à commettre des crimes. Selon Ouellet et Laferrière, « *ceci s'explique par l'effet criminogène des co-délinquants sur les processus décisionnels individuels et sur les opportunités criminelles en facilitant la transmission du savoir-faire criminel au sein d'un réseau* » (p.2, Ouellet et Laferrière, Descormiers, Bouchard et Corrado, 2011 ; Morselli et

Tremblay, 2004). Ces nouvelles opportunités pourraient permettre au délinquant de diversifier son activité criminelle grâce à ses contacts. La présence de co-délinquants peut donc avoir un effet sur la trajectoire criminelle. Dans ces analyses, nous nous intéresserons également à d'autres caractéristiques individuelles, telles que l'âge de délinquant car il a été démontré que plus un délinquants étaient âgés, plus celui-ci avait tendance à spécialiser ses crimes (LeBlanc et Fréchette, 1989 ; Piquero et al., 1999).

Des études se sont penchées sur le lien entre les circonstances de vie et la criminalité (Ouellet et Laferrière, 2016 ; Horney et al., 1995 ; Samson et Laub, 1990 ; Laub et Sampson, 2003 ; Griffin et Armstrong, 2003 ; Farrington, 2005). Certains auteurs se sont intéressés à l'influence des circonstances de vie sur différents indicateurs de la diversification criminelle sur une base mensuelle (McGloin et al., 2007). Ils mettent en avant le fait que ces variations, particulièrement à court terme, sont sensibles au contexte dans lequel évolue le criminel. Ainsi, un criminel sera amené à moins diversifier ses crimes lorsqu'il est en relation conjugale ou sous surveillance pénale (McGloin et al., 2007). Ces études ont montré que les circonstances de vie pouvaient avoir un impact sur la carrière criminelle.

D'abord, nous avons considéré deux indicateurs afin d'étudier ce facteur, le nombre de secteurs d'activités criminels dans lesquels s'implique le délinquant puis le pourcentage par crimes de marché. En effet, un délinquant, suite à une incarcération pourra modifier sa criminalité en diversifiant ses activités criminelles. Des études se sont déjà intéressées à ce phénomène et ont démontré que c'est par les rencontres qu'un individu ferait en prison qu'il pourrait développer ses opportunités criminelles et diversifier ses crimes (Adams, 1996; Steffensmeier et Ulmer 2005). Ainsi, la rencontre d'autres détenus parfois plus expérimentés et ayant des connaissances pourra amener le délinquant à revoir sa criminalité et développer ses compétences au service de nouveaux types de crimes. Mais il pourra également suite à ce séjour se spécialiser dans certains types de crimes. Ceci peut s'expliquer par la présence de codétenus emprisonnés pour le même genre de crimes (Chen et Shapiro, 2007 ; Bayer et al, 2009). Ces délinquants ayant le même profil criminel, seraient alors amenés à échanger leurs connaissances et leur capital humain spécifique (Monnery, 2013 ; Tremblay, 1993), il en résulterait alors la création de nouveaux réseaux criminels. Ainsi, suite à un séjour en prison, un délinquant pourrait être amené à diversifier ou à spécialiser ses crimes grâce à des contacts noués durant leur

période d'incarcération. Néanmoins, nos résultats mettent en avant que ce n'est pas le nombre d'activités qui serait amené à évoluer, mais plutôt l'implication dans les différentes sphères d'activités qui serait appelé à changer. Un individu suite à un séjour en prison, favoriserait donc et s'impliquerait dans certains crimes au détriment d'autres, il serait donc davantage amené à se spécialiser. Le délinquant ne serait donc pas forcément amené à développer sa criminalité par le réseau qu'il aurait pu se créer en prison, nos résultats rejoignent l'étude de Harris et ses collaborateurs (2018). De plus, d'autres études ont appuyé cette observation en montrant que les individus ne diversifieraient pas de façon constante leur criminalité mais pourraient se spécialiser sur de courtes durées (Ouellet et Laferrière, 2016; McGloin et al., 2007) On peut alors penser qu'un délinquant à sa sortie de prison pourrait choisir de se spécialiser dans des crimes qui lui semblent moins risqués, mais aussi que celle-ci pourrait dépendre des rencontres que les détenus feraient durant leur séjour en prison. La rencontre de pairs au sein de la prison peut donc être déterminante pour la suite de la trajectoire criminelle, mais d'autres facteurs pourraient également influencer les décisions des criminels. Cette idée rejoint les études selon lesquelles, un délinquant suite à une période d'incarcération pourrait prendre en compte la perception des risques et l'expérience de la peine avant de commettre d'autres crimes (Anwar et Loughran, 2011; Pogarsky et Piquero 2003; Pogarsky et al., 2004). Il pourrait ainsi être amené à revoir le coût/bénéfice d'un gain et minimiser certaines formes de criminalité pour échapper aux risques d'arrestation. Le criminel pourrait également avoir du mal à trouver des partenaires de crime du fait de sa précédente arrestation, ce qui l'amènerait à avoir moins d'opportunités criminelles. Car la recherche de pairs ne reposerait pas seulement sur la rencontre entre les délinquants mais elle serait plus complexe. Le choix de partenaire dépendrait de différents facteurs en fonction des criminels (Cornish et Clarke, 1987, 1989). Certains délinquants soumis alors au choix rationnel de leurs pairs ne réussiraient pas à trouver de co-délinquants. Ces résultats pourraient donc s'expliquer par l'absence d'un réseau criminel mais aussi par la diminution de prise de risques.

Concernant le nombre de secteurs d'activités criminelles dans lequel s'impliquent les délinquants, dans un premier temps, celui-ci ne semble pas être directement influencé par les épisodes d'incarcération. Néanmoins, lorsque l'on contrôle pour les caractéristiques individuelles et les circonstances de vie, deux facteurs sont significatifs. D'abord, les individus qui présentent davantage de manque

de contrôle de soi s'engagent dans un plus grand nombre de secteurs d'activités criminelles, ce sont donc des facteurs propres à l'individu qui peuvent influencer sa trajectoire criminelle. Ces résultats vont dans le même sens que l'étude Ouellet et Laferrière évoquée précédemment (2016). De plus, nos résultats sont en lien avec l'étude de Gottfredson et Hirshi qui démontrent que plus un délinquant manque de contrôle de soi, plus celui-ci serait en recherche d'opportunités criminelles, qui le conduirait à diversifier ses crimes (Gottfredson et Hirshi, 1990 ; Morselli et Tremblay, 2004). Il pourra alors davantage diversifier sa criminalité. Toute chose étant égale par ailleurs, les délinquants diversifient moins leurs crimes durant les mois où ils occupent un emploi. Un délinquant occupant un emploi aura moins de temps à consacrer à sa carrière criminelle et de s'investir dans différents champs d'activités criminelles (Ouellet et Laferrière, 2016). Ainsi, les résultats obtenus concernant la diversification des crimes permettent de mettre en avant l'importance de prendre en compte le parcours de vie du criminel pour mieux comprendre son implication dans le crime (Horney et al., 1995 ; Sampson et Laub, 2000 ; Laub et Sampson, 2003).

De plus, en ce qui concerne la répartition des crimes, nos résultats montrent que les délinquants s'impliqueraient moins dans une criminalité de marché et davantage dans des crimes acquisitifs. Ces résultats pourraient s'expliquer par le fait qu'un délinquant à sa sortie de prison pourrait avoir des difficultés à trouver des co-délinquants pour commettre des crimes de marché (Cornish et Clarke, 1987, 1989; Harris et coll., 2018). Or, des études ont montré que plus un réseau criminel était important et étendu, plus celui-ci augmenterait les opportunités criminelles (Hochstetler, 2002 ; Morselli et Tremblay, 2004 ; Ouellet et Tremblay, 2014 ; Tremblay, 1993). Les délinquants seraient alors amenés, par la force des choses à se tourner vers les crimes acquisitifs qui nécessitent moins de structure. Comme évoqué précédemment, c'est le réseau criminel du délinquant qui peut lui permettre d'avoir davantage d'opportunités criminelles que ça soit par des moyens techniques, financiers ou en ayant des complices. Ainsi, la prison pourrait avoir un rôle dans « l'image » que le criminel renverrait après une période d'incarcération. Les autres délinquants à sa sortie de prison pourraient être amenés à revoir leur collaboration avec le délinquant sortant d'incarcération, le considérant comme moins efficace dû à sa précédente arrestation. Cette hypothèse rejoint l'étude de Cornish et Clark qui montraient que la recherche de partenaire dans le crime serait complexe et résulterait

de nombreux critères (Cornish et Clarke, 1987, 1989). Mais nous pouvons également penser que les autres criminels pourraient craindre d'être plus facilement repérables par les forces de l'ordre du fait d'une surveillance pénale. Cette hypothèse est en lien avec l'étude de Tremblay qui démontre que la recherche de co-délinquants pouvait poser problème aux délinquants. Il est possible que les délinquants, suite à un séjour en prison aient des difficultés à trouver des co-délinquants pour commettre des crimes de marchés. Ces difficultés les amènent alors à se tourner vers les crimes acquisitifs qui nécessitent moins de collaboration. Cette recherche de partenaires serait parfois difficile et complexe (Cornish et Clarke, 1987, 1989). Selon Tremblay, la prison ne serait pas l'endroit idéal pour recruter des co-délinquants car ceux-ci pourraient être réticents à s'associer avec un délinquant ayant été arrêté. Pour les criminels, une incarcération dans le parcours du délinquant serait vue comme un manque de performance pour éviter les sanctions. Une éventuelle association ne serait alors pour eux pas pertinente, car le délinquant serait considéré, comme pas assez discret dans ses crimes ou peu compétent. De plus, celui-ci pourrait suite à son incarcération être davantage suivi par les forces de l'ordre, ainsi une surveillance pénale pourrait être plus accrue à leur sortie de prison, ce qui conduirait ses pairs délinquants à être plus repérables et donc se faire appréhender plus facilement. Les délinquants hésiteraient donc davantage à coopérer avec d'anciens détenus, ce qui rendrait la recherche de co-délinquants complexe. Ainsi, il est donc essentiel de comprendre les enjeux des différents facteurs qui peuvent influencer le choix criminel pour mieux comprendre l'effet de l'incarcération sur la trajectoire (Tremblay, 1993). De plus, Ouellet et Tremblay avaient démontré que les revenus des individus sous surveillance pénale avaient tendance à diminuer (Ouellet et Tremblay, 2014). La prison pourra alors jouer un rôle dans la décrédibilisation du criminel auprès de ses pairs qui m'amènera à diversifier sa criminalité, ce qui expliquerait nos résultats.

Enfin, concernant la réussite criminelle, nous avons également étudié deux indicateurs. Dans un premier temps, nous avons observé le revenu des crimes sur une base mensuelle pour les mois pré et post-incarcération. Puis dans un second temps, nous avons étudié l'efficacité criminelle (soit le revenu par crime) en comparant les mois précédant et suivant une incarcération. Notre hypothèse était qu'après une incarcération, un délinquant serait amené à augmenter sa réussite criminelle, ou son efficacité criminelle suite à des rencontres faites en prison. Dans notre étude, on a constaté que les revenus criminels étaient moins importants durant les mois post

incarcération en comparaison aux mois qui précédaient une incarceration. Les criminels retirent donc moins de revenus de leur criminalité après un séjour en prison qu'avant. De plus, lorsque nous contrôlons pour les caractéristiques individuelles et les circonstances de vie, nous pouvons observer que trois facteurs sont significatifs. Ainsi, les délinquants seront amenés à retirer moins de revenus dans le crime lorsqu'ils sont en relation conjugale ou lorsqu'ils sont sous surveillance pénale, ou lorsqu'ils ont un manque de contrôle de soi.

Dans un second temps, nous pouvons faire la même observation concernant l'efficacité criminelle qui est moins importante après une période d'incarcération. Nos résultats montrent lorsqu'on contrôle les caractéristiques individuelles ou les circonstances de vie, qu'un individu sera moins efficace dans le crime, s'il est sous surveillance formelle à sa sortie de prison. Enfin, nous pouvons également observer qu'un individu qui a un manque de contrôle de soi sera moins efficace dans le crime. Celui-ci sera amené à retirer moins de bénéfices par crime. Cette observation peut s'expliquer par une difficulté pour le délinquant à prendre du recul sur ses crimes et faire les bons choix pour seulement choisir les crimes qui seraient plus bénéfiques pour lui (Morselli et Tremblay, 2004 ; Caspi, Moffitt et Silva, 1994). Ce résultat peut également s'expliquer par le fait qu'un individu impulsif a tendance à s'investir dans davantage de crimes sans égard à la qualité des opportunités qui se présente à eux (Gottfredson et Hirshi, 1990 ; Morselli et Tremblay, 2004). Les derniers résultats mettent particulièrement en évidence l'importance de prendre en compte les trajectoires de vie pour comprendre le parcours criminel. Nos résultats rejoignent l'étude de Blockland et Nieuwebeetaan (2005), qui démontraient que le mariage diminuerait les chances pour un délinquant de participer à une activité criminelle. Le délinquant après sa sortie de prison pourrait être amené à devoir revoir sa criminalité s'il est en relation conjugale. Ou bien, il pourrait commettre plus de crimes pour répondre aux besoins du conjoint, mais ceci pourrait le conduire à être moins efficace dans ses crimes. Ces résultats sont également en lien avec la diversité des crimes, les délinquants en perdant l'appui de leurs pairs pourraient être amenés à modifier leur criminalité. Il pourrait en découler une perte de revenus ou de crimes intéressants financièrement.

Ainsi, nous pouvons donc constater à l'aide de ces différents facteurs, que la prison peut être perçue comme une période de transition car elle amène un changement de la trajectoire à différents niveaux. Suite à une incarceration, le

délinquant changera son implication dans le crime ce que nous avons pu observer à l'aide des facteurs étudiés (fréquence, diversification, réussite criminelle). L'incarcération a donc bien un rôle dans les trajectoires de vie du délinquant et est essentiel pour la compréhension du parcours criminel. Le parcours de vie ainsi que la trajectoire criminelle sont donc indéniablement reliés. La prison peut être alors considérée comme une période de transition car celle désigne un processus délimité dans le temps et qui peut avoir des conséquences sur le long terme (Levy et Pavie Team, 2005, p. 15), ici sur la trajectoire criminelle. Il en résulte alors un impact sur le style de vie de l'individu et sur le développement de sa trajectoire criminelle. Ainsi, les effets de l'interaction entre un individu et son contexte de vie, ici la prison sont observables à travers nos résultats car ils ont un effet sur ses agissements criminels. Nos résultats démontrent qu'il est essentiel de prendre en compte les théories du parcours de vie pour comprendre et expliquer les différents stades que peuvent connaître les trajectoires criminelles et donc les trajectoires de vie d'un délinquant. Ils mettent en avant que tout comme le développement individuel, la trajectoire criminelle est influencée « *par les temporalités sociales et historiques, ainsi que par les contextes de vie.* » (p.13, Guerghel, 2013).

Enfin, nos résultats permettent de nuancer les différentes conclusions avancées au sujet de la prison pouvant être criminogène. En effet, par le biais de notre étude, nous avons pu montrer que celle-ci était pas dissuasive pour de nombreux criminels car elle les conduisait s'investir différemment dans le crime. Nos résultats montrent que les criminels suite à un séjour en prison sont amenés à récidiver et à changer leur trajectoire criminelle. Nous pouvons alors en déduire comme l'incarcération peut être considérée comme une période de transition dans la carrière criminelle. Nos analyses montrent que la prison ne serait pas l'école du crime car nous avons pu observer qu'il y aurait un effet dissuasif à court terme. Ces résultats démontrent que nous ne pouvons pas non plus valider notre deuxième hypothèse. L'effet de la prison sur la trajectoire criminelle serait ainsi plus complexe. Nous observons que les paramètres étudiés diminueraient tous en période post incarcération (à l'exception de la diversification). Ainsi, en ce qui concerne, la fréquence des crimes, leur implication dans certains types de crimes, ainsi que leur réussite criminelle, ils sont tous amenés à évoluer suite à une incarcération.

Notre étude est un devis exploratoire et nos résultats permettent d'observer une criminalité post-incarcération à court terme. D'autres recherches pourraient être pertinentes pour approfondir ces résultats. Comme évoqué précédemment, nous n'avons pas d'informations sur les rencontres qu'un délinquant pourrait faire au sein de la prison. Et si par ces rencontres, un individu serait amené à modifier ses associations criminelles. Par cette étude, nous avons également vu l'importance du réseau dans la carrière criminelle du délinquant. Les opportunités criminelles pourraient avoir un impact sur son évolution criminelle (Hochstetler, 2002 ; Morselli et Tremblay, 2004 ; Ouellet et Tremblay, 2014 ; Tremblay, 1993 ; Harris et coll., 2018). Ainsi, en fonction des rencontres faites en prison, le délinquant serait donc amené à se spécialiser par exemple dans le crime acquisitif qui sont plus accessibles et nécessitent moins de structure. Ils pourront également diversifier leurs activités suite à des opportunités criminelles plus denses et fournies par leurs rencontres. Ces modifications seront liées au réseau qu'aura pu développer le délinquant au cours de sa carrière mais aussi lors de son séjour en prison. Il serait donc intéressant d'étudier davantage les processus qui conduisent à la constitution d'un réseau. Comme par exemple, ce qui les amène à se rencontrer, quelles circonstances de vie ou caractéristiques motivent ces associations. Une étude dynamique et non statique de ces groupes criminels favoriserait la compréhension des comportements criminels (Ouellet et al., 2013). Il serait donc pertinent de pouvoir étudier le réseau comme une entité dynamique, celle-ci étant amenée à évoluer dans le temps (Ouellet et al., 2013).

Ainsi, nos résultats mettent en avant que la prison a un impact observable sur la trajectoire criminelle. Néanmoins, cet impact ne peut pas seulement être considéré comme énoncé dans nos deux hypothèses, l'incarcération ne peut pas être seulement étudiée comme l'école du crime ou ayant un effet dissuasif mais serait une transition car elle a un impact sur la trajectoire criminelle. Ainsi, après une période d'incarcération, nous pouvons observer une baisse de la fréquence des crimes et une implication différente du criminel dans ses crimes. De plus, nous avons pu observer que celui-ci diversifiera moins sa criminalité s'il a un emploi à sa sortie de prison. En ce qui concerne son efficacité dans le crime, nous avons pu voir qu'un délinquant sera moins efficace s'il est en relation conjugale ou sous surveillance pénale. Enfin, dans chacun des facteurs étudiés, nous avons pu observer qu'un délinquant ayant une faible maîtrise de lui-même sera amené à sa sortie de prison à augmenter la fréquence de ses

crimes et la diversification. Néanmoins, ce facteur aura un impact sur son efficacité criminelle.

## CONCLUSION

Ce mémoire avait pour but d'enrichir les connaissances sur les trajectoires criminelles et d'étudier l'effet qu'une période d'incarcération pouvait avoir sur celles-ci. Les précédentes études ont mis en évidence que les trajectoires criminelles n'étaient pas stables dans le temps et pouvait donc être amenées à varier (Nagin et Land, 1993 ; Laub et Sampson, 2003, 2007 ; Ouellet, 2018; Piquero, 2004). Pour comprendre ce phénomène, nous nous sommes donc intéressés à différents paramètres de la carrière criminelle (la fréquence, la diversification et la réussite dans le crime) pour mettre en avant ces évolutions. Pour se faire, notre étude utilisait une méthode avant-gardiste, celle des calendriers d'histoires de vie pour mieux comprendre ces variations.

Nous avons donc pu observer à l'aide de nos résultats que la prison était davantage à considérer comme une transition, conduisant à un changement, à une discontinuité du parcours criminel. Nous avons pu alors mettre en avant les différents impacts qu'ils avaient sur les paramètres étudiés. En ce qui concerne la fréquence des crimes commis par le délinquant, nos résultats montrent que nous pouvons observer une baisse de celle-ci à la sortie de prison. Les délinquants commettent moins de crimes après une période d'incarcération, ils seraient donc amenés à changer leur criminalité durant la période post-incarcération. Lorsqu'on contrôle pour toutes les variables statiques et dynamiques, nos résultats démontrent qu'un individu impulsif sera amené à augmenter ses crimes même après une période d'incarcération. Nous pouvons donc voir qu'en ce qui concerne la fréquence des crimes, la prison n'a pas d'effet « école du crime » qui l'amènera à accroître sa criminalité.

Concernant la diversification, nous avons pu voir que ce n'était pas le nombre de crimes qui était amené à changer mais l'implication du délinquant dans ceux-ci. Les délinquants auraient tendance à leur sortie de prison à privilégier des crimes acquisitifs plutôt que des crimes de marché. Ces résultats suivent les observations effectuées pour la fréquence. La difficulté à trouver des pairs délinquants ainsi que

l'absence d'opportunités criminelles peuvent également expliquer ces résultats. Dans un second temps, lorsqu'on contrôle pour les caractéristiques individuelles et les circonstances de vie, nous observons également que le manque de contrôle de soi conduira le délinquant à augmenter la diversité de ses crimes durant la période post-incarcération. Enfin, nous avons pu mettre en avant que lorsqu'un délinquant occupe un emploi, celui-ci aura moins tendance à diversifier ses crimes à sa sortie de prison.

Dans un troisième temps, nous nous sommes intéressés à la réussite criminelle dans le crime, soit le revenu criminel que retirent les délinquants de leurs crimes par mois et l'efficacité criminelle. Nous avons pu observer que les criminels tiraient moins de revenus mensuellement dans le crime lorsqu'ils étaient en relation conjugale, mais aussi lorsqu'ils étaient sous surveillance pénale ou avaient un manque de contrôle d'eux même. Nous avons également étudié les résultats qui concernaient l'efficacité criminelle, et nous observons alors les mêmes résultats. Ainsi, notre étude démontre que les trois paramètres : en relation conjugale, sous surveillance pénale ainsi qu'un manque de contrôle de soi ont une influence sur le revenu criminel et l'efficacité criminelle (le profit par crime) des délinquants à leur sortie de prison car ils retirent moins de revenus.

Nos résultats mettent en avant le fait que différents paramètres peuvent évoluer suite à une incarcération. Ils nous amènent à penser que la prison ne peut pas être considérée uniquement comme « l'école du crime » pour la criminalité à but lucratif, mais que les changements qu'elle engendre sont plus complexes. Ainsi, une incarcération ne peut alors pas non plus être seulement étudiée comme une période d'abstinence dans la trajectoire criminelle, mais elle devrait plutôt être envisagée comme une transition. Car nous avons pu observer grâce à l'étude des paramètres de la carrière criminelle, que la prison avait un impact sur les trajectoires criminelles de ces délinquants.

Peu d'études quantitatives, se sont intéressées à l'effet que pouvait avoir une incarcération sur une trajectoire criminelle de façon empirique, ce qui s'explique par le manque de données statistiques sur ce sujet. Les données étudiées dans le cadre de ce mémoire, résultent de questionnaires auto rapportés et synchronisés à la méthode du calendrier d'histoire de vie. Ce mémoire a pour objectif de montrer les différentes évolutions que peuvent connaître une trajectoire criminelle. Ainsi, les recherches ont mis en avant le fait qu'un parcours criminel relèverait de différents paramètres qui

interagissent en fonction d'un contexte. L'utilisation d'un modèle multi-niveaux nous a permis d'étudier plus en détail l'évolution de ces paramètres.

La force de notre étude est premièrement, qu'à notre connaissance, il n'existe pas d'études empiriques ayant abordées la perspective de l'effet de l'incarcération sur la trajectoire criminelle à partir d'un échantillon de délinquants homogènes. Ainsi, à l'aide de nos analyses, nous avons pu mettre en avant qu'il n'existait pas de différences significatives entre les délinquants ayant eu une criminalité pré et post incarcération et les autres délinquants incarcérés. De plus, nous avons pu constater l'importance d'utiliser des données auto-rapportées pour étudier le phénomène de récidive. Notre étude a alors pu mettre en avant, que les criminels repassent rapidement à l'acte après une incarcération, la prison n'a donc pas l'effet dissuasif escompté. Le choix d'une analyse multi-niveaux nous permet également d'observer selon chaque mois l'évolution des facteurs étudiés, ce qui nous permet d'avoir une observation plus pertinente des carrières criminelles. De plus, la perspective des parcours de vie démontre que les trajectoires de vie doivent être étudiées de façon dynamique car ce sont les événements passés et présents de l'individu qui déterminent leurs choix. Ainsi, notre étude suit les résultats d'autres recherches et démontre que la trajectoire criminelle n'est pas linéaire (Nagin et Land, 1993 ; Laub et Sampson, 2003, 2007 ; Ouellet, 2018; Piquero, 2004). Un criminel serait donc amené à connaître des périodes d'abstinence et d'autres, où il est plus actif dans le crime au cours de sa carrière. Les résultats de ce mémoire mettent en avant le fait qu'il est essentiel d'étudier aussi bien les facteurs statiques qui caractérisent le criminel, que les facteurs dynamiques tels que la fréquence des crimes commis ou l'efficacité criminelle. Ainsi, cette étude nous permet à l'aide de données précises de mettre en lumière l'effet que la prison a sur les trajectoires des délinquants.

Notre recherche est donc novatrice en ce qui concerne l'étude de l'influence de l'incarcération sur la trajectoire criminelle. Dans un premier temps, nous pouvons observer que la prison ne peut pas être considérée simplement comme « l'école du crime », mais que son influence est plus complexe.

Notre étude démontre qu'en ce qui concerne les revenus criminels, nous pouvons constater en baisse de l'efficacité criminelle après une période d'incarcération. Ce résultat n'est donc pas en accord avec le fait que la rencontre des

pairs déviants lors d'une détention aurait une influence positive sur le salaire illégal du délinquant (Ngyen, Loughran, Paternoster, Fagan, Piquero, 2016).

Concernant la diversification, nos résultats mettent en avant, qu'après une période d'incarcération, un délinquant serait amené à revoir sa criminalité et à changer son implication dans les crimes. Nous observons qu'ils s'investissent davantage dans les crimes acquisitifs que de marché. Nos résultats seraient donc davantage en accord avec l'étude McGloin et ses collaborateurs qui ont mis en avant qu'un délinquant pouvait connaître plusieurs épisodes de spécialisation de courte durée, mais que nous pouvons observer une diversification lorsque nous observons les trajectoires sur une longue durée (McGloin et al., 2007). De plus, nos résultats montrent que le réseau ainsi que sa taille n'ont pas une influence significative sur la diversification des crimes. Notre étude rejoint alors de Ouellet et Laferrière qui mettaient en avant que « pour que les crimes commis par les délinquants soient diversifiés, les opportunités offertes par le biais du réseau criminel doivent aussi l'être » (Ouellet et Laferrière 2016). Ainsi, ce n'est pas la taille du réseau qui est primordiale mais la qualité de celui-ci et des opportunités qui en découlent. La prison entraîne donc un changement d'orientation dans la trajectoire criminelle que ce soit au niveau de la fréquence des crimes, la diversification ou l'efficacité criminelle.

Ce sujet de recherche est avant tout exploratoire et n'est envisagé que comme une première étape dans l'étude des trajectoires criminelles et elle ouvre la voie à d'autres recherches. Elle n'étudie qu'une vision restreinte de la trajectoire criminelle car elle est basée sur une courte période (36 mois). Ce mémoire n'a donc pas la prétention de refléter l'ensemble de la trajectoire criminelle d'un délinquant. Comme évoqué précédemment, d'autres facteurs sont à prendre en compte pour mieux comprendre ces variations : les rencontres faites en prison, la consommation de substances, les délinquants non arrêtés. L'objectif de ce mémoire est donc d'ouvrir à une multitude de recherches. Il serait alors pertinent de s'intéresser à ce qui se passe au sein des prisons pour mieux comprendre leur rôle, et de démontrer si c'est la rencontre de co-délinquants ou d'un autre mentor qui les conduirait à modifier leur criminalité. Une étude plus approfondie des modalités de l'épisode d'incarcération pourrait favoriser les connaissances sur le réel impact que pourrait avoir la prison.

L'examen des circonstances de vie nous permet d'observer l'importance qu'il y a de les prendre en compte pour comprendre les trajectoires criminelles. Nos résultats mettent en avant qu'il est essentiel d'analyser les perspectives du parcours de vie dans les trajectoires criminelles, particulièrement en ce qui concerne la diversification criminelle ainsi que le revenu criminel. Par exemple, nos résultats rejoignent l'étude de Ouellet et Laferrière suggérant que « *certaines délinquants bénéficieraient davantage des programmes visant à favoriser l'employabilité que d'autres* » (p13, Ouellet et Laferrière, 2016). Nous retrouvons également le manque de contrôle de soi comme facteur qui influence la criminalité que ce soit au niveau de sa fréquence, sa diversification ou de son efficacité. Enfin, comme évoqué précédemment, différents facteurs peuvent influencer la trajectoire criminelle. Dans le questionnaire de notre étude, la consommation de drogues ainsi que la consommation d'alcool sont étudiés comme des facteurs statiques. En incorporant ces facteurs comme des facteurs dynamiques aux calendriers, ceci permettrait à d'autres études d'avoir une observation plus précise de leurs effets.

De ce fait, la prise en compte de ce paramètre pourrait permettre la mise en place de stratégies d'intervention efficaces et adaptées afin que les délinquants apprennent à gérer leur impulsivité par exemple. Le travail sur ce facteur pourrait alors avoir un effet sur les trajectoires de ces délinquants.

Notre étude met donc en avant que l'incarcération en elle-même n'a pas d'effet dissuasif recherché. Malgré de nombreuses recherches sur les carrières criminelles ou le rôle de la prison, on connaît encore mal son effet sur les trajectoires. La compréhension des trajectoires criminelles et l'effet de la prison permettent alors de mieux comprendre les facteurs qui ont un rôle sur la récidive. En prenant en compte la prison comme une période de transition et en observant les facteurs dynamiques qui sont déterminant dans les trajectoires criminelles, nous pourrions intervenir sur ceux-ci pour faire diminuer la récidive. Il est essentiel que les chercheurs ainsi que les intervenants puissent partager leur travail pour favoriser l'intervention sur les bons facteurs. L'étude des carrières criminelles est donc essentielle pour mieux comprendre la criminalité et favoriser une intervention plus juste.

## BIBLIOGRAPHIE

Adams, MS. (1996) Labeling and differential association: towards a general learning theory of crime and deviance. *Am J Crim Justice* 20:149–164.

Adler, P.A., & Adler, P. (1983). Shifts and oscillations in deviant careers: The case of upper-level drug dealers and smugglers. *Social Problems*, 31, 195-207.

Ahn, Chul W., Alfred Blumstein et Mark Schervish (1990) Estimation of arrest careers using hierarchical stochastic models. *Journal of Quantitative Criminology* 6 (2): 131–52.

Akers, R.L. (2011). Social learning and social structure: A general theory of crime and deviance. *New Brunswick, NJ: Transaction Publishers*.

Anwar, S. Loughran, TA. (2011). Testing a Bayesian learning theory of deterrence among serious juvenile offenders. *Criminology* 49:667–98

Baccaro, L. et Mosconi, G. (2004), « The circle of the damned: that the phenomenon of recurrence, " *Review penance cial and Criminological*, vol. 2, pp. 212-237.

Bayer, P. Hjalmarsson, R. et Pozen, D. (2009), « Building Criminal Capital behind Bars: Peer Effects in Juvenile Corrections », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 124(1), pp. 105-147.

Beaudoin, S., Beaudry M., Carrier G., Cloutier R., Drapeau S., Duquette MT, Saint-Jacques MC, Simard M et Vachon J. (1997), « Réflexions critiques autour du concept de transition familiale », *Les Cahiers internationaux de Psychologie Sociale*, 35, p. 49-67.

Beccaria, C. (1764), *Des délits et des peines*, Paris, Flammarion, 1991, traduction de Maurice Chevalier. p128.

Belli. R. (1998). The structure of autobiographical memory and the event history calendar: Potential improvement in the quality of retrospective reports in surveys. *Memory*, 6, 383-406.

Benson, M. L. (2002). *Crime and the Life Course*. Los Angeles, CA: Roxbury Publishing.

Bernburg, JG. Krohn, MD. (2003) Labeling, life chances, and adult crime: the direct and indirect effects of official intervention in adolescence on crime in early adulthood. *Criminology* 41(4): 1287–1318.

Blokland, Arjan A.J., and Paul Nieuwbeerta. (2005). The effects of life circumstances on longitudinal trajectories of offending. *Criminology* 43:1203–240.

- Blokland AAJ, Nagin DS, Nieuwbeerta P (2005) Life span offending trajectories of a Dutch conviction cohort. *Criminology* 43:919–954
- Blumstein, A., Cohen, J. et Hsieh, P. (1982). Duration of adult criminal career. *Final report National Institute of Justice, Washington D.C.*
- Blumstein, A., Cohen, J., Roth, J., & Visher, C. (1986). Studying criminal careers. Dans A. Piquero et P. Mazerolle (eds). *Life-course criminology: Contemporary and classic readings* (pp. 45-66). *Belmont, CA: Wadsworth Thomson Learning.*
- Blumstein, A. et Cohen, J. (1987). Characterizing criminal careers. *Science*, 237, 985-991.
- Blumstein, A., Cohen, J. et Farrington, D. (1988). Longitudinal and criminal career Research: further clarifications. *Criminology*, 26 (1), 57-74.
- Blumstein, A., et Nakamura, K. (2009). Redemption in the presence of widespread criminal background checks. *Criminology* 47(2), 327–359.
- Bonta, J. et Gendreau P. (1990) Reexamining the cruel and unusual punishment of prison life, *Law and Human Behavior*, n°14, p. 347-366.
- Bonta, J., Hanson, K., & Law, M. (1998). The prediction of criminal and violent recidivism among mentally disordered offenders: A meta-analysis. *Psychological Bulletin*, 123, 123-142.
- Bouchard, M et Ouellet F (2011) Is small beautiful? The link between risks and size in illegal drug markets. *Global Crime* 12 (1): 70–86.
- Bradburn, Norman M., Lance J. Rips et Steven K. Shevell (1987) Answering autobiographical questions: The impact of memory and inference on surveys. *Science* 236 (4798): 157–61.
- Brame, R., Paternoster, R., & Bushway, S. D. (2004). Criminal offending frequency and offense switching. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 20(2), 201-214.
- Brassard, V. (2015) La réinsertion sociale, le réseau social et les trajectoires d'abandon de la carrière criminelle des délinquants sexuels adultes: Une études prospective longitudinale. *Mémoire en service social. Québec Canada.*
- Bressoux, P., Coustère, P. et Leroy-Audouin, C. (1997). Les modèles multiniveaux dans l'analyse écologique : le cas de la recherche en éducation. *Revue française de sociologie*, 38, 67-96.
- Chaiken, MR. et Chaiken JM. (1985) *Who Gets Caught Doing Crime?* Los Angeles: US Bureau of Justice Statistics.
- Charest, M et Tremblay P ( 2009) Immobilité sociale et trajectoires de délinquance. *Revue Française de Sociologie* 50 (4): 693–718.

Chen, K. et Shapiro, J. (2007), « Do Harsher Prison Conditions Reduce Recidivism? A Discontinuity-Based Approach », *American Law and Economics Review*, vol. 9(1), pp. 1-29.

Clausen, J.A. (1995) Gender, Contexts and Turning Points in Adult's lives, in: Moen, Ph. (ed.): Examining lives in context. Perspectives on the ecology of human development, pp. 365-389.

Cohen, S. et Taylor, L. (1972) *Psychological survival*, Harmondsworth, Penguin.

Cornish, D. et Clark R. (1987) Understanding crime displacement: An application of rational choice theory. *Criminology* 25(4):933-47.

Cornish D. et Clark R. (1989) Crime specialization, crime displacement and rational choice theory. In H; Wegener, F. Losel, & J. Haisch (Eds.), *Criminal behavior and the justice system: Psychological perspectives* (103-117), New York: Springer-Verlag, 1989.

Cusson, M (1983) *Le contrôle social du crime*, Paris : Les Presses universitaires de France, 1983, 342 pages. Collection Sociologies.

Cusson, M. (1998). *Criminologie actuelle*, Paris : *Les Presses Universitaires de France*, 1<sup>ère</sup> édition, 254 pp. Collection Sociologies.

Drago, F., Galbiati, R. et Vertova, P. (2009), « The Deterrent Effects of Prison: Evidence from a Natural Experiment », *Journal of Political Economy*, vol. 117 (2), pp. 257-280.

Drago, F. et Galbiati, R. (2012), « Indirect Effects of a Policy Altering Criminal Behavior: Evidence from the Italian Prison Experiment », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 4(2), pp. 199-218.

Dupéré, V., Lacourse, E., Vitaro, F., et Tremblay R. E. (2007). Méthodes d'analyse du changement fondées sur la trajectoire de développement individuelle : modèles de régression mixtes paramétrique et non paramétrique. *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, 97, 1-28.

Durlauf, S. et Nagin, D. (2011), « Imprisonment and Crime: Can Both be Reduced? », *Criminology and Public Policy*, vol. 10(1), pp. 13-54.

Ehrlich, I. (1973). Participation in illegitimate activities : a theoretical and empirical investigation. *Journal of Political Economy*, 81, 521-565.

Elder, G. H. Jr. (1985). Perspectives on the life course. Dans G. H. Elder Jr. (Ed.). *Life Course dynamics* (p.23-49). *Ithaca: Cornell University Press*.

Elder, G. H. Jr. (1992). The life-course. Dans E. F. Borgatta & M. L. Borgatta (Eds). *The encyclopedia of sociology* (Vol. 3) (p. 1120-1130). *New York: Macmillan*.

Elder, G. H. (1993). Life Course. Dans E. Borgatta, & M. Borgatta (Éds), *Encyclopedia of sociology* (p. 1120-1130). *New York: Macmillan*.

Elder, G. H. Jr. (1995). The Life Course Paradigm: Social Change and Individual Development. In P. Moen, G. H. Jr. Elder, & K. Lüscher (eds.), *Examining Lives in Context: Perspectives on the Ecology of Human Development* (p. 101-139). *Washington: APA Press*.

Elder, G. H. Jr. (1996). Human Lives in Changing Societies: Life Course and Developmental Insights. Dans R. B. Cairns, G. H. Jr. Elder, & E. J. Costello (eds.), *Developmental Science* (pp. 31-62). *New York: Cambridge University Press*.

Elder Jr, G. H. (2001). Families, social change, and individual lives. *Marriage & family review*, 31, 187-203.

Elder, G. H. Jr., Johnson, M. K., & Crosnoe, R. (2003). The emergence and development of life course theory. Dans J. T. Mortimer & M. J. Shanahan (Eds), *Handbook of the Life Course* (p. 3-22), *New York: Plenum*.

Farrington, D.-P. (2003). Developmental and life-course criminology: Key theoretical and empirical issues—The 2002 Sutherland Award Address, *Criminology*, 41, 221–256.

Farrington, D.-P. (2007). Advancing knowledge about desistance. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 23 (1), 125-134.

Feldman, R. A., Caplinger T. E. et Wodarski. J. S. (1983) *The St. Louis conundrum: The effective treatment of anti-social youth*, Englewood Cliffs (New Jersey), Prentice-Hall.

Fischer, R., Amador, M., et Geiselman, E. (1989). Field test of the cognitive interview: Enhancing the recollection of actual victims and witnesses of crime. *Journal of applied psychology*, 74(5), 722-727.

Fléchette, M. (1981), *Portrait de la délinquance*, Montréal, Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, *Université de Montréal*.

Fléchette, M., M. Leblanc (1986), *Des délinquances : émergence et développement*, Chicoutimi, *Gaetan Morin*.

Freedman, Deborah, Arland Thornton, Donald Camburn, Duane Alwin et Linda Young-DeMarco (1988) The life history calendar: A technique for collecting retrospective data. *Sociological Methodology* 18: 37–68.

Foucault, M. (1975) *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris, *Gallimard*, p. 18.

Galbiati, R. Philippe, A. (2014) « 3. Enfermez-les tous ! Dissuasion et effets pervers des politiques répressives », *Regards croisés sur l'économie* 2014/1 (n° 14), p. 44-57.

Giordano, Peggy C., Stephen A. Cernkovich, and Jennifer L. Rudolph. (2002). Gender, crime, and desistance: Toward a theory of cognitive transformation. *American Journal of Sociology* 107:990–1064.

Gotlib, I. H., & Wheaton, B. (1997). Stress and adversity over the life course:

Trajectories and turning points. Cambridge, U.K: Cambridge University Press.

Grasmick, Harold G., Charles R. Tittle, Robert J. Bursik, Jr. et Bruce J. Arneklev (1993) Testing the core empirical implications of Gottfredson and Hirschi's general theory of crime. *Journal of Research in Crime and Delinquency* 30 (1): 5–29.

Griffin, Marie L. et Gaylene S. Armstrong (2003) The effect of local life circumstances on female probationer's offending. *Justice Quarterly* 20 (2): 213–39.

Guerghel, A. Saint-Jacques M-C. (2013) La théorie du parcours de vie (life course) : une approche interdisciplinaire dans l'étude des familles. *Presses de l'Université Laval*.

Hagan, J. et Palloni, A. (1990) The social reproduction of a criminal class in working-class London 1950–1980. *Am J Sociol* 96:265–299.

Harris, H. Nakamura, K. et Bucklen, K. (2018) Do cellmates matter? A causal test of the schools of crime hypothesis with implications for differential association and deterrence theories. *Criminology*, volume 56, Issue 1:87-122

Hirschi, T. (1969). *Causes of delinquency* (Transaction Publishers 2002 edition ed.) Berkeley: *University of California Press*.

Horney, J et Marshall I. (1991) Measuring lambda through self-reports. *Criminology* 29 (3): 471–95.

Horney, JD. Osgood W. et Marshall IK. (1995) Criminal careers in the short-term: Intra-Individual variability in crime and its relation to local life circumstances. *American Sociological Review* 60 (5): 655–73.

Jallet, S. (2012) Etude comparative des contrevenants sous responsabilité provinciale au Québec, selon le sexe. Mémoire. *Université de Montréal*.

Katz, L. Levitt, S. et Shustorovich E. (2003), « Prison Conditions, Capital Punishment, and Deterrence », *American Law and Economics Review*, vol. 5, pp. 318-343.

Kazemian, Lila et Shadd Maruna (2009) Desistance from crime. In *Handbook on Crime and Deviance*, dir. Marvin D. Krohn, Gina Penly Hall et Alan J. Lizotte. New York: Springer.

Kleiman, MAR. (2009). *When Brute Force Fails: How to Have Less Crime and Less Punishment*. Princeton, NJ: Princeton Univ. Press

Klepper, S. Nagin D. (1989) The deterrent effect of perceived certainty and severity of punishment revisited. *Criminology* 27:721–746.

Kratzer, L. et Hodgins, S. (1999). A typology of offenders: A test of Moffitt's theory among males and females from childhood to age 30. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 9, 57-73.

- Kuziemko, I. (2007), « Going Off Parole: How the Elimination of Discretionary Prison Release Affects the Social Cost of Crime », Working Paper n° 13380 (September), *NBER, Cambridge, MA*.
- Lattimore, P.-K., Visher, C.-A. et Linster, R. (1994). Specialization in Juvenile Careers: Markov Results for a California Cohort. *Journal of Quantitative Criminology*, 10, 291-316.
- Laub, J. H., & Sampson, R. J. (2003). Shared beginnings, divergent lives: Delinquent boys to age 70. *Cambridge, MA: Harvard University Press*.
- Leblanc, M. (2010). Les 50 ans de l'École de criminologie : Aperçu de la recherche d'ici et d'ailleurs, *Criminologie*, 43, (2), 401-428.
- Leblanc, M., (1985), La délinquance à l'adolescence, La criminologie empirique au Québec. Phénomènes criminels et justice pénale, chapitre 3, pp. 96-133. *Montréal : Les Presses de L'université de Montréal*, A985, 451 pp.
- Leblanc, M., (1986), La carrière criminelle : définition et prédiction. *Criminologie*, vol. 19, n°2, p79-99.
- Leblanc, M. et Fréchette, M. (1989). Male Criminal Activity, from Childhood through Youth : Multilevel and Developmental Perspectives. *New York: Springer- Verlag*.
- Leblanc, M. et Loeber, R. (1998). Developmental Criminology Up-dated. *Crime and Justice: An Annual Review of Research*, 23, edited by Michael Tonry. Chicago: University of Chicago Press.
- Leblanc, M., et Cusson M. (2010). *Traité de criminologie empirique (4e édition)*. Montréal : *Les Presses de l'Université de Montréal*, 456.
- Leeson, P. et Skarbek, D. (2010), « Criminal Constitutions », *Global Crime*, vol. 11(3), pp. 279-297.
- Levy, R. and the Pavie Team (2005). Why look at life courses in an interdisciplinary perspective? In R. Levy, P. Ghisletta, J.-M. Le Goff, D. Spini, E. Widmer (Eds.), *Towards an Interdisciplinary Perspective on the Life Course*. Dordrecht : Elsevier, *Advances in Life Course Research*, vol 10.
- Loeber, R. et Leblanc, M. (1990). Toward a Developmental Criminology Crime and Justice. Dans M. Tonry et N. Morris (Dir.), *Crime and justice*. Chicago: University of Chicago Press.
- Luke, D. A. (2004). *Multilevel modeling*. Thousand Oaks: Sage publications.
- Lussier, Patrick, LeBlanc, Marc, & Proulx, Jean. (2005). The generality of criminal behavior: A confirmatory factor analysis of the criminal activity of sex offenders in adulthood. *Journal of Criminal Justice*, 33(2), 177-189.
- Lussier, P., & Healey, J. (2009). Rediscovering Quetelet again: The “aging” offender and the prediction of reoffending in a sample of adult sex offenders. *Justice Quarterly*, 28, 1- 30.

- Mackenzie, DL. et Li S. (2002) The impact of formal and informal control on criminal careers of probationers. *Journal of Research in Crime and Delinquency* 39 (3): 243–76.
- Maruna, S. (2001) *Making good: How ex-convicts reform and rebuilt their lives*. Portland, Or.
- Maruna, S., LeBel, T., Naples, M. and Mitchell, N. (2009) ‘Looking-glass identity transformation: Pygmalion and Golem in the rehabilitation process’, 85 *The desistance paradigm in correctional practice* in B. Veysey, J. Christian and D.J. Martinez (eds) *How Offenders Transform Their Lives*. Cullompton: Willan Publishing.
- Matsueda, RL. (1992) Reflected appraisal, parental labeling, and delinquency: specifying a symbolic interactionist theory. *American Journal of Sociology* 97:1577–1611.
- Matthews, S. and Robert A. (2008). Extending deterrence theory: Do delinquent peers condition the relationship between perceptions of getting caught and offending? *Journal of Research in Crime and Delinquency* 45:91–118.
- Matza, D. (1967) *Delinquency and Drift*. New York: Wiley.
- Mazerolle, P, Brame, R, Paternoster, R, Piquero, A. et Dean, C. (2000). Onset Age, Persistence, and Offending Versatility: Comparisons across Gender. *Criminology*, 3, (8), 1143-72.
- McCarthy, B., & Hagan, J. (2001). When crime pays: capital, competence and criminal success. *Social Forces*, 79 (3), 1035-1059.
- McGloin, JM. (2007) Local life circumstances and offending specialization/versatility: Comparing opportunity and propensity models. *Journal of Research in Crime and Delinquency* 44 (3): 321–46.
- Monnery, B. (2013) Les déterminants du risque de récidive des sortants de prison: applications micro-économiques sur données françaises.
- Morselli, C., & Tremblay, P. (2004). Délinquance, performance et capital social: une théorie sociologique des carrières criminelles. *Criminologie*, 37, 89-122.
- Morselli, C, Tremblay P et McCarthy B (2006) Mentors and criminal achievement. *Criminology* 44 (1): 17–43.
- Nagin, D.S., Farrington, D., and Moffitt, T. (1995). “Life-Course Trajectories of Different Types of Offenders.” *Criminology*, 33: 111-140.
- Nagin, D. (1998) Criminal Deterrence Research at the Outset of the Twenty-first Century. In M. Tonry (ed.), *Crime and Justice : A review of Research*. Vol 23. Chicago : University of Chicago Press.
- Nagin, Daniel S., and Waldfoegel, J. (1998). The effect of conviction on income through the life cycle. *International Review of Law and Economics* 18:25-40.

- Neugarten B. L. et Danan N., Sociological perspective on the life-cycle, in P. B. Baltes et K. W. Schaie, *Life-Span Developmental Psychology: Personality and Socialization*, New York, New York Academic Press, 1973, p. 89-103.
- Nguyen, Holly, & Bouchard, Martin. (2013). Need, connections, or competence? Criminal achievement among adolescent offenders. *Justice Quarterly*, 30(1), 44-83.
- Nguyen, H., Loughran, T.A., Paternoster, R. Fagan, J. & Piquero, A. (2007) Institutional placement and illegal earnings: Examining the crime school hypothesis. Conditional Accept at the *Journal of Quantitative Criminology*.
- Ouellet, F. (2018). Stop and Go: Explaining the Timing of Intermittency Cycles in Criminal Trajectories. *Crime and Delinquency*.
- Ouellet, F., Boivin, R., Leclerc, C. et Morselli, C. (2013) Friends with (out) benefits: Co-offending and re-arrest. *Global Crime* 14 (2–3): 141–54.
- Ouellet, F. et Tremblay, P. (2014) Episode d'inactivité et revenus criminels dans une trajectoire de délinquance. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, Volume 56, N°5, October/octobre 2014, pp. 527-561.
- Ouellet, F. et Lafferrière, D. (2016) L'impact des réseaux criminels sur les trajectoires de diversification des activités illicites.
- Osgood, H.-J.-D.-W. et Marshall I.-H. (1995). Criminal Careers in the Short-Term: Intra-individual Variability in Crime and Its Relation to Local Life Circumstances. *American Sociological Review* 60, 655-73.
- Osgood, D. Wayne, Janet K. Wilson, Patrick M. O'Malley, Jerald G. Bachman, and Lloyd D. Johnston. (1996). Routine activities and individual deviant behavior. *American Sociological Review* 61:635–55.
- Ouimet, M., & LeBlanc, M. L. (1996). The role of life experiences in the continuation of the adult criminal career. *Criminal Behaviour and Mental Health* 6, 73-97.
- Ouss A., (2004) Prison as a School of Crime: Evidence from Cell-Level Interaction, à paraître.
- Papet N., Lafay N., Manzanera C., Senon JL., (2002) « Du corps supplicié au corps mutilé : réflexion historique dans les champs de la pénologie, de la criminologie et de la psychiatrie comme préalable à la recherche sur le suicide en milieu carcéral. », *Forensic* n°9, (p 45) (p 45-52)
- Peterson, M. et Braiker H. (1981) *Who Commits Crime: A Survey of Prison Inmates*. Cambridge, MA: Oelgeschlager, Gunn and Hain.
- Petras, H., Nieuwbeerta, P. et Piquero, A.-R. (2010). Participation and frequency during criminal careers across the life span, *Criminology*, 48 (2), 607-637.
- Piquero, A.-R. et Chung H.-L. (2001). On the Relationships between Gender, Early Onset, and the Seriousness of Offending. *Journal of Criminal Justice*, 29, 189-206.

Piquero, A., & Mazerolle, P. (2001). *Life-course criminology: Contemporary and classic readings*. Belmont, CA: Wadsworth Thomson Learning.

Piquero, A.-R., Farrington, D.-P. et Blumstein, A. (2003). The Criminal Career Paradigm: Background, Recent Developments, and the Way Forward. *International Annals of Criminology*.

Pogarsky G, Piquero AR. (2003). Can punishment encourage offending? Investigating the 'resetting' effect *J. Res. Crime Delinquency* 40:92–117

Pogarsky G, Piquero AR., and Paternoster R. (2004) Modeling change in perceptions about sanction threats: The neglected linkage in deterrence theory. *Journal of Quantitative Criminology* 20:343–69.

Prendergast, M., Huang, D., Evans, E. et Hser, Y.-I. (2010). Are there gender differences in arrest trajectories among adult drug abuse treatment participants?. *Journal of Drug Issues*, 7-26.

Robitaille, C. (2004) A qui profite le crime? Les facteurs individuels de la réussite criminelle. *Criminologie*, vol. 37, n° 2, 2004, p. 33-62.

Sampson, R. J., & Laub, J. H. (1990). Crime and deviance over the life course: The salience of adult social bonds. *American Sociological Review*, 55, 609-627.

Sampson RJ., Laub JH. (1993) *Crime in the making: pathways and turning points through life*. Harvard University Press, Cambridge.

Sampson, R. J., & Laub, J. H. (1997). A life-course theory of cumulative disadvantage and the stability of delinquency. Dans T. P. Thornberry (ed). *Developmental theories of crime and delinquency: Advances in criminological theory*. New Brunswick, NJ: Transaction.

Sampson, R. J., & Laub, J. H. (2001). Crime and deviance in the life course. Dans A. Piquero et P. Mazerolle (eds). *Life-course criminology: Contemporary and classic readings* (p. 21-42). Belmont, CA : Wadsworth Thomson Learning.

Sapin (M.), Spini (D.) & Widmer (E.), 2007, *Les parcours de vie. De l'adolescence au grand âge*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.

Settersten RA., Jr . (2003) Propositions and controversies in life-course scholarship. In: Settersten RA Jr, editor. *Invitation to the life course: Toward new understandings of later life*. Amityville, NY: Baywood; pp. 15–45.

Sherman LW, Berk RA. (1984). The specific deterrent effects of arrest for domestic assault. *Am. Sociol. Rev*

Shover, N. et Thompson, CY. (1992) Age, differential expectations, and crime desistance. *Criminology* 30 (1): 89–104.

Shover, N. (1996). *Great Pretenders: Pursuits and Careers of Persistent Thieves*. Boulder, CO: Westview Press.

- Sirakaya, S. (2006). Recidivism and social interactions. *Journal of the American Statistical Association* 101:863–77.
- Stafford, MC. & Warr, M. (1993). A reconceptualization of general and specific deterrence. *J. Res. Crime Delinquency* 30:123–35
- Stattin, H. et Magnusson, D. (1989). The Role of Early Aggressive Behavior in the Frequency, Seriousness, and Types of Later Crime. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 57, (6),710-718.
- Steffensmeier, DJ. & Ulmer, JT. (2005) Confessions of a dying thief. *Aldine/Transaction Publishers, New Brunswick*.
- Sullivan, CJ., McGloin, JM., Pratt, Travis C, & Piquero, A. (2006). Rethinking the “norm” of offender generality: Investigating specialization in the shortterm. *Criminology*, 44(1), 199-233.
- Sutherland, E.H. (1947). *Principles of criminology*. Philadelphia : Lippincott.
- Tonry, M. (2007) Looking back to see the future of punishment in America. *Social Research* 74, 353-378.
- Tremblay, P. (1993) Searching for suitable co-offenders. In *Routine Activity and Rational Choice: Advances in Criminological Theory*, eds. Ronald R. Clarke and Marcus Felson. New Brunswick, NJ: Transaction.
- Tremblay, Pierre et Carlo Morselli 2000 Patterns in criminal achievement. *Criminology* 38 (2): 633–57.
- Uggen, C. et Thompson M. (2003) The socioeconomic determinants of ill-gotten gains: Within-person changes in drug use and illegal earnings. *American Journal of Sociology* 109 (1): 146–85.
- Ward, DA., Menke BA. Gray, LN. and Stafford, MC. (1986). Sanctions, Modeling, and Deviant Behavior. » *Journal of Criminal Justice* 14 :501-32.
- Warr, Mark. (1993). “Age, Peers, and Delinquency.” *Criminology* 31:17–40. 1998. “Life-Course Transitions and Desistance from Crime.” *Criminology* 36:183–216.
- William, KR. and Hawkins, R. (1986). Perceptual Research on General Deterrence. A Critical Review. *Law and Society Review* 20:545-572.
- Yoshihama, M. et Bybee, D. (2011). The Life History Calendar Method and Multilevel Modeling: Application to Research on Intimate Partner Violence. *Violence Against Women*, 17(3), 295-308.